

CONCOURS DE PROJETS

AGRANDISSEMENT DE L'EMS, FONDATION «HOME SAINT-SYLVE» À VEX

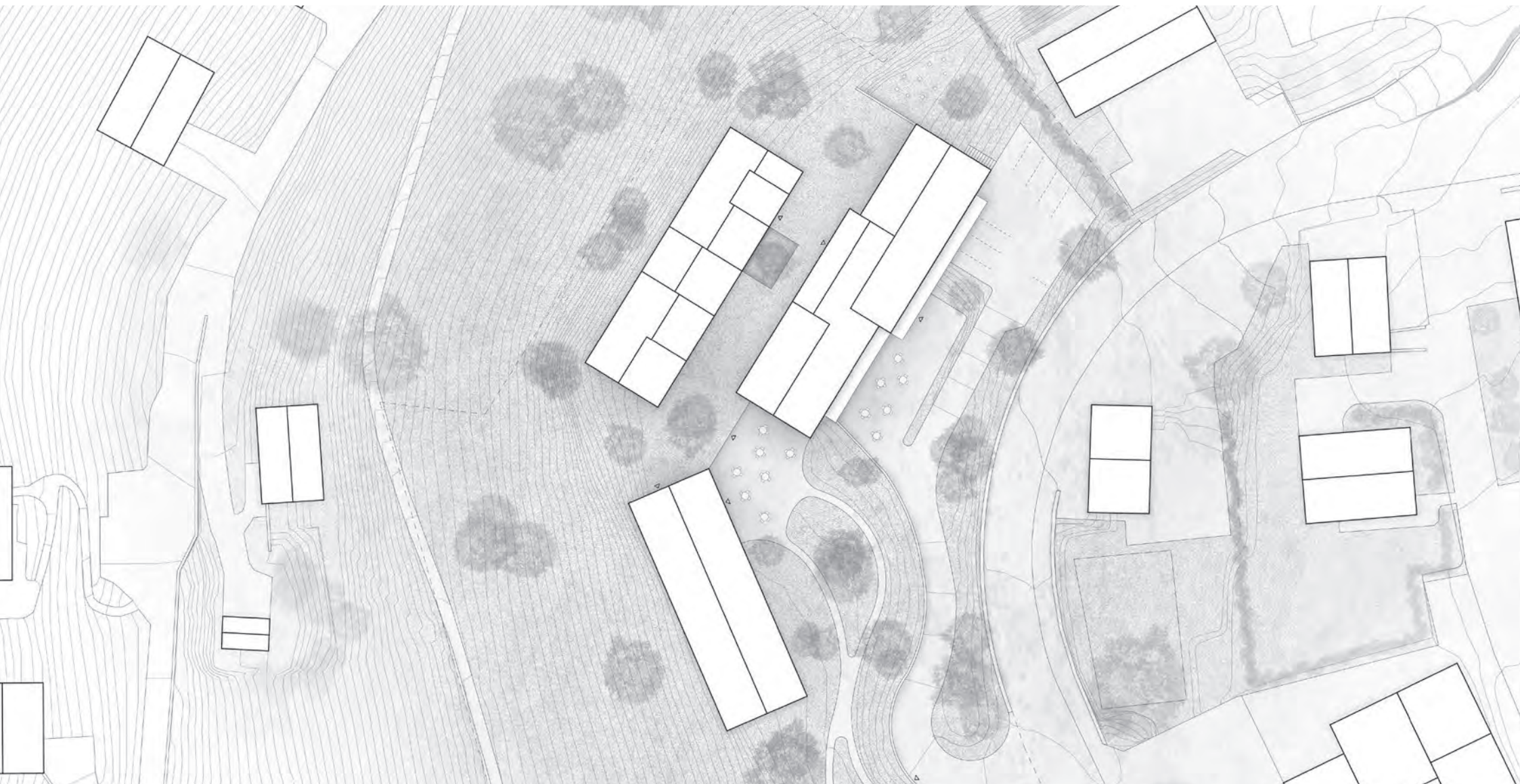
RAPPORT DU JURY – JUIN 2020



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



FONDATION HOME ST-SYLVE
Route de Sion 11 – 1981 Vex



CONCOURS DE PROJETS AGRANDISSEMENT DE L'EMS, FONDATION «HOME SAINT-SYLVE» À VEX

MANDANT / MAÎTRE D'OUVRAGE / ORGANISATEUR

Le présent concours de projets est organisé par la Fondation «Home St-Sylve», représentée par les communes de Vex, Hérémece, Évolène et Saint-Martin, mandant et maître de l'ouvrage, en collaboration avec le Service cantonal de la santé publique (SSP) et le Service immobilier et patrimoine (SIP).

SITUATION ACTUELLE, INTENTIONS DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE, DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU CONCOURS

Bâtiments existants

Situation actuelle

- 47 chambres individuelles
- 5 chambres doubles
- 4 studios

Agrandissement

Objectif du concours:

- 33 chambres individuelles

Etat final projeté

Capacité finale:

- 88 chambres individuelles de standing différent
- 1 chambre double

GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCÉDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture et d'ingénierie à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1.b; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 4, d'une procédure ouverte selon l'art. 12 alinéa a de l'AIMP du 25 novembre 1994 et 15 mars 2001 et l'art. 9 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.

LANGUE

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes:

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse
- Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI)
- Loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics
- Accord intercantonal du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 sur les marchés publics (AIMP)
- Ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un ingénieur civil (ou d'un groupement d'ingénieurs civils).

Les partenaires du groupe doivent être établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994 et ne peuvent participer qu'à ce seul groupe, sous peine d'exclusion, de même que les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à ce seul groupe. Aucun des membres du groupe ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142.

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, doivent être inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de la protection des travailleurs (tél.: 027 606 74 00).

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, qui ne sont associés que pour un temps déterminé doivent tous remplir les conditions de participation.

Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Un architecte, respectivement un ingénieur civil, employé, peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent, membre du jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification. Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications.

CRITÈRES DE JUGEMENT

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique:

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec le bâtiment existant
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet
- Expression architecturale, adéquation au thème et à la philosophie de l'établissement
- Économie générale du projet.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 43 questions anonymes ont été publiées sur le site de la commune de Vex et envoyées à tous les membres du jury le 18 mars 2020.

JURY

Le jury est composé des personnes suivantes:

Président

Philippe Venetz, architecte cantonal

Membres non-professionnels

Danny Défago, président, conseil de fondation home St-Sylve

Philippe Genoud, directeur, home St-Sylve

Yann Jacquemin, icus, home St-Sylve

Membres professionnels

Jean-Claude Frund, architecte HES, REG A, SIA, FAS, Neuchâtel

Stéphanie Bender, dr ès Sciences, architecte EPFL, SIA, FAS, Lausanne

Miguel Fernandez Ruiz, dr ès Sciences, ing. civil UPM, Écublens

Suppléants non-professionnels:

Victorien Moix, conseiller communal Saint-Martin

Cédric Fauchere, conseiller communal Évolène

Ludovic Richiedei, conseiller communal Hérémenche

Suppléant professionnel:

Christophe Lugon-Moulin, architecte, Service Immobilier et Patrimoine

Experts:

Amélie Wenger-Reymond, ingénieure, Service de la Santé Publique

Sabrina Genolet Comby, responsable secteur administration, home St-Sylve

Elodie Mayoraz, responsable intendance, home St-Sylve

EXAMEN PRÉALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le Service immobilier et patrimoine. Il a porté sur les points suivants:

Délai du rendu

36 équipes se sont inscrites au concours pluridisciplinaire, 36 projets ont été retournés dans les délais, aucun concurrent inscrit n'a pas rendu de projet.

Toutes les maquettes ont été remises, sur place, dans les délais.

Respect du périmètre du concours

Tous les projets remis respectent le périmètre mis à disposition.

Respect des prescriptions

- Les projets 7, 31, ne respectent pas les distances de sécurité incendie AEAI - DPI 15-15 (-5m).
- Les projets 3, 22, 36, demandent une vérification de la matérialité des façades concernant les distances de sécurité incendie AEAI - DPI 15-15 (-7.5m).
- Le projet 21 ne respecte pas la distance à la route cantonale.

Programme des locaux

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Valeurs statistiques

La suppression des valeurs extrêmes n'engendre pas de différences de moyennes marquantes.

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets.

Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni le mardi 9 et mercredi 10 juin 2020.

ANALYSE DU SITE ET DU BÂTIMENT EXISTANT

Le Home St-Sylve, résidence médicalisée ouverte en 1982, est une Fondation créée par les Communes de Vex et d'Hérémece qui ont mis à disposition de la Fondation le terrain pour y bâtir un lieu d'accueil et de vie pour les personnes âgées.

Offrant aujourd'hui 47 chambres individuelles, 5 chambres doubles et 4 studios, le Home St-Sylve est situé aux abords du centre du village de Vex. Le projet d'agrandissement devra comptabiliser 33 chambres individuelles supplémentaires.

Depuis 2015, le maître d'ouvrage a développé un projet d'accompagnement pour les résidents atteints par des troubles cognitifs, ayant comme fondement un changement de regard sur l'accompagnement des résidents. Un des premiers actes de ce projet a été d'ouvrir le secteur fermé de psychogériatrie et de l'intégrer au cœur du lieu de vie. Lutter contre l'exclusion par l'inclusion en offrant des espaces conviviaux, agréables, délimités par des meubles usuels de la vie quotidienne ou par des plantes ou autres, mais le principal étant bien le concept de liberté accompagnée que nous souhaitons préserver dans le nouveau projet.

Une solution de liaison fluide pour les personnes en chaise roulante, entre l'immeuble actuel et la future extension doit être proposée. Les bâtiments existants (éventuellement légèrement transformés) et l'extension devront fonctionner comme

une seule entité. Une liaison au rez-de-chaussée et 1^{er} est suffisante. Les étages, accueillant les chambres, ne nécessitent pas forcément de liaison directe avec le bâtiment existant.

A l'entresol du bâtiment se situe un cabinet médical dont les locaux sont propriétés de la Fondation Home St-Sylve. Cet étage n'est pas concerné par le concours.

La cuisine actuelle est utilisée pour les repas des résidents ainsi que pour la préparation des « repas à domicile » distribués en collaboration avec le CMS; celle-ci devra être agrandie pour répondre aux nouveaux besoins.

Le maître de l'ouvrage souhaite garder une lingerie pour les habits des pensionnaires. La lingerie actuelle peut être agrandie ou déplacée dans l'extension.

Le complexe profite d'un jardin thérapeutique développé dans le cadre du projet « Une maison pour vivre ». Ce jardin permet aux résidents de cultiver des légumes avec l'aide de bénévoles et des collaborateurs. Ce jardin devra être maintenu et repensé ou remplacé pour fonctionner avec le nouveau complexe.

Le parking actuel du Home St Sylve ne satisfait pas les besoins de stationnement des collaborateurs et des visiteurs de l'institution. Celui-ci doit être repensé pour offrir au minimum 20 places, de préférences extérieures. Un parking enterré est toutefois envisageable. Dans ce cas, une possibilité d'agrandissement ou d'intégration de places supplémentaires pour des besoins de tiers serait appréciée.

RÉFLEXION SUR L'ENSEMBLE DES PROJETS

Lors de la visite des lieux, le jury a relevé la complexité topographique du site et de la difficulté à proposer une extension cohérente. Au cours de l'analyse des projets, il a pu apprécier la diversité des propositions des concurrents. Il relève que les 36 projets reçus apportent tous, à des degrés divers, une contribution à la résolution du problème posé.

ANALYSE DE DÉTAIL DES PROJETS

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury, conformément à l'article 19.1 alinéa b) de la norme SIA 142, décide d'exclure de la répartition des prix les projets suivants:

- N° 07 À CHŒUR OUVERT
- N° 21 VES
- N° 31 DONNE-MOI DES AILES

Ces projets participent au jugement mais ne pourront que faire l'objet d'une mention.

1^{er} tour d'élimination

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentent des difficultés de conception générale dans leur relation au site, aux infrastructures et accès existants mais aussi dans leur organisation structurelle. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les projets suivants sont éliminés:

- N°02 SILVA
- N°03 TRAIT-D'UNION
- N°05 VEX-RANDA
- N°06 RACCARD SUR LE SEUIL
- N°10 COUR-C
- N°13 CADUCÉE
- N°14 EN CATIMINI
- N°18 RANNSAKA
- N°19 VERLAMONT
- N°22 QU'EST-CE QUE L'ON MANGE AUJOURD'HUI?
- N°24 LE BERGER
- N°26 LA PROMENADE
- N°30 CÂLIN
- N°31 DONNE-MOI DES AILES
- N°33 BUZZ
- N°35 IKIGAI
- N°36 PAPILLON

2^e tour d'élimination

Pour le deuxième tour, le jury et les futurs exploitants ont analysés les projets encore en lice avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité en portant une attention particulière aux réflexions du Maître de l'ouvrage et de l'ingénieur civil. Il a étudié en particulier le rapport de l'extension proposée avec le site bâti et naturel ainsi qu'au bâtiment existant. L'organisation et la qualité des espaces intérieurs ainsi que le fonctionnement général du projet. Les différents aspects thématiques abordés sont débattus par le jury, ainsi que les contraintes liées à la réalisation des travaux, pendant laquelle le home doit pouvoir rester en exploitation. Les projets suivants sont éliminés:

- N°07 À CHŒUR OUVERT
- N°08 CHAMAELEONIDAE
- N°11 LE PETIT PRINCE
- N°12 JE ME SOUVIENS
- N°15 DYSON
- N°16 VERS LES BECS
- N°17 À CŒUR JOIE
- N°20 BOOMERANG
- N°21 VES
- N°23 EN HAUT DESSUS EN BAS DESSOUS
- N°25 TOFFEE
- N°28 ALINE
- N°34 EN CHEMIN

Repêchage

Arrivé au terme des deux premiers tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle. Il confirme ses décisions et ne repêche aucun projet.

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 104'000.- HT pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 6 projets restants et de leur attribuer les montants suivants:

1^{er} rang / 1^{er} prix

Projet N° 01 HAMEAU CHF 35'000.- HT

2^e rang / 2^e prix

Projet N° 27 OMBILICAL CHF 25'000.- HT

3^e rang / 3^e prix

Projet N° 04 LANDSCAPE CHF 18'000.- HT

4^e rang / 4^e prix

Projet N° 29 MILLEPERTUIS CHF 14'000.- HT

5^e rang / 5^e prix

Projet N° 32 LE SAINT-PATIO CHF 7'000.- HT

6^e rang / 6^e prix

Projet N° 09 PARCOURS DE VIE CHF 5'000.- HT

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité
décide d'attribuer le 1^{er} prix, 1^{er} rang au projet :
n° 1, devise "Hameau"
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Sion, le 10 juin 2020

Philippe Venetz

Danny Défago

Philippe Genoud

Yann Jacquemin

Jean-Claude Frund

Stéphanie Bender

Miguel Fernandez Ruiz

Victorien Moix

Cédric Fauchère

Ludovic Richiedi

Christophe Lugon-Moulin

Amélie Wenger-Reymond

Sabrina Genolet Comby

Elodie Mayoraz

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponse aux problèmes posés.

La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence la difficulté des choix à effectuer en termes d'implantation, de structure et de relations aux aménagements extérieurs de manière à proposer une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°01 «hameau» la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son implantation, sa structure et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulées par le maître de l'ouvrage.

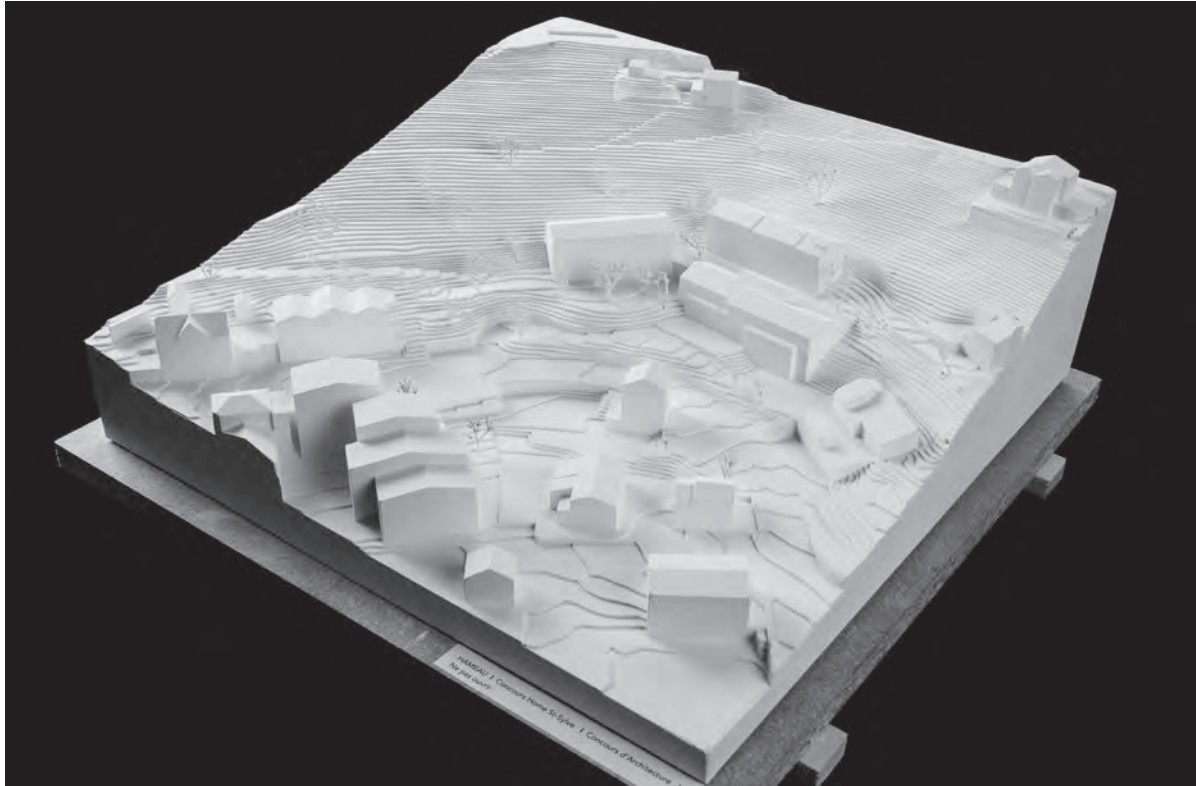
Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 142 (édition 2014). Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur contribution à la découverte de solutions.

EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le mercredi 15 juillet 2020 à 17h30 à la halle aux voussoirs de l'usine électrique de Chandoline, rue de la Dixence 68 à Sion.

Les projets y seront exposés jusqu'au mercredi 29 juillet 2020, week-end non compris, entrée libre de 08h00 à 17h30.

PROJETS PRIMÉS



N°1 HAMEAU
1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX

MEMENTO ARCHITECTURE SÀRL, SION

Collaborateurs:

Bob Morard, Tiago Feliciano

HUBER & TORRENT SA, MARTIGNY

Collaborateur:

David Torrent

Le projet profite de la thématique de l'agrandissement pour former avec les bâtiments existants un ensemble harmonieux et ainsi leur apporter une plus-value significative. Il propose une composition architecturale élégante de 3 maisons bâties sur le versant de la montagne.

Le programme complémentaire prend place dans un volume simple, allongé, implanté très précisément dans un jardin, parallèle à la topographie, ni trop loin, ni trop proche, à l'ouest des constructions existantes. Ses proportions, de même que son expression architecturale, s'inspirent fortement de celles des bâtiments existants.

Tirant parti du contexte construit, sa position dans le terrain organise et structure les aménagements extérieurs en trois strates successives. En partie basse, le dispositif d'accès n'est que très peu modifié. Délimité par son mur de pierre, le chemin nous emmène sur la place distribuant l'entrée principale que l'on connaît aujourd'hui. Au-dessus, et soutenu par ce même mur, un grand jardin, prolonge la prairie et relie, à La Place de l'Église, la terrasse principale des espaces communs où des sentiers de promenades sont habilement dessinés. En partie supérieure, par quelques interventions sur la substance existante, un second jardin plus privatif est proposé et assure une continuité paysagère contribuant à ancrer l'ensemble dans le lieu.

Le hall d'entrée de l'établissement, prolongé par la cafétéria, au rez-de-chaussée inférieur, subit quelques petits ajustements améliorant sa spatialité. De là, par la distribution verticale existante lui faisant face, cet accès distribue directement l'ensemble des espaces collectifs de l'établissement qui se juxtaposent au rez-de-chaussée supérieur. Un patio, créé vis-à-vis de cette connexion, offre une belle qualité de lumière et structure les flux.

Par cette répartition très cohérente du programme, la nouvelle maison, ainsi que les deux existantes, disposent des mêmes relations fonctionnelles et spatiales avec le cœur de l'entité, nouvellement créé sur le plateau du milieu, comme l'indique les auteurs. Favorisés par certaines rocares de locaux, et autres interventions mesurées sur la structure existante, les parcours, aisés et directs, lui assurent un fonctionnement optimal.

Le programme des chambres, réparti dans la nouvelle maison, prend place également logiquement dans cette situation à flanc de coteau. Les auteurs s'appuient, là-aussi, sur la typologie existante, mais proposent un espace de distribution central qui se termine par un lieu de séjour. Ce principe simple, qui permet de desservir à la fois les chambres côté vallée, et des espaces de services côté montagne, optimise la volumétrie de l'agrandissement.

Affirmant le concept architectural, les façades du nouveau volume dialoguent fortement avec les bâtiments existants. Sa structure verticale, toutefois plus affirmée, est une nuance bien venue dans l'optique d'éviter un mimétisme trop littéral. L'affirmation de cette nuance permettrait, sans en compromettre l'idée, d'apporter une plus grande fraîcheur à la composition.

Sans renier l'existant, très simplement, et très sensiblement, par les choix d'implantation et de volumétrie, par la mise en place du programme, de même que par les interventions ponctuelles et mesurées sur le home existant, les auteurs forment UN établissement, un ensemble durable et de qualité, le tout relié au centre du village.

Le concept structurel développé est adapté et profite de l'état actuel des bâtiments, en bon état et avec un comportement parasismique nécessitant seulement des renforcements mineurs. Sur cette base, une structure en béton armé est proposée pour le nouveau bâtiment. Ce choix assure un comportement monolithique et robuste pour la nouvelle construction, étant indépendante des bâtiments existants (seulement connecté par le socle). La façade du nouveau bâtiment est constituée d'éléments préfabriqués reliés à la structure porteuse interne, offrant une liberté accrue dans sa composition. Dans les bâtiments existants, les transformations envisagées permettent d'intégrer les renforcements requis, menant à une synergie entre la structure et la valorisation des espaces.

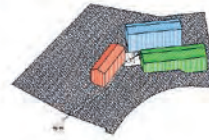
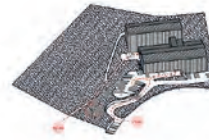
Problématique

L'objectif principal est de concevoir un bâtiment qui s'intègre dans le tissu existant. L'architecture doit être fonctionnelle et durable. Le programme est complexe et nécessite une approche globale. Les enjeux sont de concevoir un bâtiment qui s'intègre dans le tissu existant, tout en respectant les contraintes de l'urbanisme et de l'environnement.

Concept

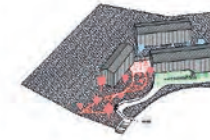
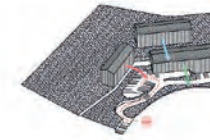
Le concept est d'offrir un cadre ouvert à la fois de l'usage et de la circulation. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Les espaces sont conçus pour être polyvalents et accueillants. Le projet vise à créer un lieu de vie et de travail qui s'intègre dans le tissu existant.

C'est un petit village, ou plutôt un hameau, bâti sur le premier d'un long rang de collines. C'est un espace qui est en constante évolution. Notre rôle est de concevoir un bâtiment qui s'intègre dans ce tissu existant.



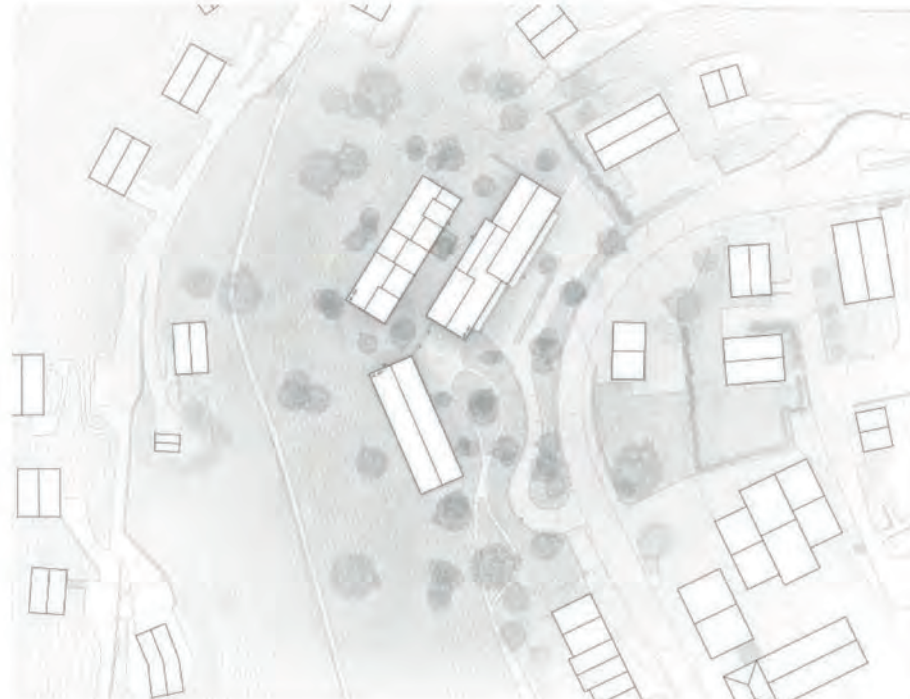
Orientation

La nouvelle volume s'inscrit dans le tissu de la pente, prolongeant sans le dénaturer. La position permet de bénéficier des perspectives de terrain et de la vue, tout en respectant les contraintes de l'urbanisme et de l'environnement.



Aménagements

Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Les espaces sont conçus pour être polyvalents et accueillants. Le projet vise à créer un lieu de vie et de travail qui s'intègre dans le tissu existant.



Structure et matériaux

L'impératif architectural de réalisation est le fait de l'EMS construit dans le but de créer un ensemble homogène tout en cherchant à ce que chaque élément conserve ses particularités. Une trame forte est marquée en façade, adaptée au programme résidentiel d'urgence prioritaire, caractéristique d'un hôpital spécialisé et d'urgence pour répondre à la crise. Les horizontales et verticales secondaires s'ajoutent à la trame forte au projet. Le cadrement des blocs, éléments verticaux et horizontaux, génère des modules correspondant aux stations et zones avec fonctionnalité de la grille.

Les modules sont réalisés en un seul élément type de béton. Celui-ci est composé d'une partie fixe ainsi que d'un ouvrant sur toute la hauteur, muni d'un grand verre, offrant une qualité de rapprochement de l'air et du soleil. Les façades rigides sont traitées en verre. Une seule bande de fenêtre y est tracée d'un apport de lumière et une vue sur le paysage aux orientations diverses.

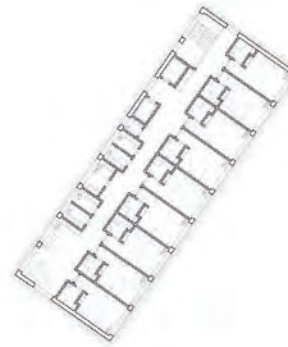
Au niveau des matériaux de façade, les éléments verticaux et horizontaux complémentaires sont en béton préfabriqué. Les modules des fenêtres sont traités en verre et sont conçus en termes secondaires. Les blocs à projection en bois de couleur claire sont installés devant les éléments horizontaux en béton préfabriqué.



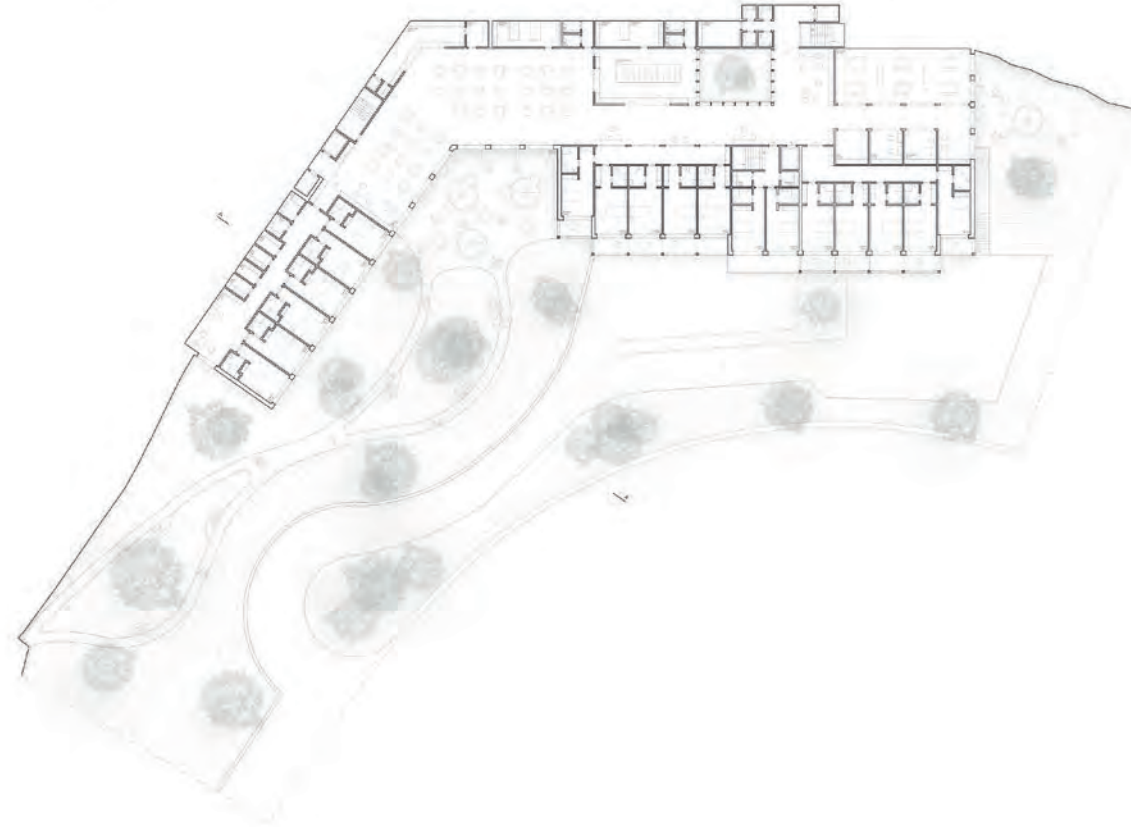
CHAMBRE_110



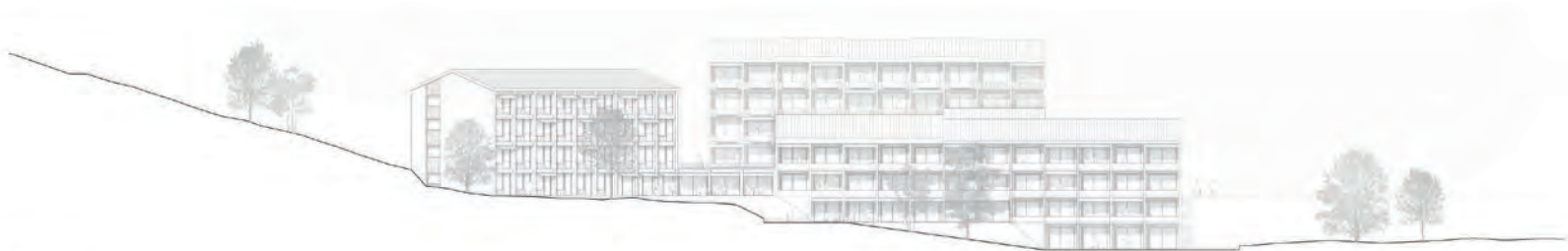
LDU 01 06



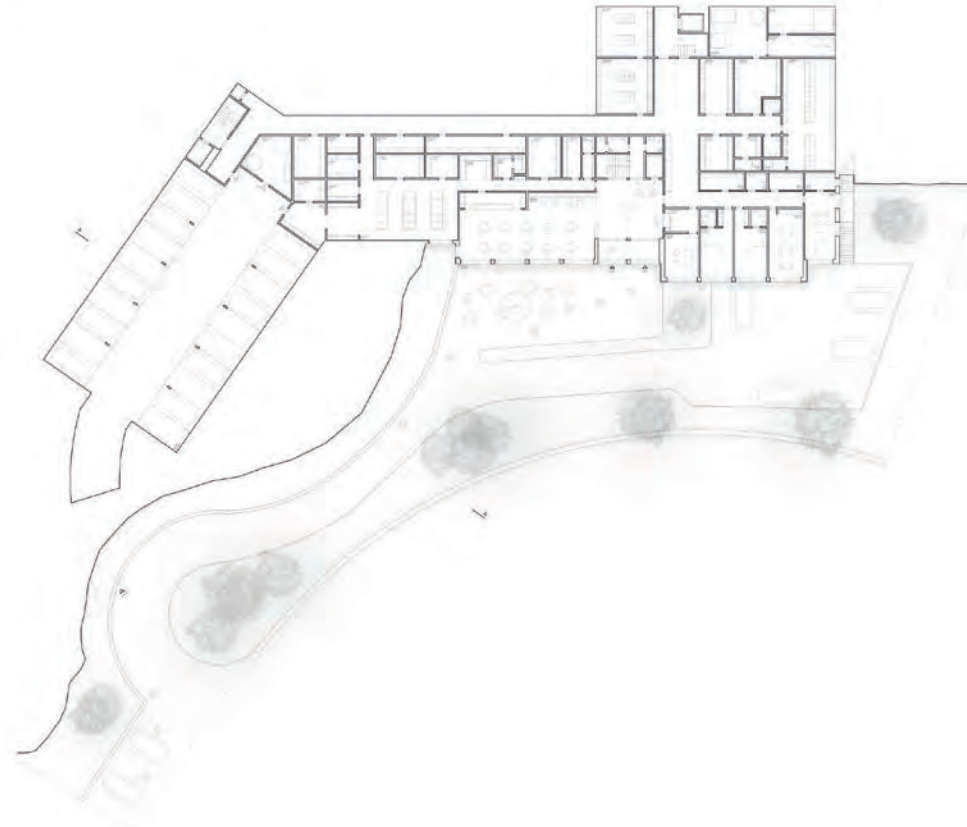
CHAMBRE_110



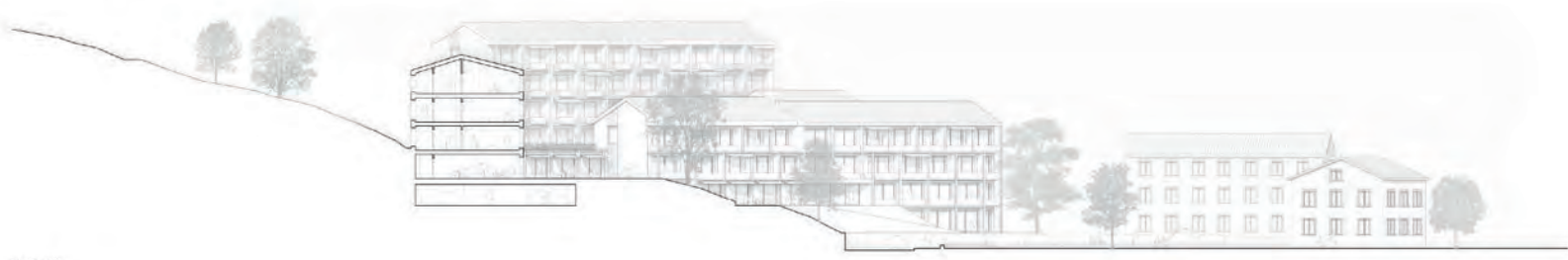
PIZZORRUP, 1/50



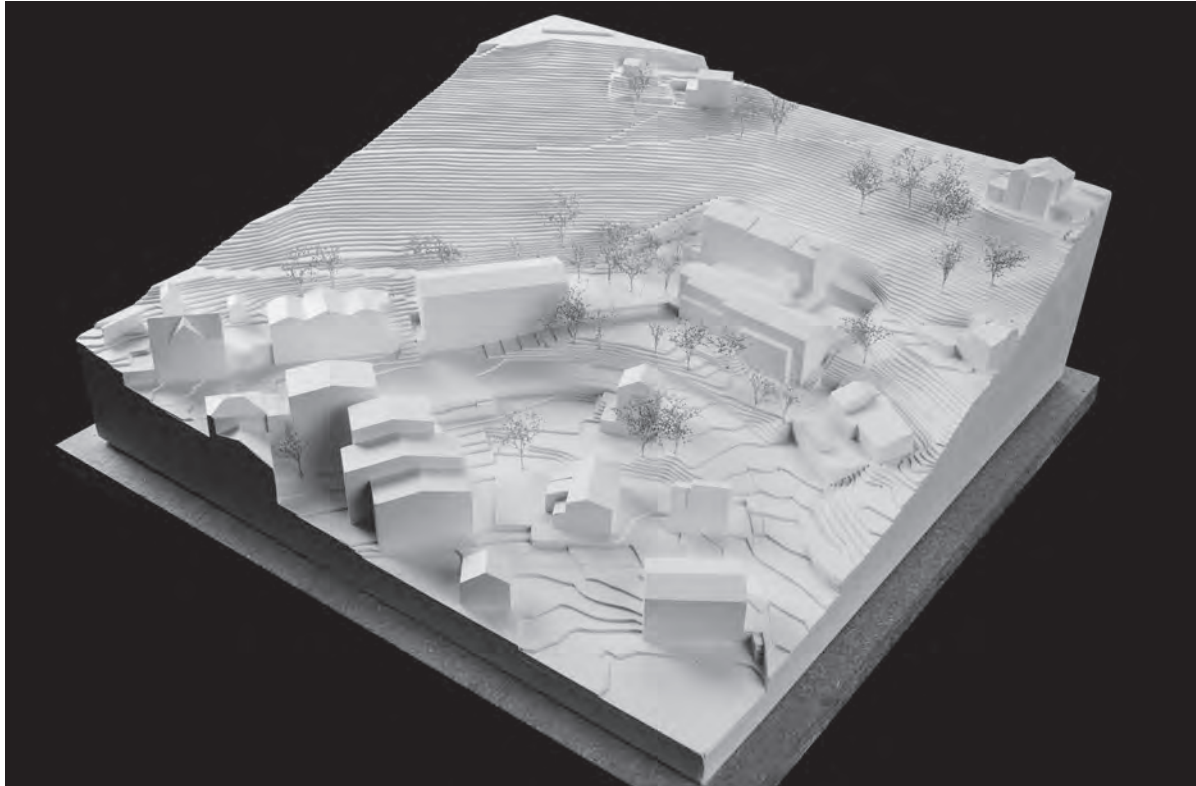
FAÇADE BLD-CST, 1/50



REMARQUE 109



COUPE 44.108



N°27 OMBILICAL

2^E RANG / 2^E PRIX

ATELIER JORDAN, ZÜRICH

Collaborateurs:

Alicia Chavier, Artur de Campos, Frédéric Jordan

GUILLAUME FAVRE INGÉNIEUR SA, SION

Collaborateurs:

Jean-François Favre, Michele Casalucci

Les auteurs du projet proposent d'implanter le nouveau volume, accueillant le programme complémentaire, dans la continuité directe de tissu bâti villageois. Cette attitude permet de prolonger les rythmes d'espaces bâtis et non bâtis qualifiant la route de Sion, libère un jardin généreux côté montagne et entre les constructions et assure une grande indépendance formelle au nouveau bâtiment.

Toutefois, sa proximité avec la route fréquentée questionne, de même que le dispositif d'accès, longeant sa façade sud. La relative exigüité rend l'embranchement sur la route de Sion difficile, de même que le traitement des aménagements extérieurs avec la parcelle voisine.

L'organisation du programme, rationnelle et cohérente, profite de l'éloignement du volume de l'extension pour organiser les espaces collectifs dans le prolongement de l'entrée principale, au rez-de-chaussée inférieur. Ces derniers prennent ainsi place dans la pente, entre les constructions existantes et nouvelle, dans un volume bas de jonction intégralement vitré, ménageant en surface un agréable jardin.

À l'intérieur de la nouvelle maison, sur quatre niveaux, sont réparties les chambres. Distribuées par un couloir central, juxtaposées du côté de la vallée, elles libèrent à chaque étage, d'un côté, un séjour, et de l'autre, une liaison verticale. Même si l'organisation symétrique, dans cette configuration, interroge le jury, les vides d'étages créés à des niveaux différents, accueillant les tisaneries, apportent une spatialité intéressante et une belle lumière naturelle.

Accessible de plein pied, le parking en bonne partie enterré, s'étire sous le bâtiment. Sa faible largeur complique son appropriation.

En façade, l'association des matériaux bois, béton, et verre est pragmatique et rend côté montagne, en relation avec le jardin, une belle atmosphère. Cependant, le caractère austère de la façade sur rue ne convainc pas le jury.

Par les choix d'implantation, de volumétrie, et d'organisation, les auteurs proposent une nouvelle entité autonome. Affirmant fortement le lien avec le village, cette idée, renforcée par le dédoublement des espaces collectifs, compose ainsi deux établissements, compliquant quelque peu la compréhension, l'orientation, et la lecture de l'entité.

La structure du nouveau bâtiment est conçue en béton armé, et reste exprimée dans les façades du projet. Ce choix permet le développement d'une structure robuste et efficace, nécessitant la disposition des éléments de coupure thermique en façade. Les détails développés pour le nouveau bâtiment présentent en général un caractère soigné et le comportement parasismique ne présente pas de problématiques particulières.



Situation 1/200



Situation

Le prolongement à l'extension dans le coin sud-est de la courbe permet de relier les nouveaux locaux et d'être rattachés à la rue et à l'ancien bâtiment St-Sylve pour le reste du village.
 Un volume complémentaire de locaux, placé le long de la rue de St-Sylve, dans le prolongement des locaux existants permet à la fois de développer les locaux extérieurs et de lier un lien direct avec le reste du village. Un nouveau parti de projet est ainsi naturellement guidé entre l'ancien bâtiment et extension, un parti plus évident de la liaison entre les deux volumes. L'idéal du Home s'est trouvé en une profondeur modeste. De même, par rapport au terrain, il est possible de créer un espace plus ouvert sur le terrain. Le volume d'usage principal est relié avec le reste de St-Sylve dans le reste de la courbe de St-Sylve qui le relie naturellement dans son rôle de lien avec le reste du village et l'ancien bâtiment de St-Sylve.

Esquisse générale

Le site général entre les deux volumes est conçu en espace de référence de l'extension. Dans des plans de développement, un grand parti original sur deux niveaux sert à la fois d'espace de transition et de lien entre les deux volumes et nouvelles, de part et d'autre de l'ancien bâtiment. Ces deux parties sont conçues dans l'espace d'usage et la liaison extérieure des espaces communs, côté avant, le plan thématique et la liaison externe se développent entre le volume existant et l'extension. Ces deux volumes se joignent par un tout inévitable. Des axes de circulation de part et d'autre ainsi que des plans de liaison permettent de composer des passages vers l'extérieur des deux volumes.

Organisation générale et circulation

L'organisation de l'extension suit la logique des espaces et des niveaux extérieurs. L'extension est conçue avec deux volumes.
 La disposition des espaces privés avec les locaux extérieurs, côté avant, permet de lier les volumes de l'extension avec le reste du site et d'apporter une continuité aux circulations. Un espace de part et d'autre de la rue commune, côté avant, est conçu avec les plans, sont naturellement reliés à la fois par les espaces communs, côté avant, de l'extension et par les locaux. Les deux volumes extérieurs de part et d'autre de l'extension sont reliés à la fois par les différents niveaux et par l'organisation de la liaison externe par la rue.

Une liaison à l'échelle de plan peut être réalisée, même si les plans extérieurs ne sont pas reliés, mais à l'échelle de l'extension. La liaison de l'extension est réalisée dans des plans de l'extension et de l'ancien bâtiment. L'extension est reliée à la fois par les plans de l'extension et de l'ancien bâtiment. Cette liaison est à l'échelle de l'extension, côté avant, par les volumes privés. La liaison est reliée, côté avant, de l'extension et de l'ancien bâtiment. Les locaux extérieurs de l'extension sont reliés à la fois par les plans de l'extension et de l'ancien bâtiment. Des locaux extérieurs de l'extension sont reliés à la fois par les plans de l'extension et de l'ancien bâtiment. Les locaux extérieurs de l'extension sont reliés à la fois par les plans de l'extension et de l'ancien bâtiment.

Méthodes et expression architecturale

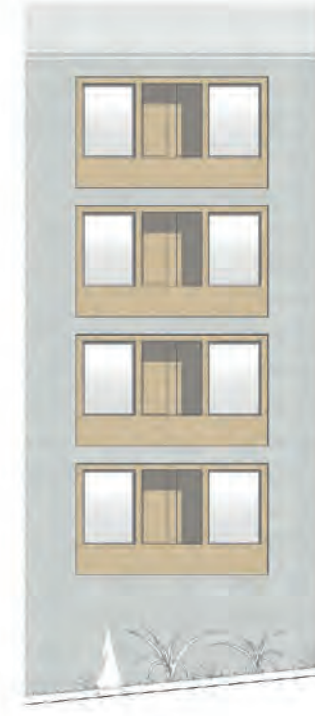
L'extension de nouveaux locaux et locaux, le lien entre le site et le reste, l'extension est reliée, côté avant, de l'extension et de l'ancien bâtiment. L'extension est reliée, côté avant, de l'extension et de l'ancien bâtiment. L'extension est reliée, côté avant, de l'extension et de l'ancien bâtiment. L'extension est reliée, côté avant, de l'extension et de l'ancien bâtiment.

Côté avant, côté avant, plus complexe qu'il n'est, côté avant, de l'extension et de l'ancien bâtiment. L'extension est reliée, côté avant, de l'extension et de l'ancien bâtiment. L'extension est reliée, côté avant, de l'extension et de l'ancien bâtiment. L'extension est reliée, côté avant, de l'extension et de l'ancien bâtiment.

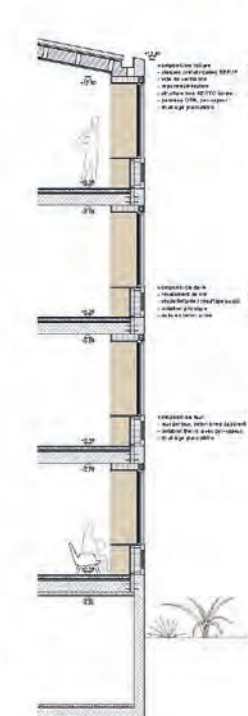
Concept architectural et paysage, à l'échelle de l'extension et de l'ancien bâtiment.



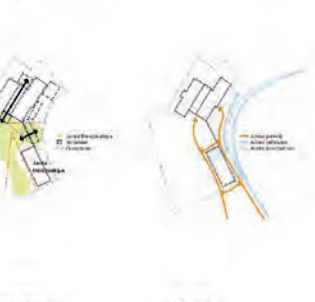
Concept architectural et paysage, à l'échelle de l'extension et de l'ancien bâtiment



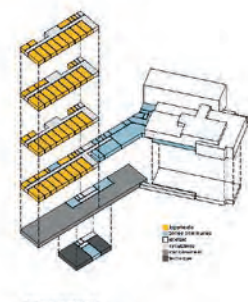
Détails façade 1/50



Section 1/50



Esquisse générale et circulation



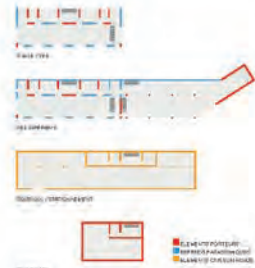
Organisation générale



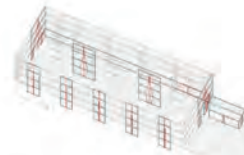
Vue sur le jardin



Sécurité incendie



S.P.N. en situation d'urgence



Solution de rive de protection

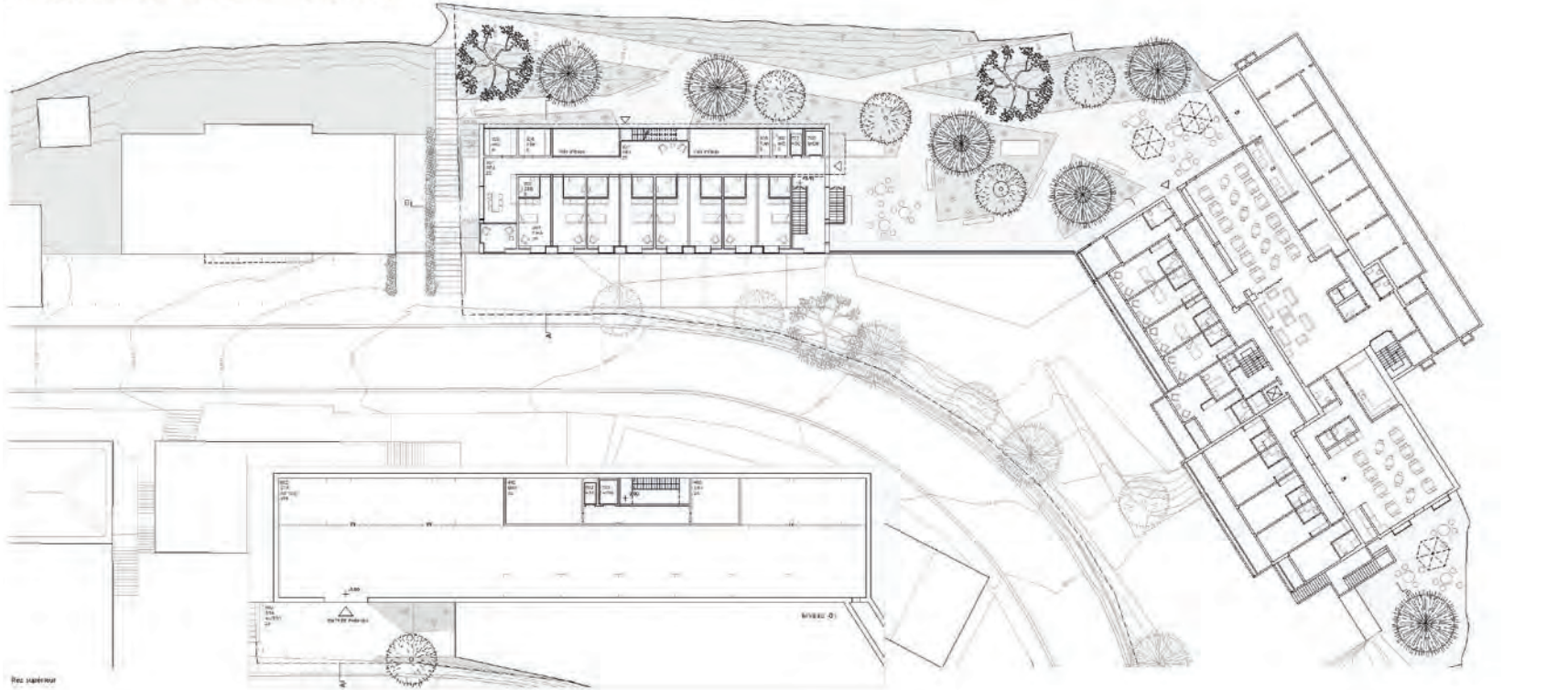


Renforcement pour le niveau existant

Concrètement pour le niveau existant
 Pour le calcul sismique, le niveau d'encastrement considéré est le dalle sur soudeau. L'axe de rive avec les murs au-dessus et la dalle sur soudeau constitue un cascan rigide. Dans le sens longitudinal, les rive de la dalle sont traités comme des colonnes du parking qui encastrent le et la dalle. Les deux rive de la dalle longitudinale partent de la dalle sur soudeau. Le moment de flexion dans ces murs augmente depuis le soudeau jusqu'à la dalle sur rive supérieure, où le mur longitudinal contre terre (ou contre rive) supporte le poids de la solénoïde grâce à sa grande rigidité. Les solénoïdes aux rive de la dalle sont reliés au dessous de la dalle par une dalle de 80 cm d'épaisseur sur le parking entre colonnes et sur contre terre.
 Dans le sens transversal, les rive de la dalle sont traités comme des colonnes dans les rive de la dalle. Ces rive de la dalle sont reliés au dessous de la dalle par une dalle de 80 cm d'épaisseur sur le parking entre colonnes et sur contre terre. En dessous de ces rive de la dalle, les moments de flexion sont traités de la même manière que les moments de flexion dans les colonnes, soient après une traction et compression car les murs sont reliés aux colonnes.

Méthode de renforcement pour le niveau existant
 Le dalle sur rive est le niveau d'encastrement des rive de la dalle. Le dalle sur rive doit être traité comme une dalle (avec des colonnes et des rive) au-dessus du rive. Les rive de la dalle doivent être reliés au dessous de la dalle par une dalle de 80 cm d'épaisseur. Pour garantir le fonctionnement d'un cascan rigide, les moments de flexion longitudinale de la dalle sur rive de la dalle sur rive de la dalle sont traités de la même manière que les moments de flexion dans les colonnes.

Concernant les rive de la dalle, les rive de la dalle non vérifiés selon les règles de calcul sont traités en particulier.
 Sans oublier, ces rive de la dalle et avec un renforcement approprié (application de la dalle sur rive de la dalle) sont traités de la même manière que les moments de flexion dans les colonnes, soient après une traction et compression car les murs sont reliés aux colonnes.

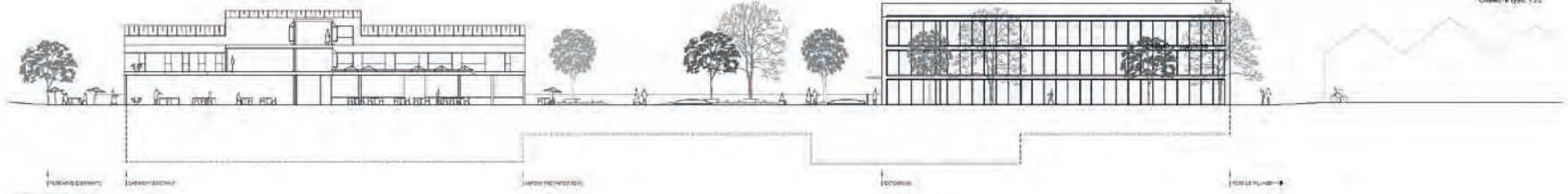




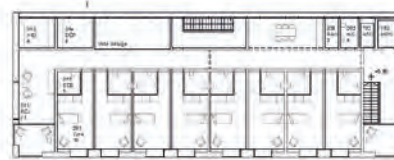
Facade sud est



Coupe transversale AA



Coupe-élévation A-B (ouest)



2ème étage



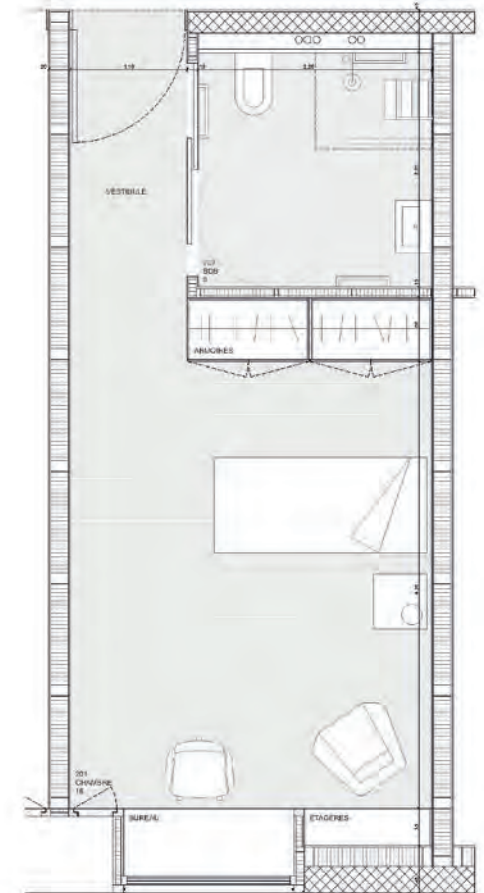
1er étage



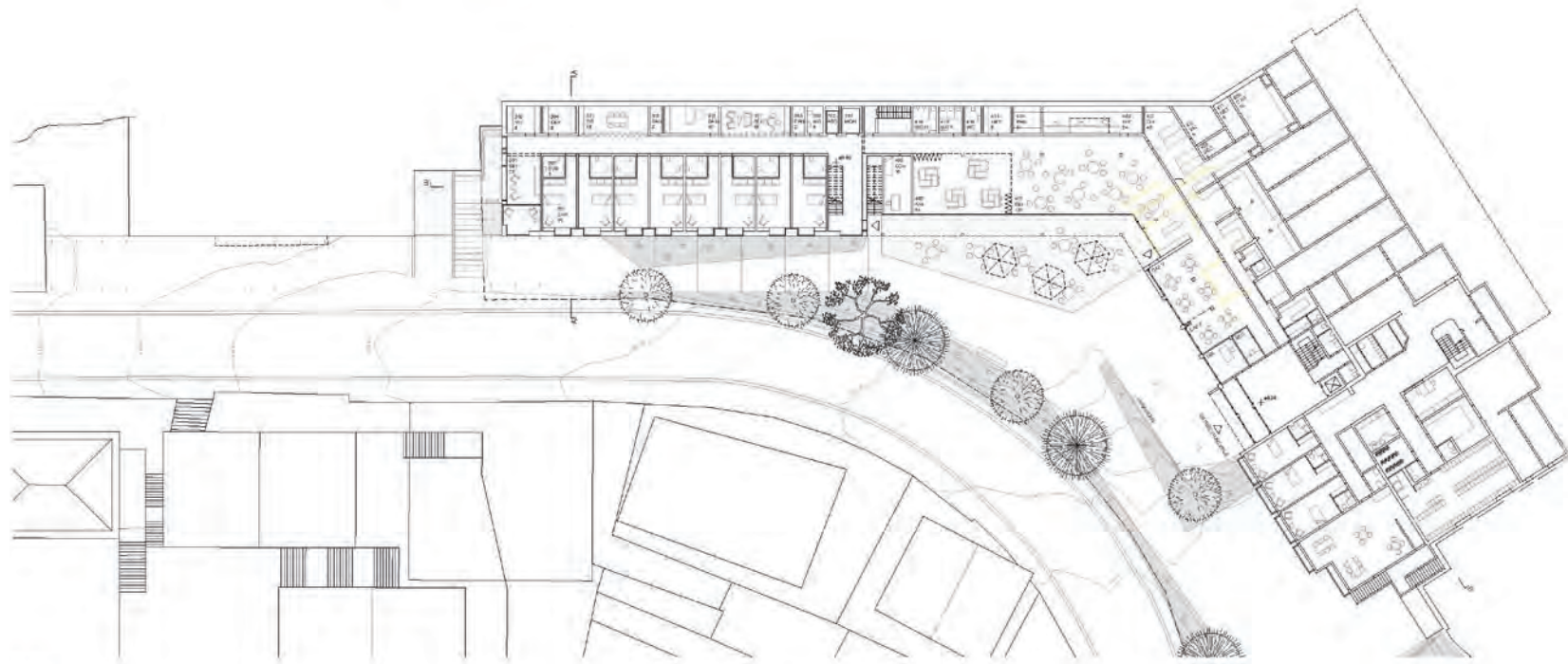
S0 (S-01) S200

	avec original	avec extension	extension actuelle	
Plans	-	0	-	
Plans	-	0	2	
Plat	11	0	0	
Plan d'attente	11	-	0	
Plan d'attente	2	-	0	
Total	24	02	02	88

Réception et chaînes



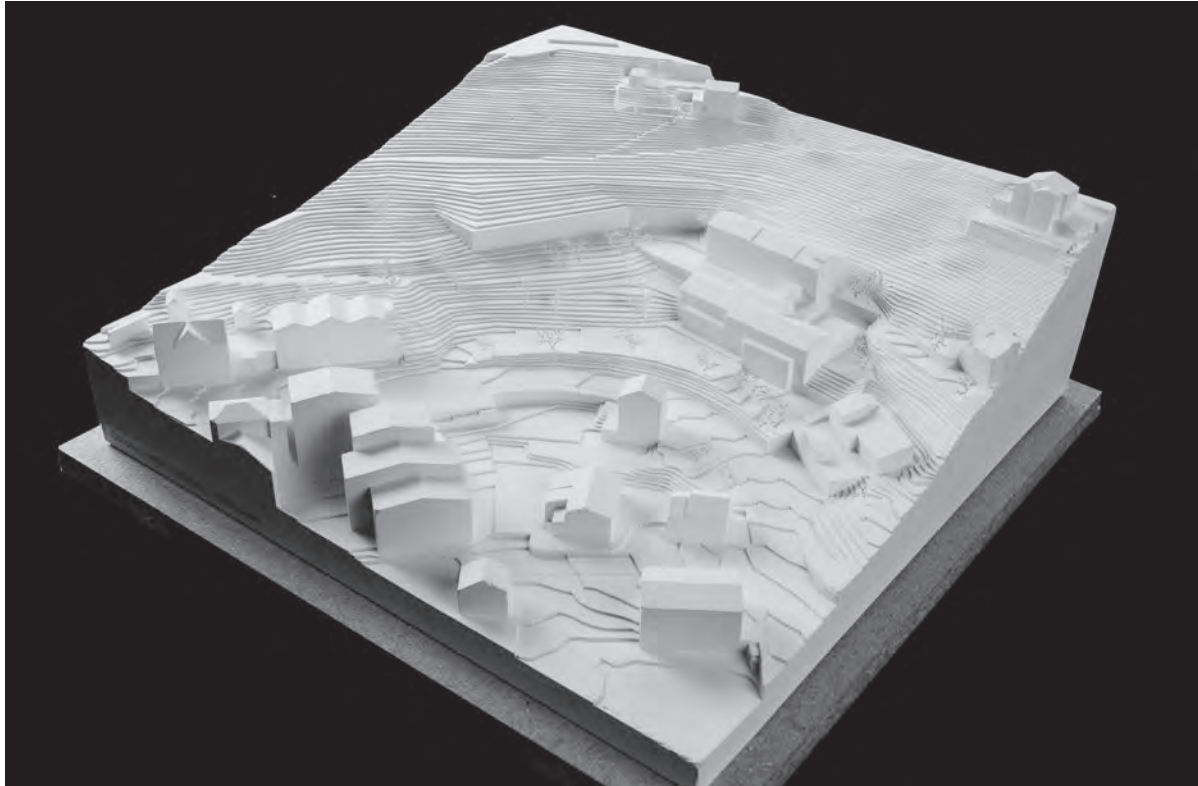
Croquis type J20



Key intérieur



Clépa architectes SA
1:200



N°4 LANDSCAPE

3^E RANG / 3^E PRIX

LVPH ARCHITECTES SÀRL, FRIBOURG

Collaborateurs:

Florian Cloux, Mitko Iliev, Thibaut Judalet, Annemarie Nagy, Kevin Salvi, Valerio Sartori

28

MONOD-PIGUET + ASSOCIÉS INGÉNIEURS CONSEIL SA, LAUSANNE

Collaborateur:

Olivier Tappy, Jean-Jacques Héritier, Sylvain Chaubert

Le projet s'inscrit de façon sensible au travers de ses murs habités, dans le paysage alpestre de Vex entre le bâtiment de l'EMS existant et le village. Un premier mur plié se place en haut de la pente en continuité avec la topographie, en arrière du bâtiment au nord, et le deuxième mur orthogonal prolonge le bâtiment principal à l'ouest. Cette proposition qui fait référence à la tradition valaisanne des bâtiments et infrastructures construites dans la pente, libère à l'est un parc paysager de qualité avec verger et cheminement.

Les différentes identités programmatiques sont réparties naturellement dans ces deux murs habités. Au niveau rez supérieur l'ancien espace de la salle à manger est prolongé à l'est et se connecte au travers d'une façade et d'une terrasse vers l'extérieur et le jardin paysager. Un patio est créé entre les deux bâtiments existants pour éclairer l'espace existant commun avec lumière naturelle. Cette nouvelle spatialité accessible depuis l'entrée existant au niveau rez inférieur connecte les 32 nouvelles chambres réparties sur deux niveaux. Les chambres sont accessibles par deux couloirs superposés contre terre, éclairés zénithalement, et s'articulent en deux parties de part et d'autre d'un séjour central.

Si le choix de l'implantation dans le terrain et la répartition des différentes parties programmatiques peut être considéré comme cohérent, cette option de projet montre toutefois et malgré la mise en place d'ouvertures zénithales, de grandes difficultés en matière d'apport de lumière dans les espaces communs de distribution notamment le couloir des chambres au niveau inférieur et les programmes secondaires. En outre le jury regrette que l'expression architecturale soit très peu convaincante au niveau de son détail constructif.

En conclusion si le jury souligne la force d'un projet qui s'intègre sensiblement dans son contexte paysager par son dispositif de murs habités et son parc paysager, ainsi que la qualité de la répartition typologique des identités programmatiques principales, il regrette par contre le manque de lumière dans certains espaces et le manque d'adéquation et de précision entre l'expression architecturale et le détail constructif proposés.

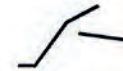
Ce projet propose un concept structurel semblable à une galerie de protection ou cryptoportique. Les qualités et défauts du projet sont inhérents à cette typologie structurelle. Du point de vue du comportement parasismique, il est attendu une réponse efficace, de même que pour la réponse statique des niveaux supérieurs. Toutefois, les niveaux inférieurs du projet présentent des difficultés accrues de terrassement et d'exécution, avec également des fortes sollicitations dues à la poussée des terres.



1 entrée principale 2 accès livraison extérieur 3 accès livraison extérieur 4 courtois 5 places de stationnement 6 verger 7 terrasses 8 jardins botaniques



LANDSCAPE



PARTI ARCHITECTURAL

LE PARTI ARCHITECTURAL RÉPOND À LA PROBLÉMATIQUE DE L'EXTENSION DE L'EMIS PAR UN PROJET PAYSAGER CRÉANT UNE NOUVELLE TOPOGRAPHIE SUR LE SITE. LE NOUVEAU PROGRAMME EST DÉPOSÉ D'ORIGINE UN MAIR QUI ÉVOQUE LA TOPOGRAPHIE DU TERRAIN ET PERMET D'OFFRI UN PAYSAGE EXCEPTIONNEL AUX NOUVELLES CHAMBRES DE L'ÉCOLE.



JARDIN

LE PROJET ET SON MAIR PROLONGENT LE TALUS STUÉ À L'ARRIÈRE DU BÂTIMENT POUR DÉFINIR UN NOUVEAU JARDIN. À DISPOSITION DES RÉSIDENTS, CETTE SOLUTION VALOIR DE LES ABOIRS DU BÂTIMENT EN PRIVILÉGIANT LES ESPACES DE VÉGÉTATION ET DÉLIMITANT CLAIEMENT LA LIMITE DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS DE L'ÉCOLE.



ESPACE COMMUN

L'ESPACE COMMUN QUI INTÈGRE LE RÉFÉCTOIRE, LE RESTAURANT ET L'ESPACE POLYVALENT EST POSITIONNÉ AU COEUR DU L'ÉCOLE, ENTRE LES TROIS CORPS DE BÂTIMENT. C'EST UN ESPACE SPATIEL ET TRÉS L'AVANTAGEUX QU'IL SUR LE VÉGÉTATION.



DISTRIBUTION

LE NOUVEAU CORPS DE BÂTIMENT DISTRIBUE LES CHAMBRES ORIENTÉES VERS LE PAYSAGE AVEC UN ESPACE GÉNÉRIQUE COMPOSÉ DE SÉQUENCES SPATIALES VARIÉES PERMETTANT DE VALOIR LEUR USU DE VIE ET DE DÉAMÉLIORATION IMPORTANT DANS LE QUOTIDIEN DES RÉSIDENTS.



CHAMBRES

GRÂCE À LA POSITION DE L'EXTENSION ET À LA CRÉATION D'UNE GRANDE BAIE VITRÉE, LES NOUVELLES CHAMBRES BÉNÉFICIENT DU PAYSAGE SPÉCTACULAIRE SUR LES MONTAGNES VOISINES. L'ÉLEVEMENT DES PAVÉS DE LA SALLE DE BAIN PERMET D'AGRANDIR LA PIÈCE ET DE MOUVER LE HALL D'ENTRÉE.



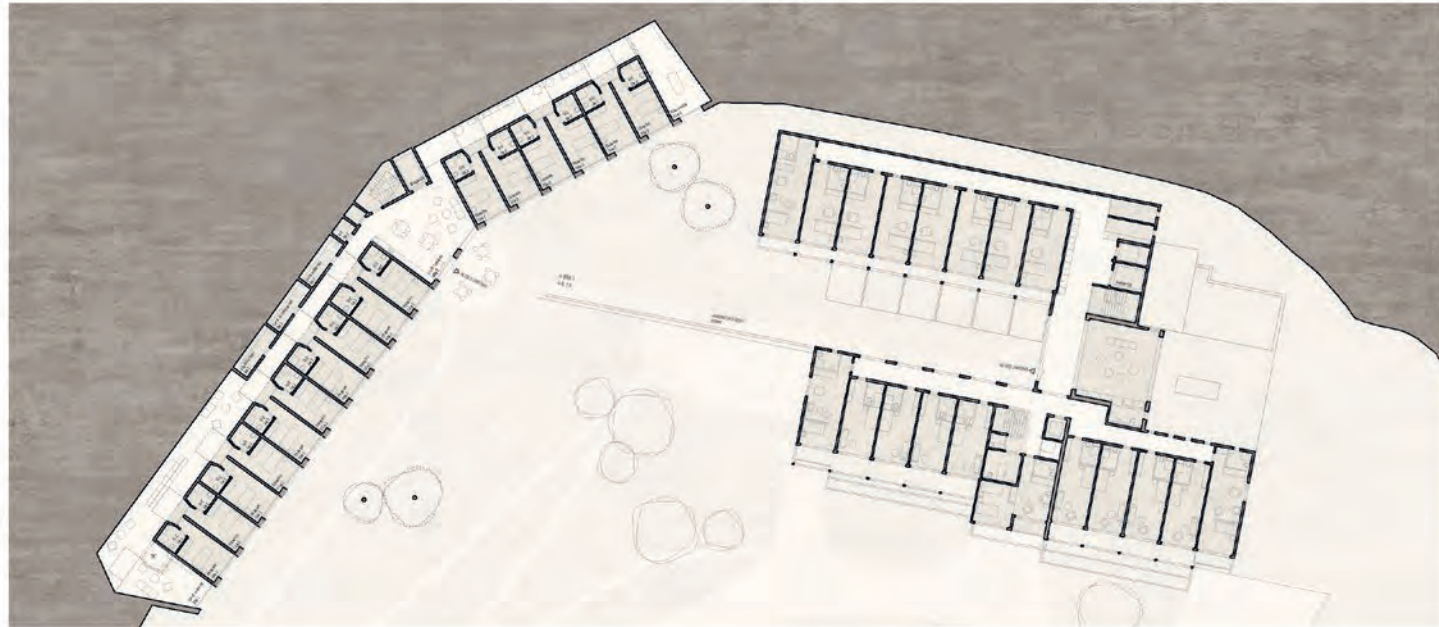
STRUCTURE ET SISMIQUE

L'EXTENSION EST CONSTITUÉE D'UNE STRUCTURE PORTÉE SIMPLE DE VOLEES EN BÉTON ET D'UN MAIR DE SOUTÈNEMENT L'AMÉLIORATION DE LA RÉSISTANCE SISMIQUE DU BÂTIMENT EXISTANT EST RÉALISÉ GRÂCE À UN NOUVEAU NOUVEAU ENCEINTEUR ET AU RENFORCEMENT PONCTUEL DE CERTAINS VOLEES EN BÉTON.

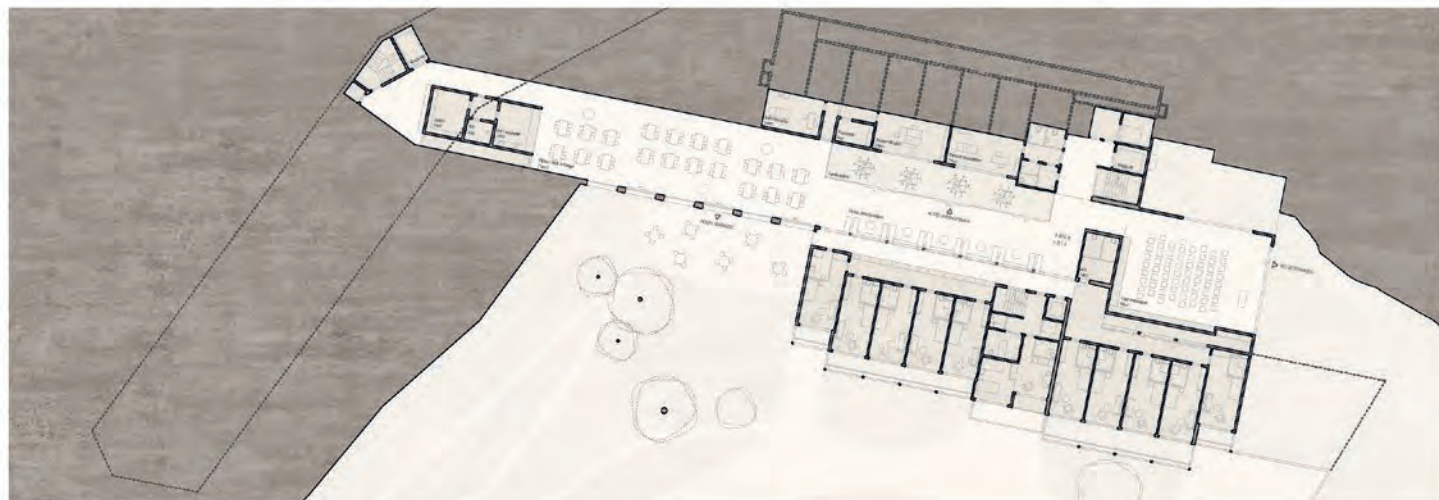
CONCOURS VEX "St. Sylva" - LANDSCAPE



** CHACUN EN SON SCHEMA
+2, +3 1:200



+1 1:200

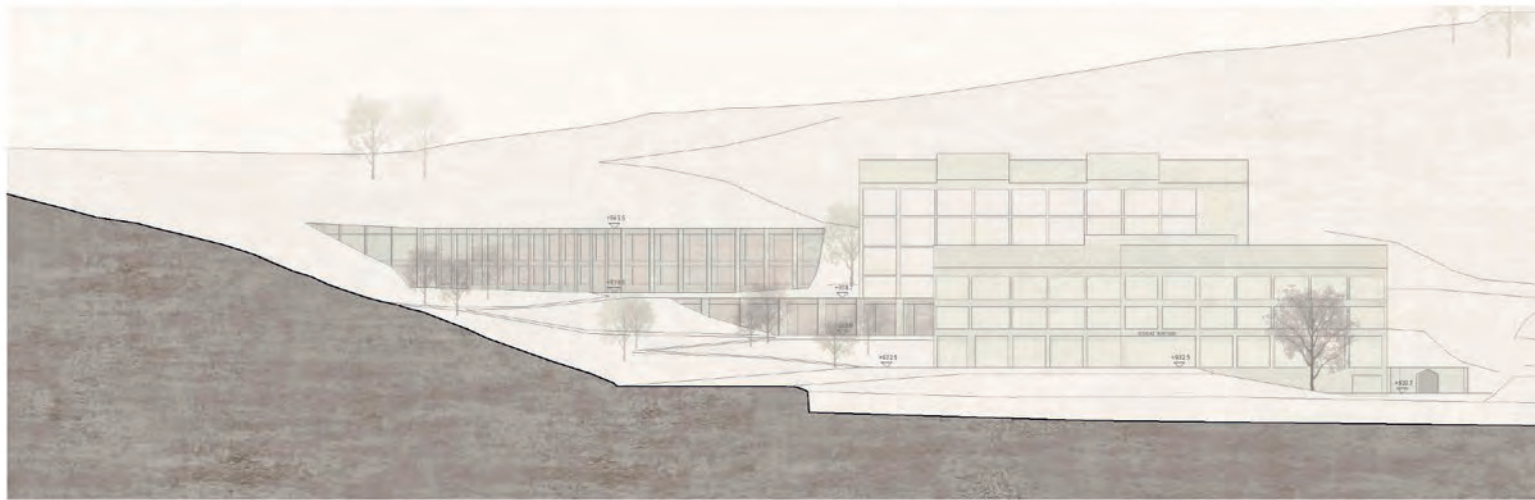


CONCOURS VEX "St. Sylve" _ LANDSCAPE

N°4 LANDSCAPE



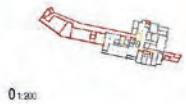
COUPE 1:200



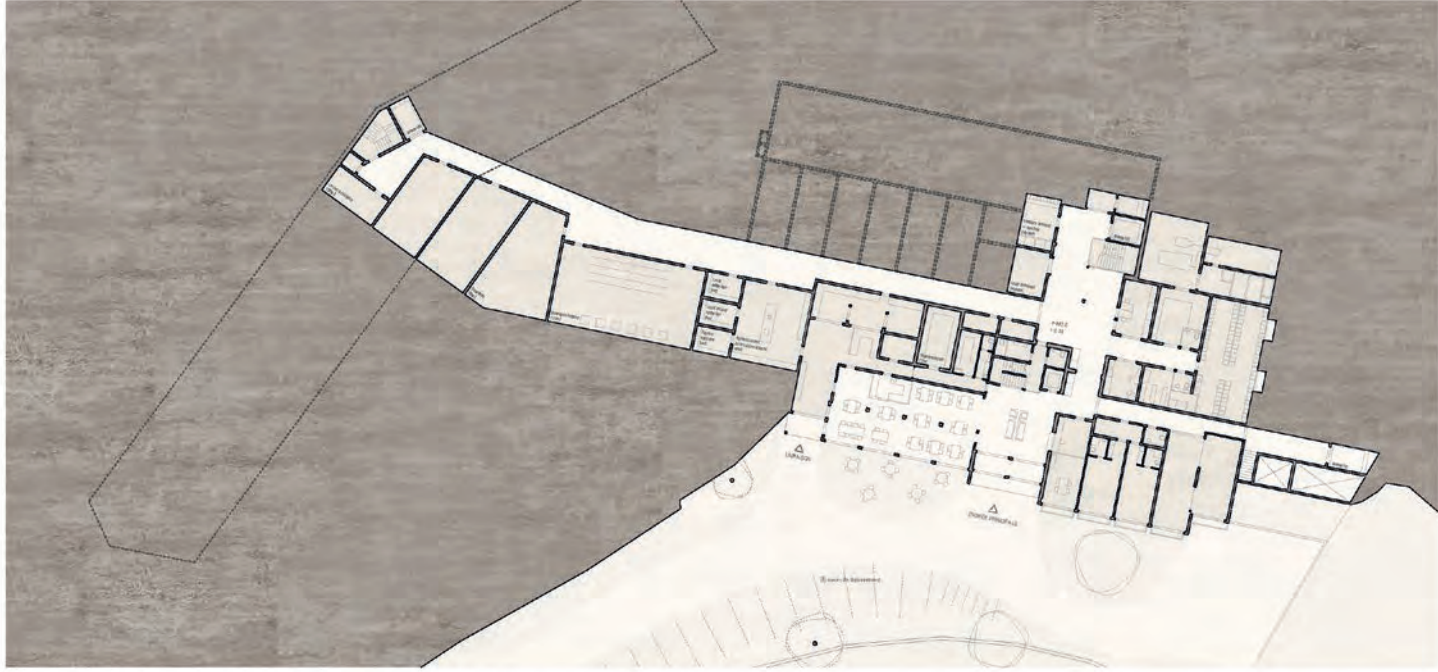
FACADE 1:200



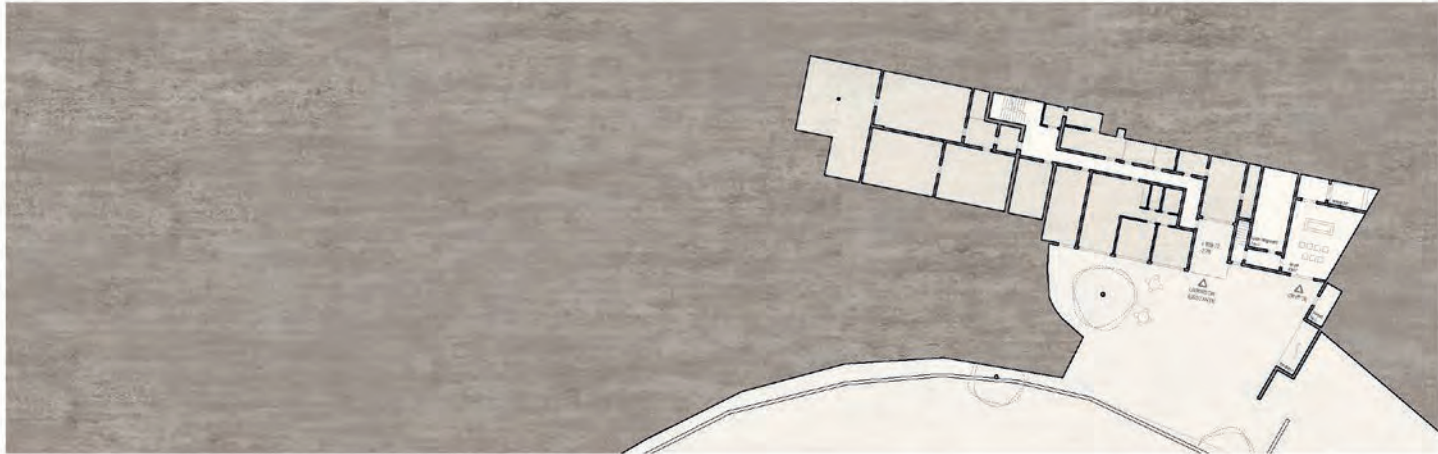
CONCOURS VEX "St. Sylva" _ LANDSCAPE



0 1:200

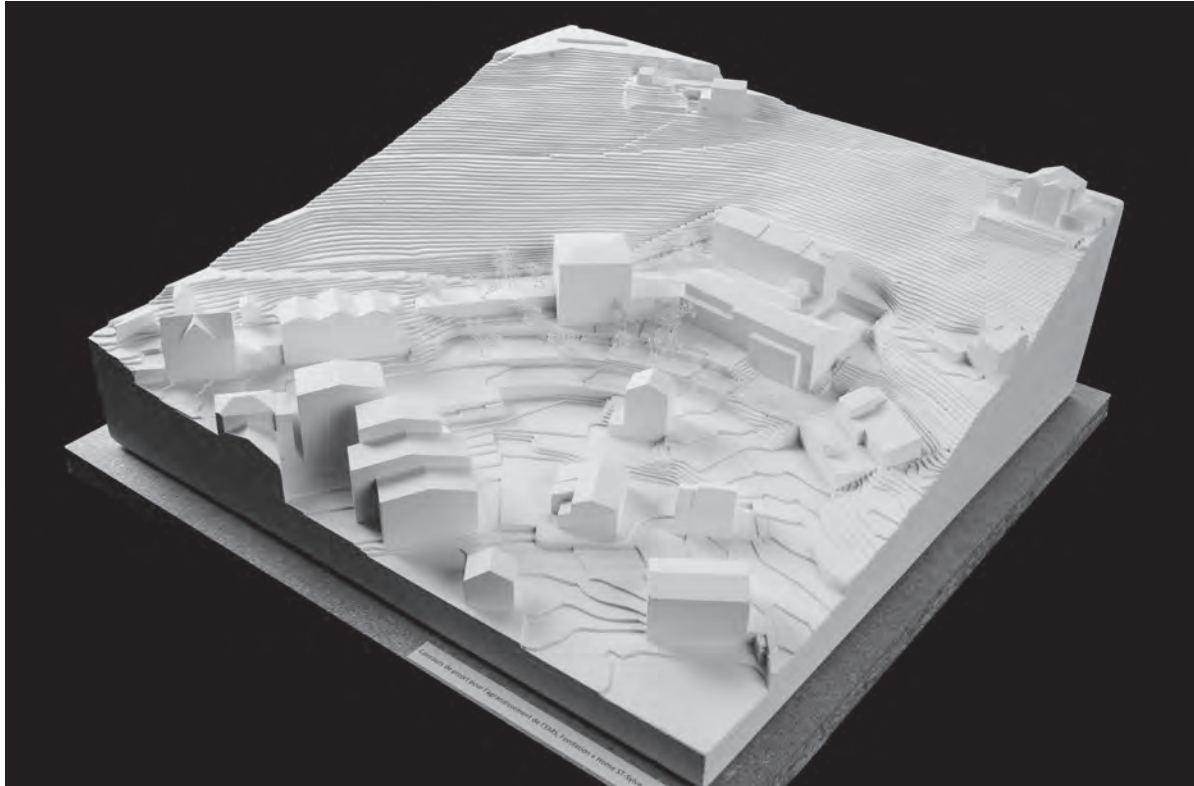


-1 1:200



CONCOURS VEX "St. Sylve" _ LANDSCAPE

N°4 LANDSCAPE



N°29 MILLEPERTUIS

4^E RANG / 4^E PRIX

DVARCHITECTES & ASSOCIÉS SA, SION

Collaborateurs:

Anne-Line Darbellay-Duss, Glenn Cotter, Stefan Hare, TERENCE Biselx, Julien Praz,
Clémence Fauchère, Alan Zen Ruffinen, Mathieu Sierro, Sacha Debons, Etienne Crettenand

PRA INGÉNIEURS CONSEILS SA, SION

Collaborateurs:

Laurent Pitteloud, Sebastien Menoud, Christian Dumoulin, Raphaël Coquoz, Nathalie Michelet
Gaëtan Nguyen

Par son implantation au sud dans la pente, avec un volume carré de six étages à la toiture à quatre pans, relié par un socle sur un niveau à l'EMS existant le projet génère un grand ensemble cohérent. La position du bâtiment et le retrait du socle côté pente créent au travers d'un cheminement, une connexion avec le village de Vex et une cour extérieure se prolongeant à l'intérieur de l'étage commun de l'EMS. Un grand jardin thérapeutique est créé côté village en prolongation de l'ensemble.

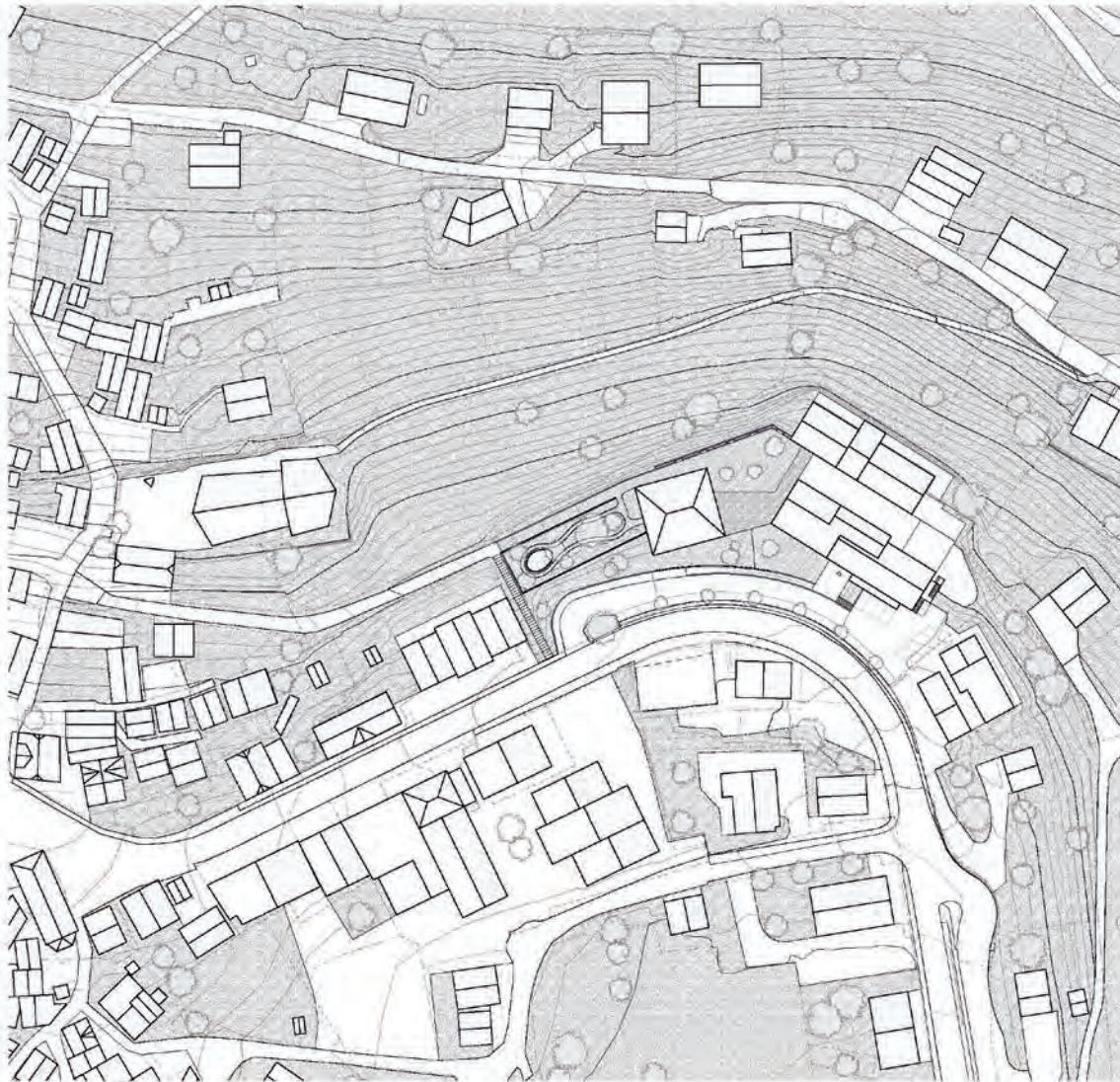
L'étage du rez supérieur propose une spatialité appréciée par le jury, qui relie dans le socle l'ancienne et la nouvelle salle à manger ouverte sur la cour extérieure côté pente. Cet étage de référence accueille les différents programmes publics pour les habitants et connecte les différentes volumétries.

Les chambres sont localisées dans la volumétrie haute dans des unités de 7 chambres par étages sur les 4 niveaux supérieurs et un niveau inférieur. La typologie place 5 chambres à l'est et 2 chambres au sud connectées par des couloirs étroits et un espace commun restreint côté nord.

L'expression architecturale d'une grille en béton avec des remplissages en panneau bois et fenêtres présentée en image et en élévation n'est toutefois pas compréhensible en plan.

En conclusion, si le jury salue la qualité de l'étage commun et des espaces extérieurs, il n'est toutefois pas convaincu par l'implantation des chambres au niveau inférieur et par le manque de générosités dans les espaces communs des étages des chambres. S'il souligne encore l'intérêt du projet du point de vue de sa volonté de créer un ensemble volumétrique et morphologique, il regrette toutefois certains choix dans le traitement de l'expression architecturale volumétrique, notamment dans sa connexion et ses liaisons aux volumes existants, et par le traitement de la façade du bâtiment existant.

Le projet propose pour le nouveau bâtiment une structure en béton armé, avec des dalles plates appuyées sur des murs internes et une grille porteuse extérieure. Le concept statique est efficace tant au sujet de son comportement statique que parasismique, nécessitant la disposition des éléments de coupure thermique entre le système intérieur et l'extérieur.



Plan de situation 1/300
Concours de projet pour l'aménagement de l'UMI, l'ordonnancement de Saint-Sylve à Nax

Millepertuis

Concept et organisation

Le hameau de Saint-Sylve regarde le Mont-orbi. Sa morphologie horizontale s'ouvre vers la vallée. La nouvelle (ou d'ancien) de Saint-Sylve, augmentée de 33 logements, s'ordonne comme une habitation. La succession de seuils permet de délimiter les lieux de vie du public au privé, et de désigner les zones de jour d'activités avec les zones de nuit privées. L'entrée de la structure régit au lieu, en relation avec un café bar ouvert au public. Au lieu d'espérer recouper le territoire, elle s'engage dans une zone d'attente et d'attente d'activités et d'animation, se dresse à la journée des résidents. C'est le lieu de vie de la résidence et la liaison entre les différents unités de chambres. Ce espace fédérateur aménage des relations fortes et variées avec l'environnement. Il bénéficie d'une orientation multiple en direction du Val de Vézère, du village de Vézère et des prés fleuris. Il offre de l'inspiration, jusqu'à l'usage isolé et se prolonge par le seuil et le jardin thérapeutique, accompagnant les zones de nuit, d'attente et d'attente.

On accède aux chambres à travers l'espace de jour, afin que les personnes aient un accès à la nuit, comme un village sans organisation ou manière particulière. Tous composent les 7 chambres, d'une zone de service flexible et d'un agencement qui complète l'espace de vie des chambres par une zone tranquille. Chaque personne peut profiter de toutes les orientations de la résidence, grâce à cette structure multi-orientée. On s'engage de créer une communauté de personnes, mais laquelle chaque personne ne peut s'identifier.

La chambre est conçue comme un lieu privé. Sa forme allongée permet de la séparer en 2 zones distinctes, les zones de nuit et de jour, et la zone de nuit est isolée dans le paysage. Le module de la chambre sur la base des chambres offre une face en menuiserie, composée d'un balconnet d'une fenêtre fixe cadrée sur la vallée.

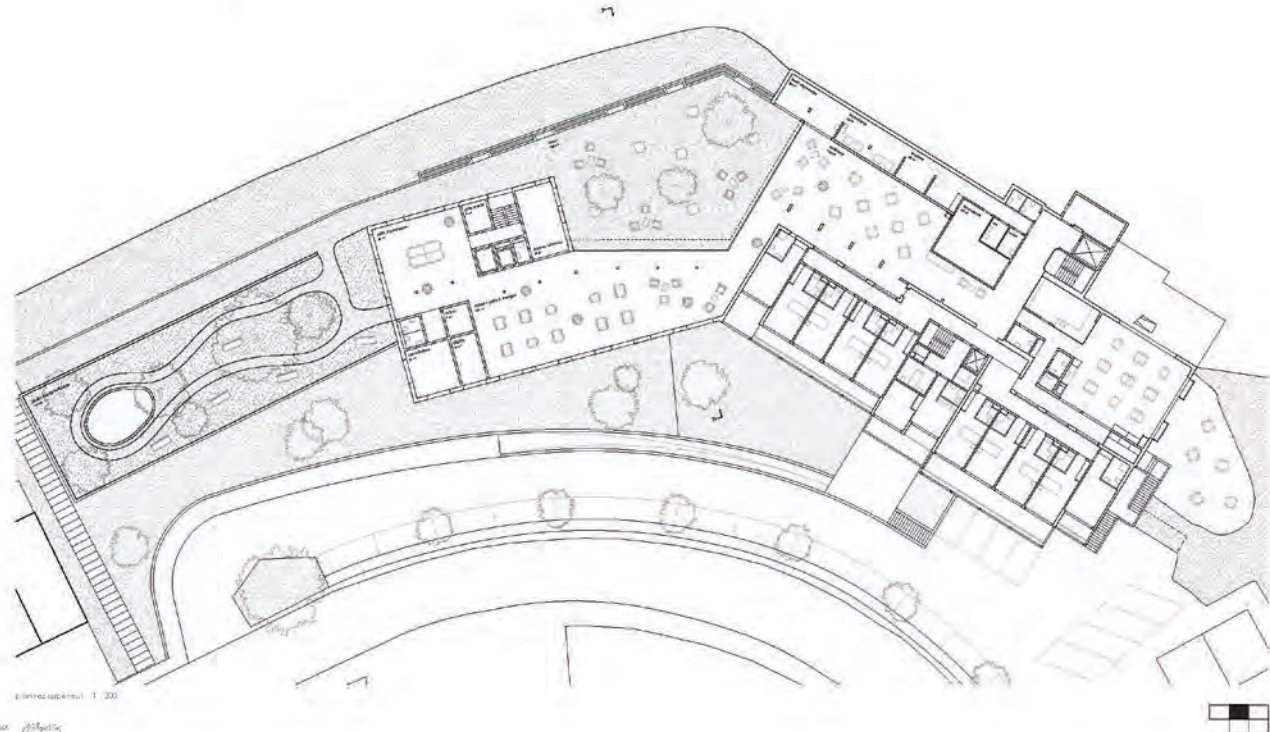
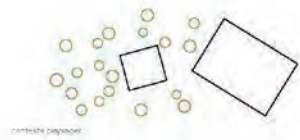
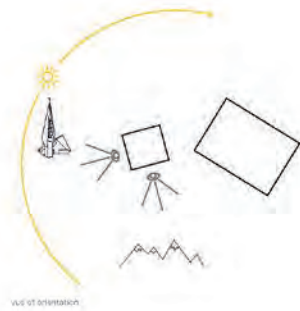
Le volume construit du nouveau lieu n'est pas simple. Sa position et son orientation adaptées à la topographie permettent de conserver les vues du lieu, bien que souvent il s'agit de la face extérieure en les qualifiant et en ayant toutes les orientations. Les ensembles participent à la diversité de l'architecture intérieure.

Paramétrique

Les bâtiments existants ne correspondent pas aux exigences des normes C.A. actuelles. Des renforcements ponctuels et de faible ampleur ne sont toutefois pas exclus à ce stade. Tous renforts ont été confirmés comme insuffisants lors de la vérification parasismique préliminaire. Une analyse plus poussée permettra des déplacements et applications de la proportionnalité de la structure, ce qui permettra de renforcer les zones plus faibles.



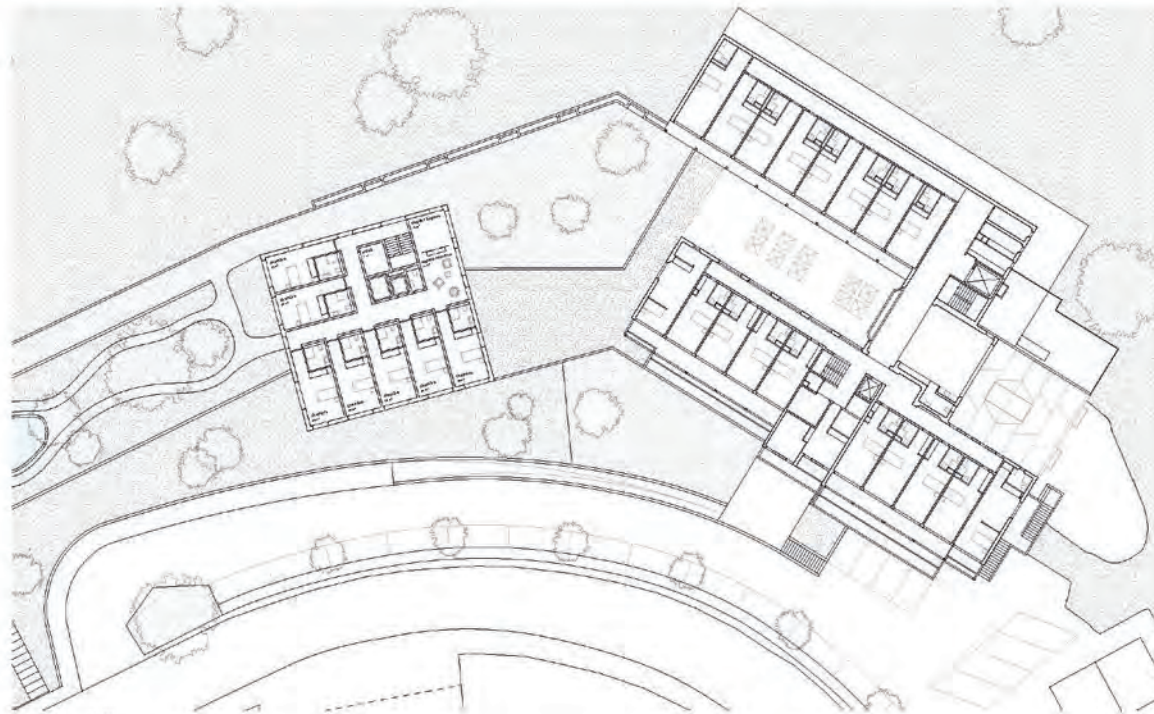
plan masse 1/200



Conseil de projet pour l'agencement de l'UMS, l'atelier d'Hôte St-Jovite & Vax

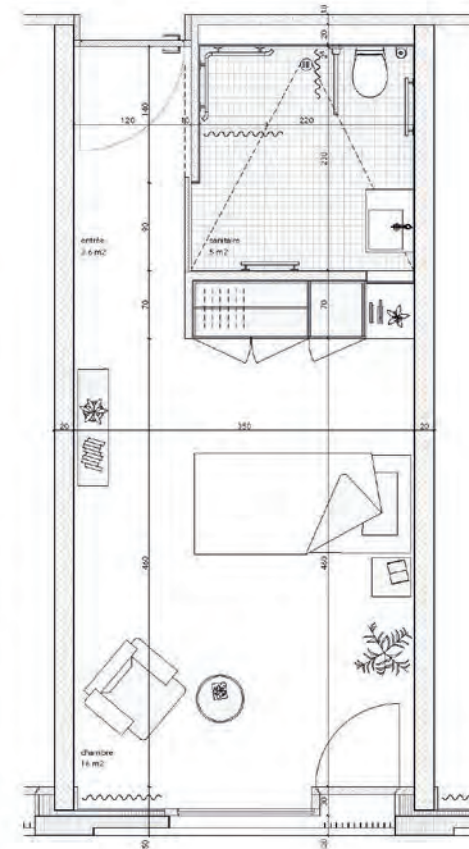


élevation Est 1/200



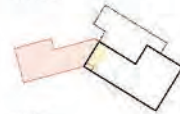
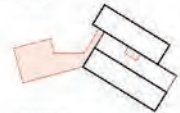
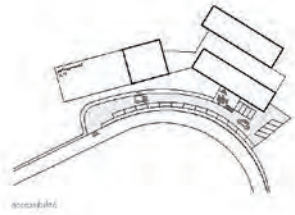
plan d'étage type 1/200

Concours de projet pour l'agrandissement de TEMS, Fondation «Irene SoSylvie» à Vax // M&P&A

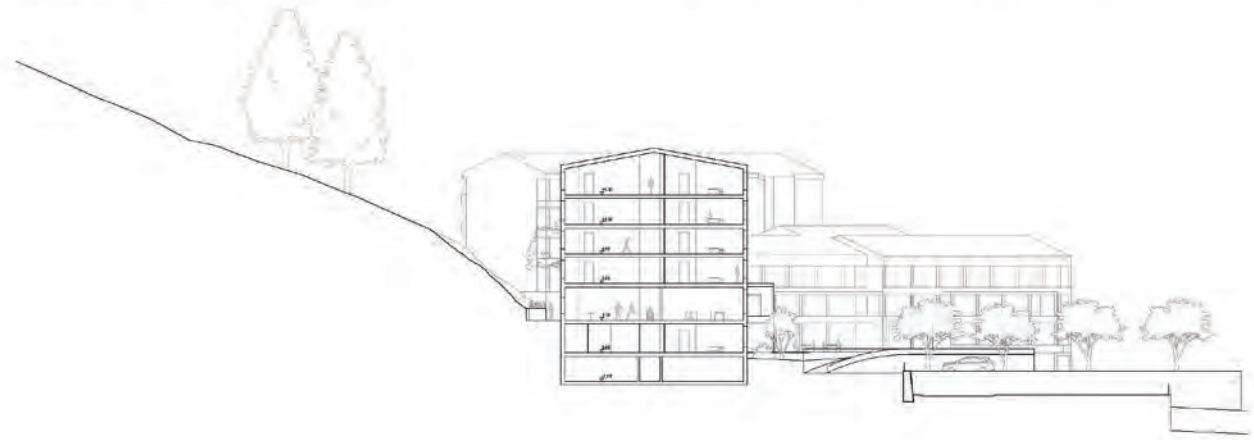
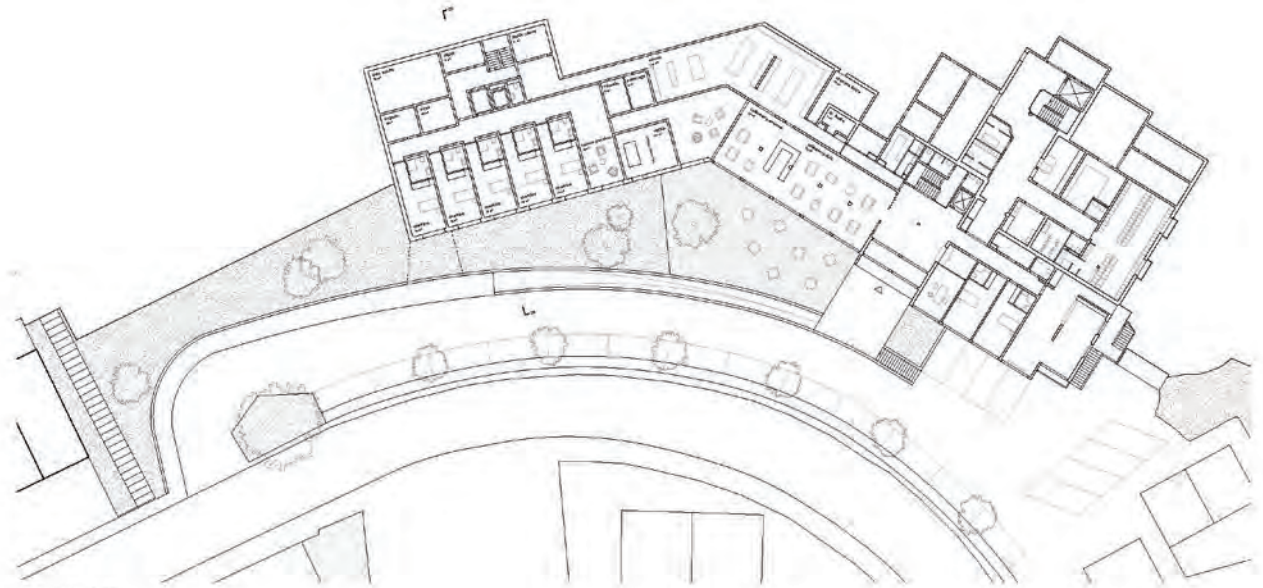


chambre type 1/20





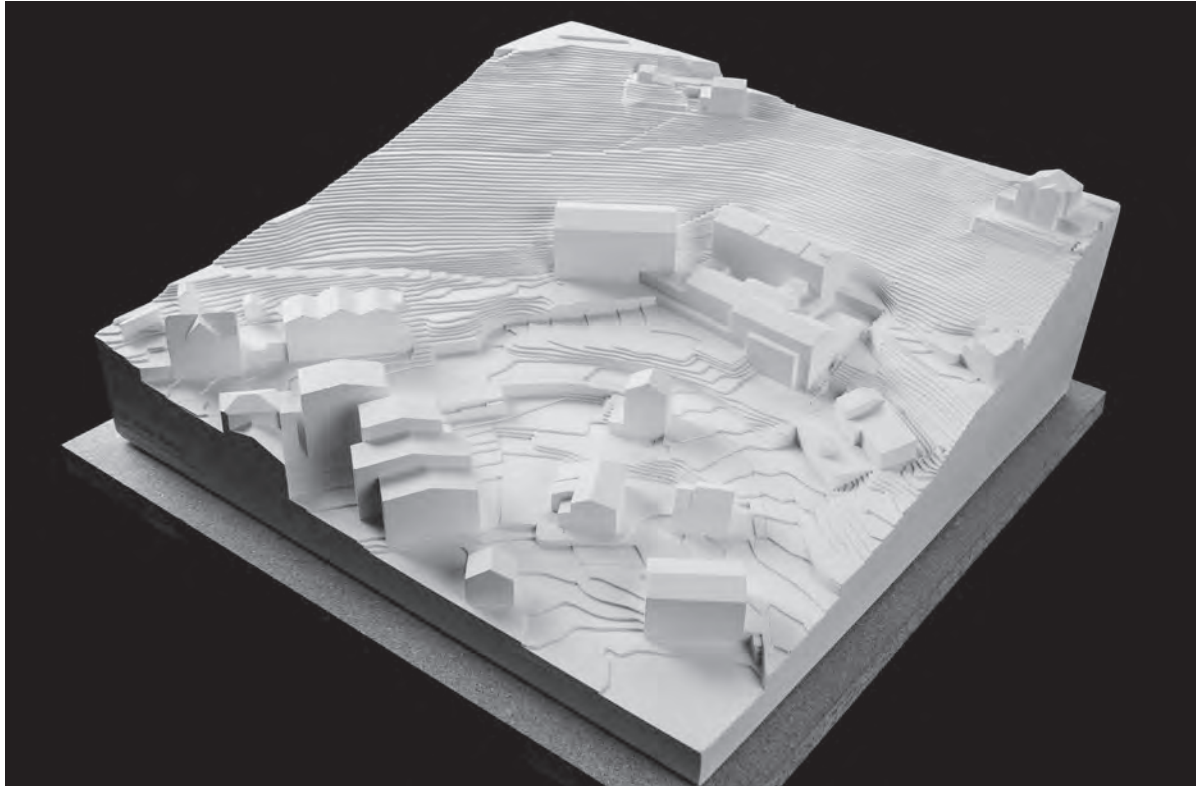
à compléter à l'avenir



Document de projet pour l'agrandissement de l'IMM. Fondation et Home St-Syrene à Venin. *Architecture*







N°32 LE SAINT-PATIO

5^E RANG / 5^E PRIX

DT-TECH ARCHITECTURE SA, SIERRE

Collaborateurs:

Samuel Siggen, Manon Thétaz, Yannick Siggen

THETAZ INGÉNIEURS CIVILS SA, MARTIGNY

Collaborateurs:

Jean-François Thétaz, Florentin Cotture, Olivier Perrottet, Sophie Mélo

Le projet propose d'implanter, à l'ouest des deux corps de bâtiments du home actuel, un troisième bâtiment de volumétrie semblable et ainsi créer un ensemble construit homogène. Ancré relativement haut dans la pente, le bâtiment prend avantageusement de la distance par rapport à la route cantonale. Les aménagements extérieurs s'organisent sur deux niveaux dans l'espace généreux ainsi libéré côté vallée.

Au niveau inférieur s'organisent les accès et entrées. La position du parking couvert situé dans la pente le long de la route d'accès existante interpelle. Sa proximité avec la nouvelle entrée et la terrasse de la cafétéria perturbe l'espace public en générant des mixités de circulations conflictuelles. Au niveau supérieur, le chemin de liaison au village se dilate à l'approche du bâtiment pour devenir un agréable jardin aménagé accueillant une terrasse, prolongement extérieur des salles à manger et d'animation.

Le jury relève une mise en place du programme cohérente et fonctionnelle. Tandis que l'entrée actuelle devient une entrée secondaire pour le personnel, une nouvelle entrée publique prend place dans le volume de liaison. Une nouvelle distribution verticale donne accès au rez supérieur directement dans les espaces collectifs. La salle à manger actuelle est judicieusement déplacée dans le prolongement des espaces de vie du nouveau bâtiment en relation avec le jardin des sens. Un généreux patio occupe le centre du bâtiment existant valorisant par le biais des relations spatiales et d'un apport de lumière naturelle de qualité l'ensemble des espaces et des circulations sur son pourtour.

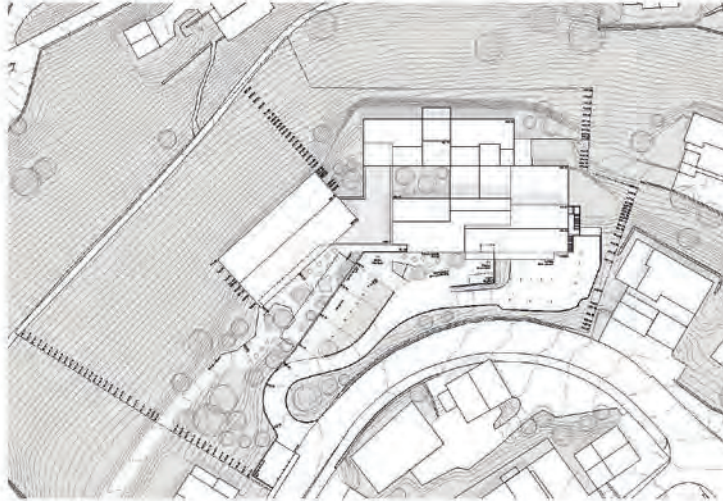
Les chambres sont réparties sur trois niveaux dans le nouveau volume. Une typologie intéressante organisée autour d'un couloir central reliant deux espaces de séjour propose une double orientation des chambres soit sur la vallée au sud ou sur le village à l'ouest. Les circulations verticales et locaux de service étant regroupés au nord, côté montagne. Les longueurs de couloir sont diminuées, les apports de lumière naturelle et vues sur l'extérieur sont variés.

L'expression des façades, traitées en bois, en référence à l'architecture traditionnelle valaisanne n'a pas convaincu le jury. Tant dans l'ambiguïté du rapport entretenu avec les façades des bâtiments existants que de l'image donnée, peu représentative d'une telle institution.

La structure porteuse pour le nouveau bâtiment présente un socle en béton armé pour les parties en contact avec la terre et une structure en bois pour les niveaux supérieurs. Malgré les qualités inhérentes à une construction en bois, le comportement en terme d'inertie thermique et d'isolation acoustique devraient encore être approfondis. D'autres aspects méritant une analyse détaillée sont le remplacement du joint sismique par une solution monolithique entre la nouvelle et l'ancienne partie ainsi que certaines dimensions proposées (notamment, les planchers en bois massif).

LE SAINT-PATIO

Agencement de 15MS, l'opération "Le Saint-Patio" à Lyon



Plan de situation 1/600



Contexte

La résidence St-Patio est un agencement multi-actes dans le cadre d'un programme de réhabilitation de la zone d'habitat collectif de la rue de la République à Lyon. Elle est située dans un quartier historique, à proximité de la gare de la Part-Dieu et du centre-ville. Le projet vise à améliorer les conditions de vie des habitants tout en préservant le patrimoine architectural existant.

Objectifs

Le projet vise à améliorer les conditions de vie des habitants tout en préservant le patrimoine architectural existant. Les objectifs principaux sont : améliorer la qualité de l'habitat, créer des espaces publics de qualité, et favoriser la mixité sociale et générationnelle.



Unité

Unité de logement de type F2, comprenant une chambre, un salon, une cuisine équipée, une salle de bains, et une terrasse. L'unité est conçue pour offrir un cadre de vie agréable et fonctionnel.

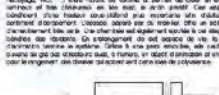
Unité

Unité de logement de type F3, comprenant deux chambres, un salon, une cuisine équipée, une salle de bains, et une terrasse. L'unité est conçue pour offrir un cadre de vie agréable et fonctionnel.



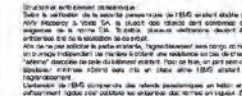
Espaces communs

Espaces communs comprenant des zones de circulation, des espaces verts, et des zones de détente. Ces espaces sont conçus pour favoriser le lien social entre les habitants.



Espaces communs

Espaces communs comprenant des zones de circulation, des espaces verts, et des zones de détente. Ces espaces sont conçus pour favoriser le lien social entre les habitants.



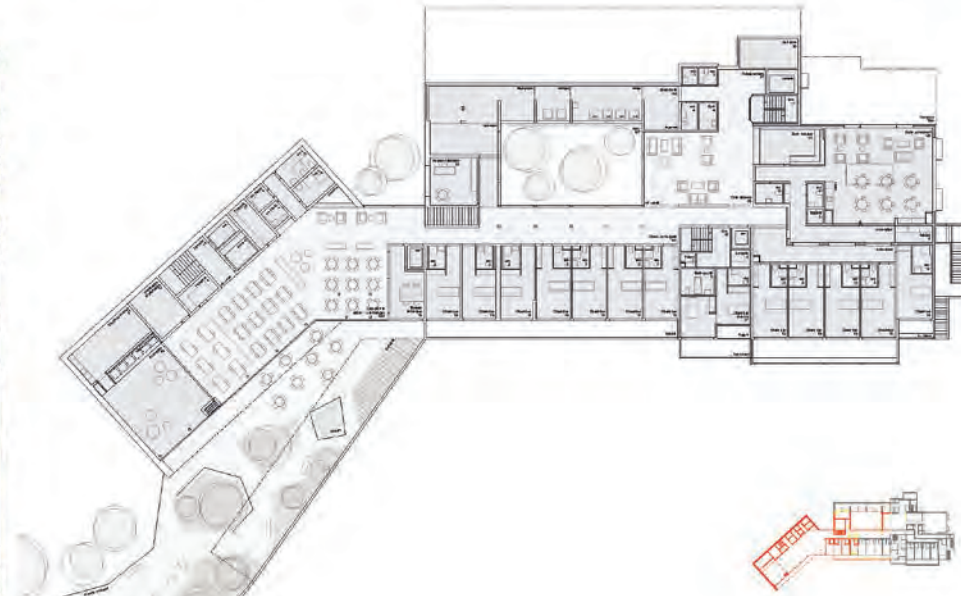
Espaces communs

Espaces communs comprenant des zones de circulation, des espaces verts, et des zones de détente. Ces espaces sont conçus pour favoriser le lien social entre les habitants.



Espaces communs

Espaces communs comprenant des zones de circulation, des espaces verts, et des zones de détente. Ces espaces sont conçus pour favoriser le lien social entre les habitants.

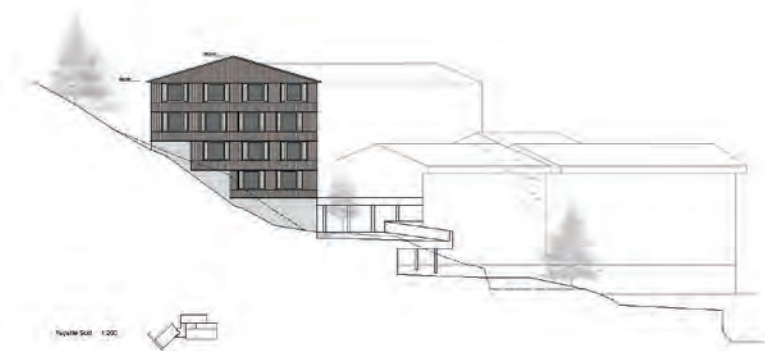


Plan de situation 1/500

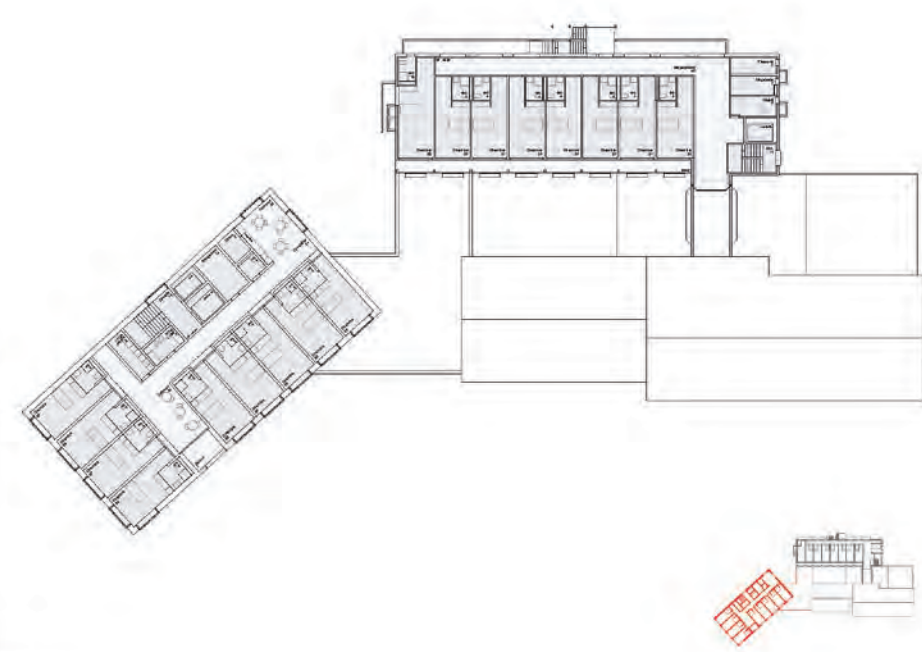
LE SAINT-PATIO
 Agencement de 1200, Péniche "Saint-Patrick" à Paris



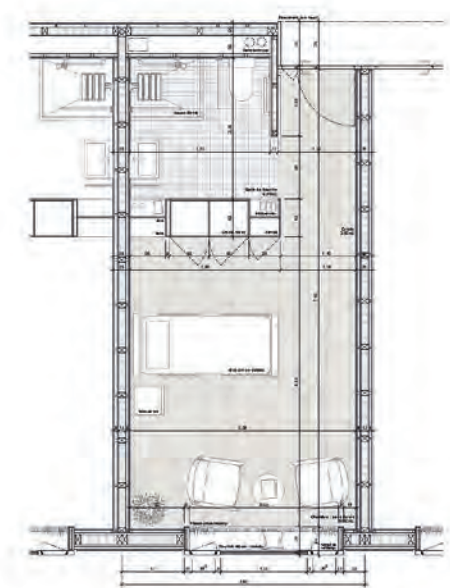
Niveau 000 1/200



Niveau 000 1/200



Terrain de 1200 1/200



Coupes 0000 1/300

Charisme
 Le charisme des deux unités, les matériaux et le type d'habitat, sont les deux côtés d'une même médaille. Les volumes sont agencés en fonction de leur usage et de leur destination. Les volumes sont agencés en fonction de leur usage et de leur destination. Les volumes sont agencés en fonction de leur usage et de leur destination.

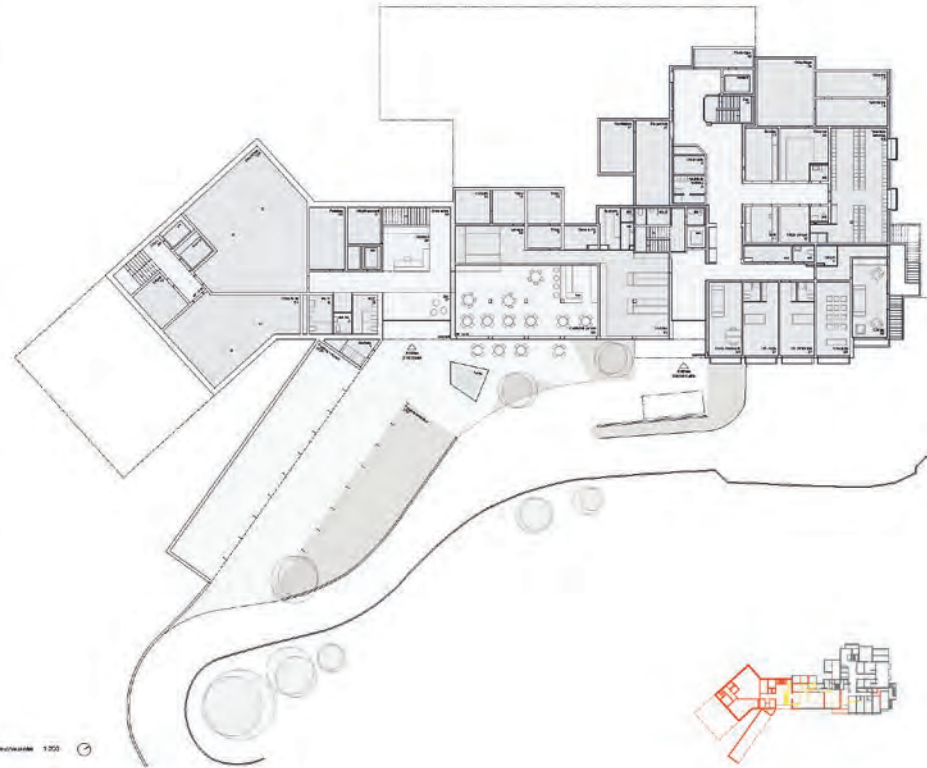
Espace architecturé
 Le charisme des deux unités, les matériaux et le type d'habitat, sont les deux côtés d'une même médaille. Les volumes sont agencés en fonction de leur usage et de leur destination. Les volumes sont agencés en fonction de leur usage et de leur destination.

Couleur construite
 Le charisme des deux unités, les matériaux et le type d'habitat, sont les deux côtés d'une même médaille. Les volumes sont agencés en fonction de leur usage et de leur destination. Les volumes sont agencés en fonction de leur usage et de leur destination.

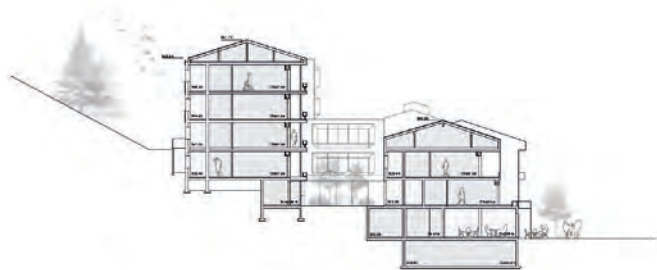
LE SAINT-PATIO
Agréassement de l'IMC Fondation Yves St Laurent à Vevey



Vue 180° - 0/0



Plan 0 - 1/200

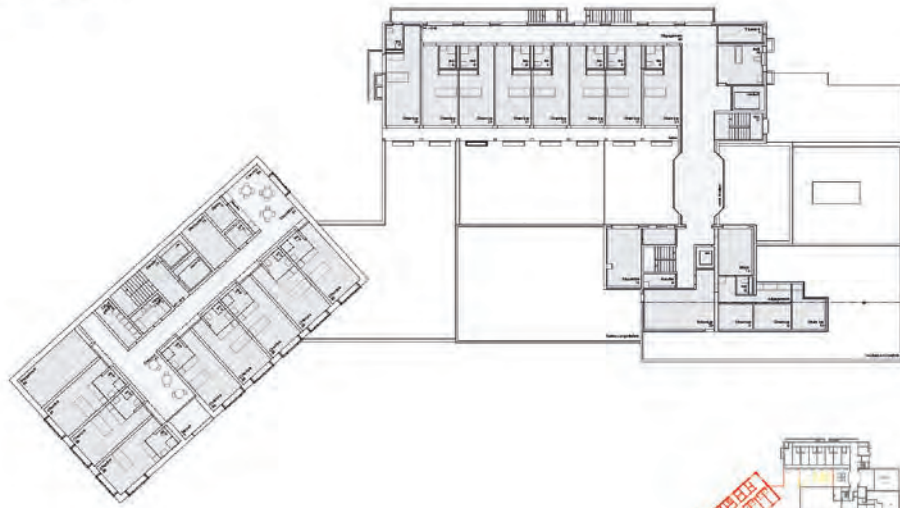


Coupe AA - 1/200

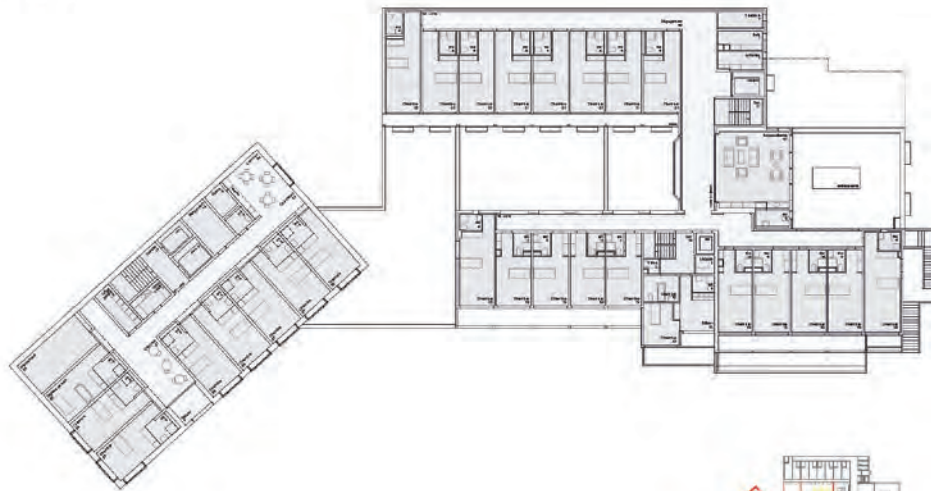


Coupe BB - 1/200

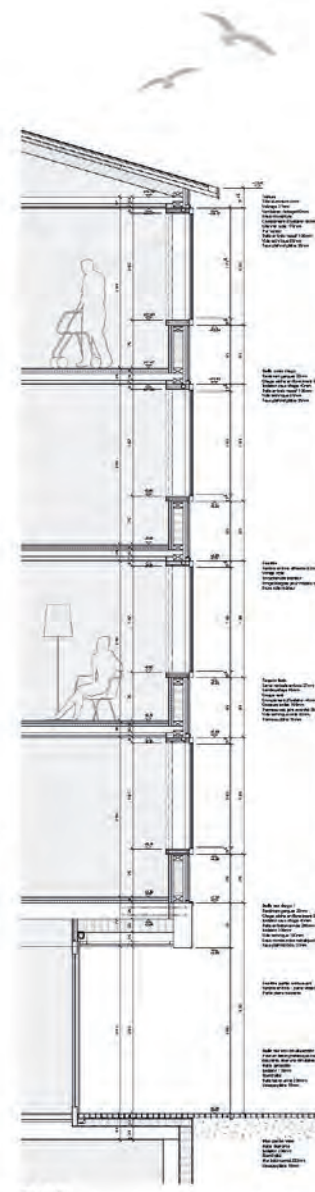
LE SAINT-PATIO
 Appartements de 100m², Fondation Yvonne et André Gendreau à Paris

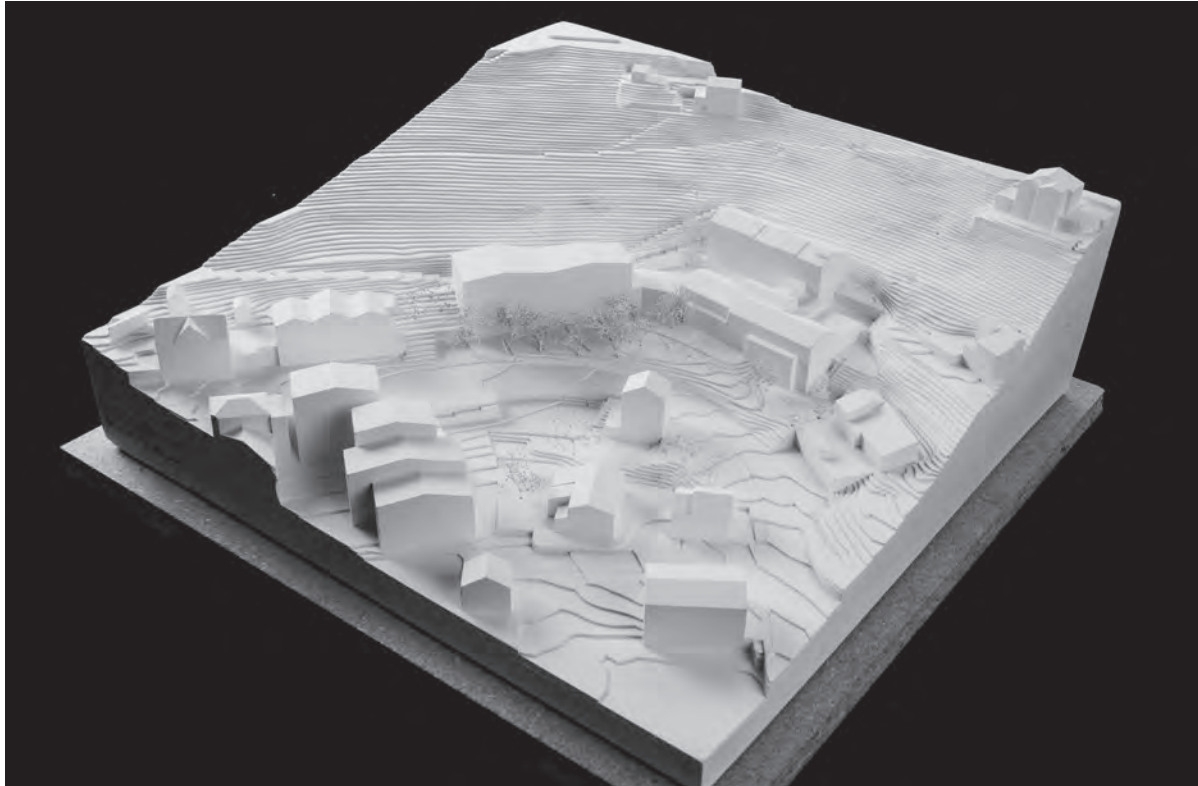


Plan au 1/500



Plan au 1/500





N°9 **PARCOURS DE VIE**

6^E RANG / 6^E PRIX

SUTER SAUTHIER ARCHITECTES SA, SION

Collaborateurs:

Christian Suter, Raphaël Sauthier, Fabio Rosado

INGÉNIERIE SION SA, SION

Collaborateurs:

Xavier Mittaz

Le projet reconnaît la liaison piétonne donnant accès au village comme un élément fort du site et le renforce en adossant le nouveau bâtiment au chemin. Cette implantation libère un espace entre les bâtiments et détache clairement l'extension de l'existant. La position du nouveau volume s'insère précisément dans la pente tirant parti de la topographie en structurant le site avec un haut et un bas.

En amont, le rez de chaussée supérieur communique avec le chemin et le jardin. Les circulations et parking sont habilement gérés en aval. Un parking enterré, situé au sous-sol de l'extension est directement accessible depuis la route cantonale. Un parking extérieur, à l'intention des visiteurs, est aménagé le long de la rampe d'accès au rez de chaussée inférieur réaménagée par la même occasion. Devant le home existant, les aménagements extérieurs sont revalorisés, organisant les entrées principale et secondaire et les places de livraison dans un espace de verdure bienvenu.

Situé entre le home existant et l'extension, un espace de référence, organisé sur deux niveaux connecte les deux bâtiments. Regroupant les distributions verticales et liaisons horizontales, c'est le carrefour des différents parcours. Généreusement dimensionné c'est également un lieu de rencontre agréable. Largement vitré, l'espace en double hauteur offre une belle relation visuelle entre les étages, entre l'entrée en bas et le jardin thématique en haut. Malgré ses qualités spatiales indéniables le jury redoute une certaine confusion dans le fonctionnement de cet espace de par la profusion d'affectations et de circulations et de relever les défauts de ses qualités, à savoir finalement de séparer plutôt que de lier, de représenter deux homes distincts plutôt que de composer une entité.

L'organisation du programme dans l'extension se calque sur le fonctionnement actuel du bâtiment avec une répartition des affectations par étage. Le rez inférieur, affecté aux services, accueille la nouvelle zone administrative et les locaux techniques. La partie existante du rez inf est réaménagée avec la création

d'une cuisine et buanderie intelligemment positionnées en façade permettant un contrôle visuel à l'extérieur sur la zone des livraisons et de l'entrée du home.

Les espaces de vie se situent au rez supérieur, considéré comme l'étage noble où se déroule la vie communautaire. L'implantation des espaces de vie en façade avale, sans prolongements extérieurs ni relation avec le jardin ne convainc pas le jury.

Le programme des chambres, réparti sur trois étages, propose un espace fluide de circulation, largement vitré côté montagne en relation avec le jardin distribuant des chambres à la fois côté vallée et côté village.

Si le jury reconnaît une précision et qualité d'implantation, il regrette les choix proposés dans le traitement de la toiture et des façades, principalement la façade sur rue, accentuant une volumétrie imposante, au rapport d'échelle difficile avec le site.

Le concept structurel du projet est développé sur le concept des dalles plates en béton armé, reliés aux murs internes et périmétriques porteurs. Le système choisi est efficace et adapté, présentant également des interventions modérées dans les édifices existants. Certaines optimisations semblent encore possibles, comme par exemple le concept des murs périmétriques doubles.



Analyse du lieu

Le thème 20 s'inscrit à l'intérieur du village de vie en amont de la route principale qui dessert l'ensemble du site d'habitat. Cette situation offre aux communes de vie et d'habitat une architecture et des espaces publics en deux corps de bâtiment. La topographie particulière de ce site implique l'implantation et l'orientation des bâtiments existants. Ceux-ci sont essentiellement linéaires et alignés sur la route. Les autres bâtiments sont dispersés sur le site.

Les axes existants et potentiels offrent un très bon cadre de qualité, avec un alignement régulier de maisons individuelles. Les axes existants ne sont pas le résultat d'un projet d'aménagement en 1970. Le plan local de zonage ne définit pas d'alignement distinctif de ces espaces techniques et de services, hormis dans le secteur, la partie administrative et la voirie. Les axes existants offrent le cas de figure d'un alignement régulier de ces axes. Les autres bâtiments sont dispersés sur le site.

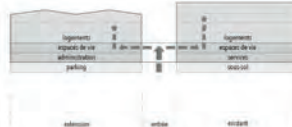
Dans ce contexte, le thème 20 s'inscrit dans une volonté de créer un lien entre les résidents en offrant des espaces de vie communs. Ainsi, l'ensemble des résidents se rejoignent au premier étage de la passerelle. Ce niveau de référence devient le lieu de vie des résidents grâce auquel les échanges sociaux peuvent se faire naturellement. Le concept de liberté scénographique est au cœur de l'ESL. Le plan local de zonage ne définit pas d'alignement distinctif de ces espaces techniques et de services, hormis dans le secteur, la partie administrative et la voirie. Les axes existants offrent le cas de figure d'un alignement régulier de ces axes. Les autres bâtiments sont dispersés sur le site.

Stratégie et vision dans le site

Partant de l'existant de vie et de la route, la stratégie du projet cherche à maintenir les éléments forts du site et à améliorer les points faibles du bâtiment existant. L'idée principale consiste à maintenir le jardin théâtral existant et à créer un chemin piétonnier qui relie l'ensemble de vie des résidents au centre du village. Le chemin respecte la philosophie et l'alignement existant par le thème 20 s'inscrit par rapport à la liberté scénographique des espaces. Il s'agit d'un espace libre et ouvert aux usages publics. Les espaces libres existants sont ceux de la balade le long de cette promenade piétonnière et sécurisée. L'extension demande de développer le long de ce chemin avec une volumétrie qui se situe à l'intérieur du bâtiment existant. De ce fait, le chemin piétonnier profite d'un bon ensoleillement.

Le nouveau bâtiment s'inscrit dans une volonté de garantir des volumes forts et fonctionnels. Le choix de cette implantation permet également d'apporter une réponse à la topographie du site. Au nord de l'extension se trouve le jardin théâtral existant et le promenade. Il s'agit de créer un espace public pour les résidents et les parents ainsi que les différents aménagements liés aux usages de vie. Cette implantation permet également de garantir des espaces techniques sans avoir besoin de passer par la voirie existante.

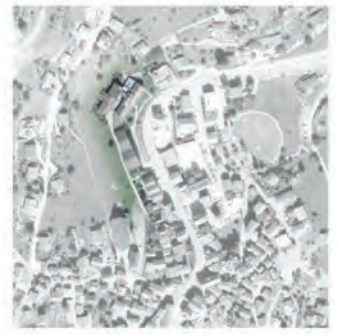
Le projet est complété en son centre par l'insertion d'un volume de liaison garantissant des volumes forts et fonctionnels entre le bâtiment existant et l'extension demandée. La morphologie du bâtiment reprend les lignes caractéristiques du site. C'est ainsi que le bâtiment est le prolongement du village avec des lignes droites. Cela permet, le bâtiment s'inscrit le long du chemin existant avec une façade plus qu'un alignement topographique de la route et se situe sur la route.



Structure du bâtiment

Le concept structurel se base sur une structure robuste et efficace permettant de répondre aux différents sollicitations statiques et paramétriques imposées à l'habitat. Une réponse à ce défi est une structure rigide et résistante en béton armé constituée de colonnes plantées espacées sur des murs de refend et des piliers le long de la façade nord. De par la configuration du plan, la structure s'organise de manière simple et efficace. Le confortement paramétrique est assuré par cette même structure et permet de garantir la stabilité générale du bâtiment.

La structure en béton armé permet donc un même type de garantie d'alignement global. Par son volume dominant, le béton joue un rôle de régulation de la température tout au long des saisons chaudes et froides de l'année. Le béton permet également de satisfaire de manière simple et efficace aux exigences relatives à la protection incendie. Pour toutes ces raisons, la solution d'une structure entièrement en béton s'impose naturellement et permet de la même manière de réaliser les coûts de construction.



Projet architectural

L'ensemble du projet prend racine sur l'axe du chemin (parcours de vie, parcours intérieur et parcours extérieur) qui représente également le volume de liberté de mouvement existant par le thème 20 s'inscrit. Le nouveau volume de liaison qui se développe sur deux niveaux accueille l'ensemble principal du bâtiment existant ainsi que la voirie. Ce volume se développe en double hauteur permettant une mise en relation des deux niveaux de référence du projet à savoir la place d'entrée et le jardin théâtral. Un escalier souterrain relie les volumes à répondre la première étape de cette double hauteur. L'usage technique fonctionne comme un espace de liaison permettant de garantir une fonction de la nouvelle liaison, celle-ci étant aménagée en espace de rencontre pour l'ensemble du complexe.

Obtenir un volume de liaison se développe l'extension demandée. Ce nouveau bâtiment composé de maisons à étage avec son environnement proche ou lointain. Les façades 'est' et 'sud' accueillent les plus importantes du programme. La façade 'ouest' reprend le thème de l'habitat qui se trouve et s'aligne en direction du village de vie et du site d'habitat. La façade 'est' reprend celle existante de ce site de construction et des usages de vie.

Le bâtiment existant développe ses volumes communs sur deux niveaux. Plus communs, le cas de figure d'un alignement régulier de maisons individuelles, les volumes et l'habitat existant, le cas de figure d'un alignement régulier de maisons individuelles et des services. Le premier étage aligné quant à lui l'ensemble de vie des résidents. Les bâtiments existants dans le fonctionnement du thème 20 s'inscrit.

Dans ce contexte, le projet propose de clarifier la situation actuelle par une prise en compte claire et assurée. Il est ainsi proposé que le cas de figure d'un alignement régulier de maisons individuelles et des services. La courbe paramétrique sera également dans la voirie. La nouvelle liaison sera quant à elle aménagée dans l'espace administratif existant. L'ensemble principal devient une entrée de service. Celle-ci est destinée à une liaison.



Enveloppe et matériaux

L'enveloppe du bâtiment sera d'aspect minimaliste. Le choix se porte ainsi sur des façades en béton blanc. Ce matériau donne l'impression d'une enveloppe durable et résistante aux intempéries. Ce matériau fait écho aux constructions villageoises environnantes et permet une intégration optimale du bâtiment dans son contexte. La construction se base sur le béton en raison d'un meilleur rapport avec une solution thermique à haute performance intégrée entre les deux couches de béton. Ce système constructif permet aussi de respecter les exigences et réglementations actuelles en terme d'économie d'énergie.

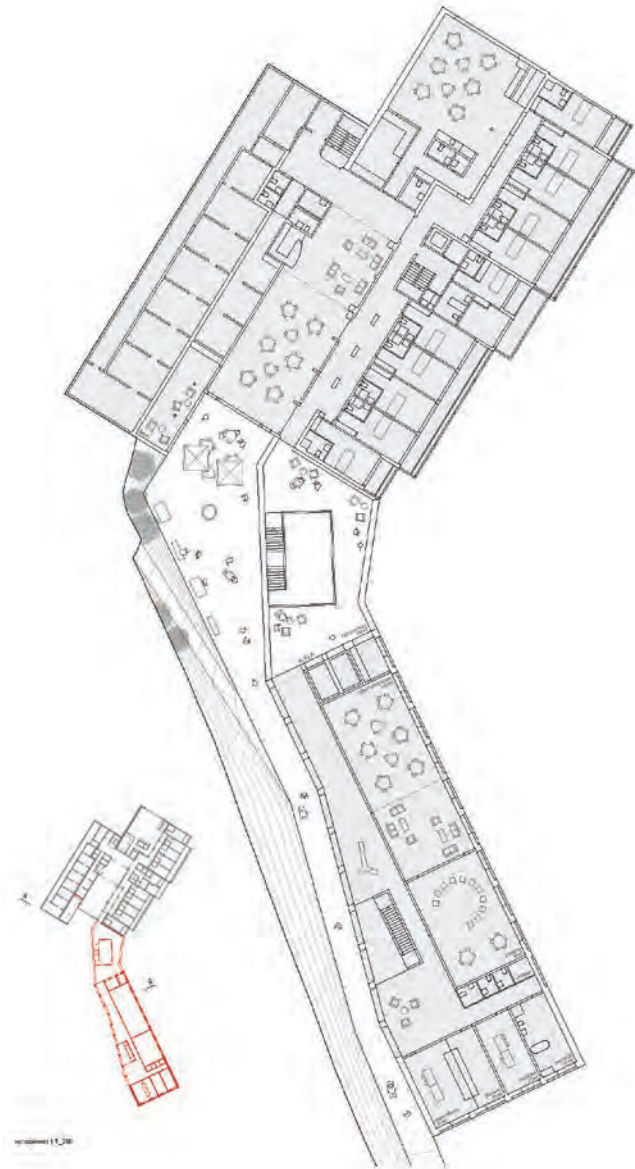
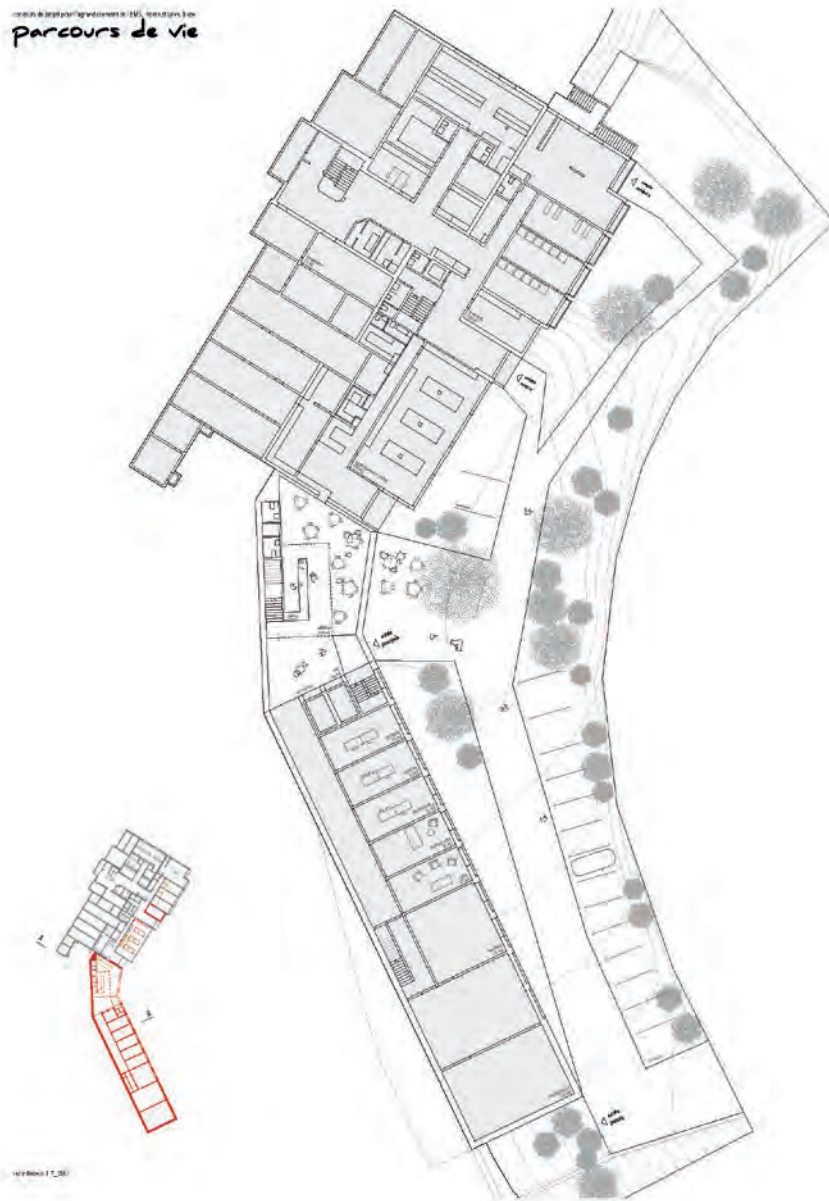
Le bâtiment s'inscrit dans le contexte structurel des façades et reprend la même référence du plan. Celui-ci est le résultat de manière différente selon les aspects de la construction et de la réalisation du bâtiment. Les courbes des façades principales sont composées d'une partie plane en béton et d'une partie vitrée. La façade est ainsi composée à la fois d'un alignement régulier de volumes, la mise en relation des espaces de circulation et zone de séjour avec la nature environnante.

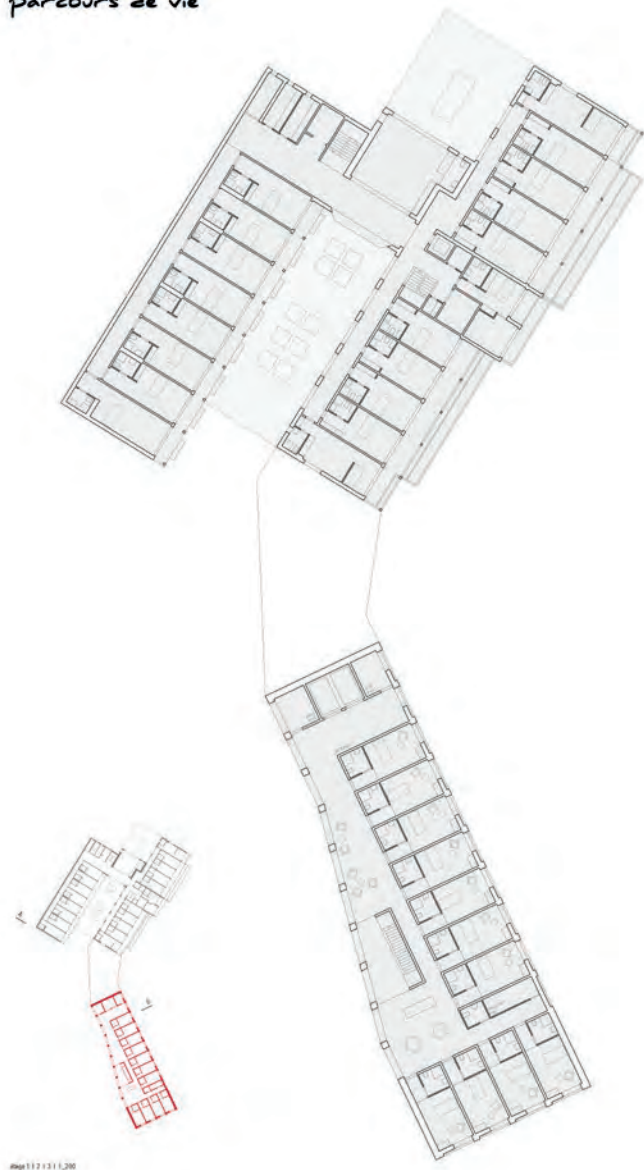
Le traitement des façades varie également entre les deux corps de bâtiment existants par le projet. Le bâtiment des chambres sera couvert d'une toiture en pente, celle-ci étant réalisée d'un plateau vitré. La toiture plate du volume de liaison sera quant à elle végétalisée.

Accès et parking

Le projet d'extension de l'ESL s'inscrit dans un objectif de garantir des volumes forts et fonctionnels. Au nord de l'extension se trouve le jardin théâtral existant et le promenade. Il s'agit de créer un espace public pour les résidents et les parents ainsi que les différents aménagements liés aux usages de vie. Cette implantation permet également de garantir des espaces techniques sans avoir besoin de passer par la voirie existante.

Le partage des véhicules est assuré en deux zones distinctes. Au nord de l'extension se trouve un parking couvert abritant 16 places. Ce nouveau parking couvre également la fonctionnalité de la liaison du bâtiment et sera aligné sur les paramètres existants dans l'aménagement. Un parking extérieur sera aménagé le long du chemin d'accès, celui-ci étant dédié uniquement aux visiteurs. De manière générale, les flux des piétons et des véhicules sont clairement séparés et aménagés avec un fonctionnement général de l'ESL.





étape 11.2 / 1.1 / 1.20



étape 11.2 / 1.1 / 1.20



coupe 11 | 1/20



coupe 12 | 1/20

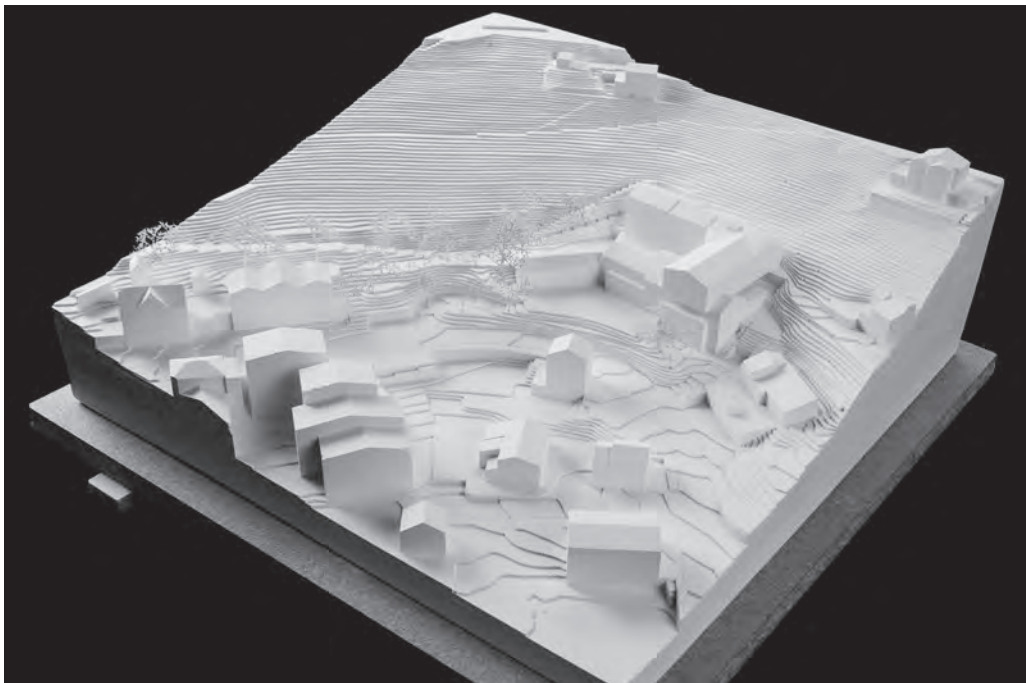


façade 1 | 1/20



façade 2 | 1/20

PROJETS NON CLASSÉS



N°2 SILVA

PAUL GUILBAUD, GENÈVE

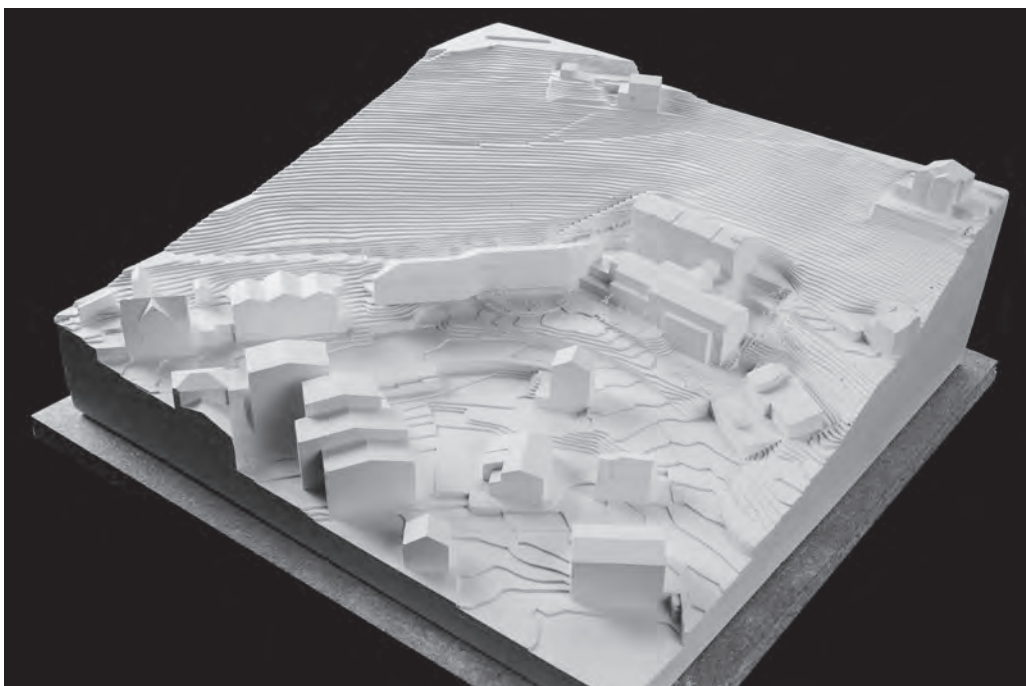
Collaborateurs:

Paul Guilbaud, Jérôme Roubaud, Sylviane Bévant
Jonathan Cacchia

EDMS SA, PETIT-LANCY

Collaborateurs:

Yves Bach, Jacques Villard, Alexandre Sonnay



N°3 TRAIT-D'UNION

ATELIER JOSEPH CORDONIER SÀRL, LENS

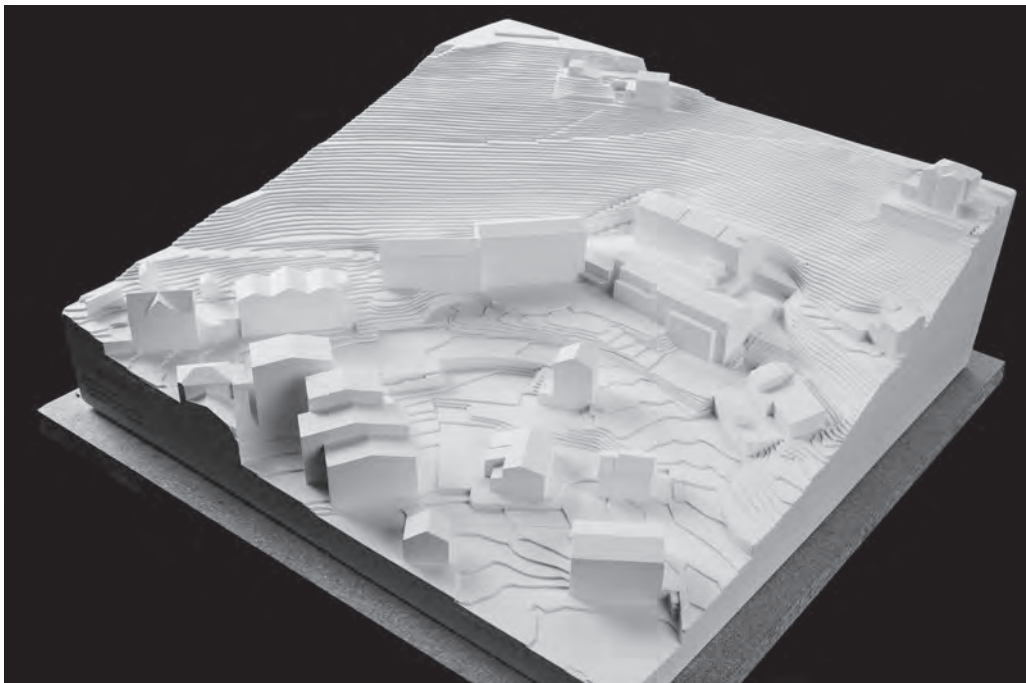
Collaborateurs:

Joseph Cordonier, Michael a Mccullough, José Bustamante
Alice Baiardo, Chantal Emery

KBM INGINEERS SA, SION

Collaborateurs:

Jacques Fournier, Tor Lundstroem, Loris Polano



N°5 VEX-RANDA

LABAC SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE, MONTREUX

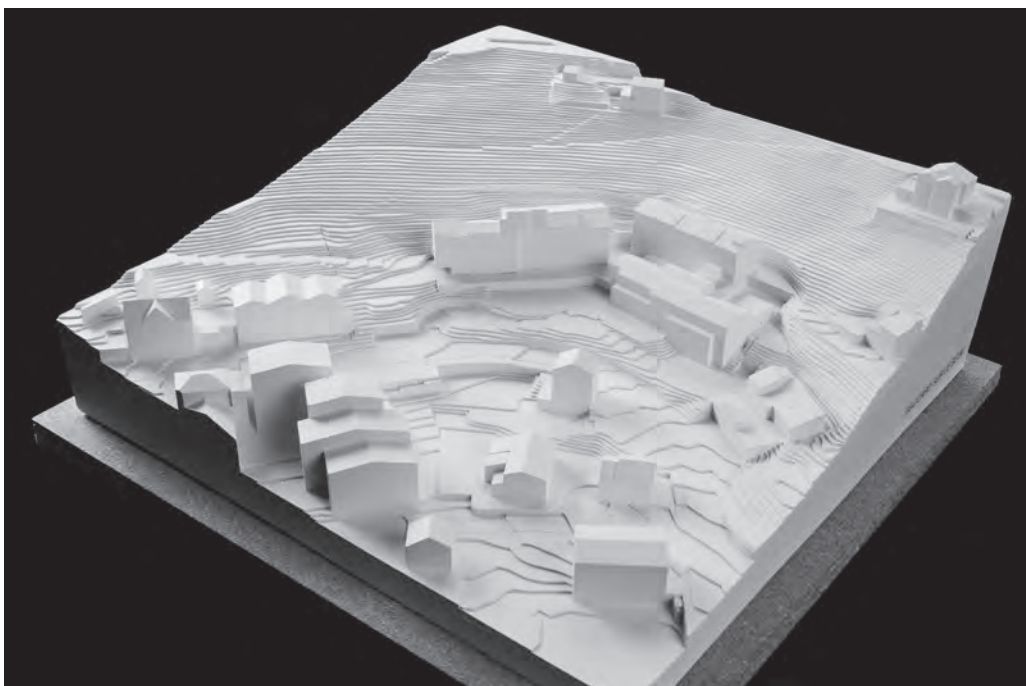
Collaborateurs:

Théo Bellmann, Nivvne Hussein, Isabel Solla

KÄLIN ET ASSOCIÉS SA, LAUSANNE

Collaborateur:

Jean-François Kalin



N°6 RACCARD SUR LE SEUIL

PATRICK KRECL, ZÜRICH

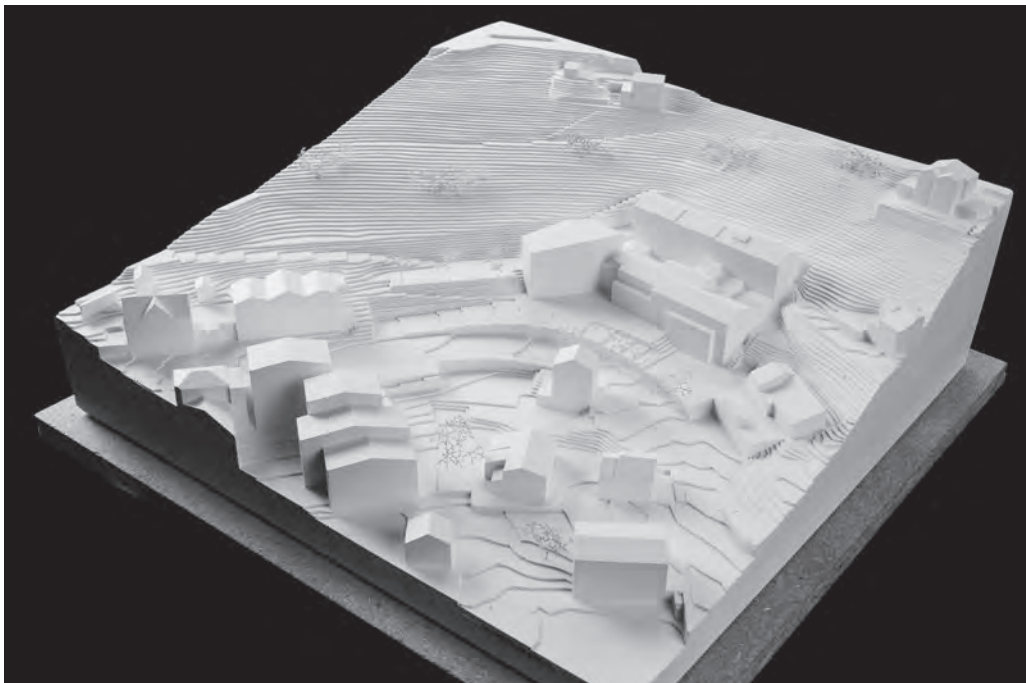
Collaborateurs:

Patrick Krecl, Basile Diem

HKP BAUINGENIEURE AG, ZÜRICH

Collaborateurs:

Remo Bachmann, Matthias Bechter



N°7 À CHŒUR OUVERT

LES ATELIERS DU PASSAGE SÀRL, FRIBOURG

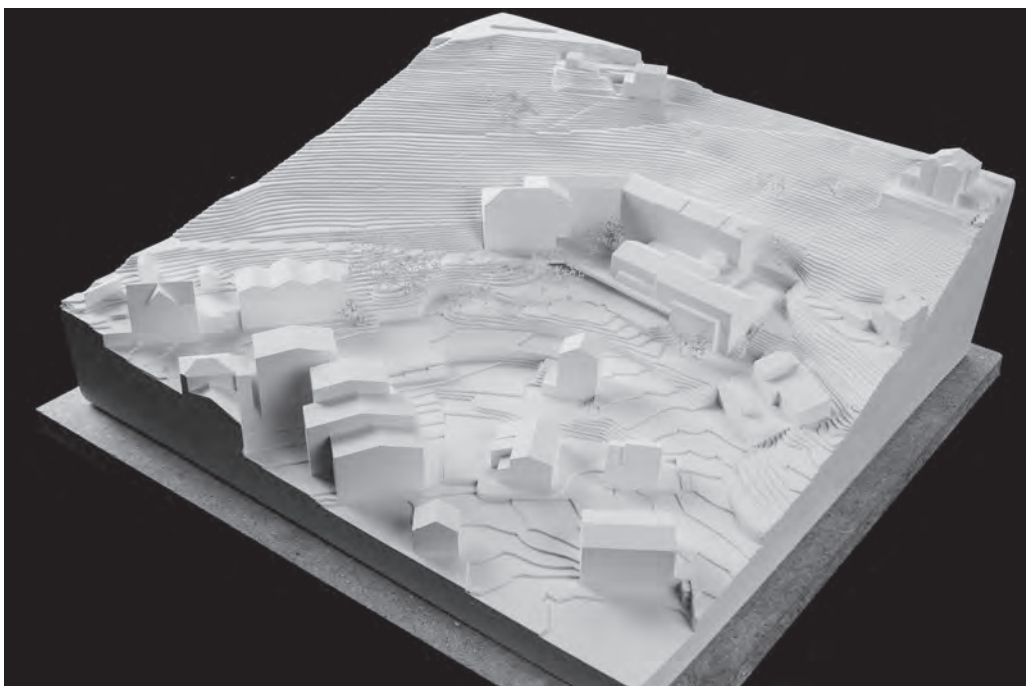
Collaborateurs:

Cyrille Fasel, Léonie Ruchet, Hervé Romanens, Loris Overney, Alexandre Olszak Olszewski, Diana Galley

BUREAU D'INGÉNIEURS SABERT SA, PAYERNE

Collaborateurs:

Damien Morand, Damir Gudelj



N°8 CHAMAELEONIDAE

CHESEAUXREY SÀRL, SION

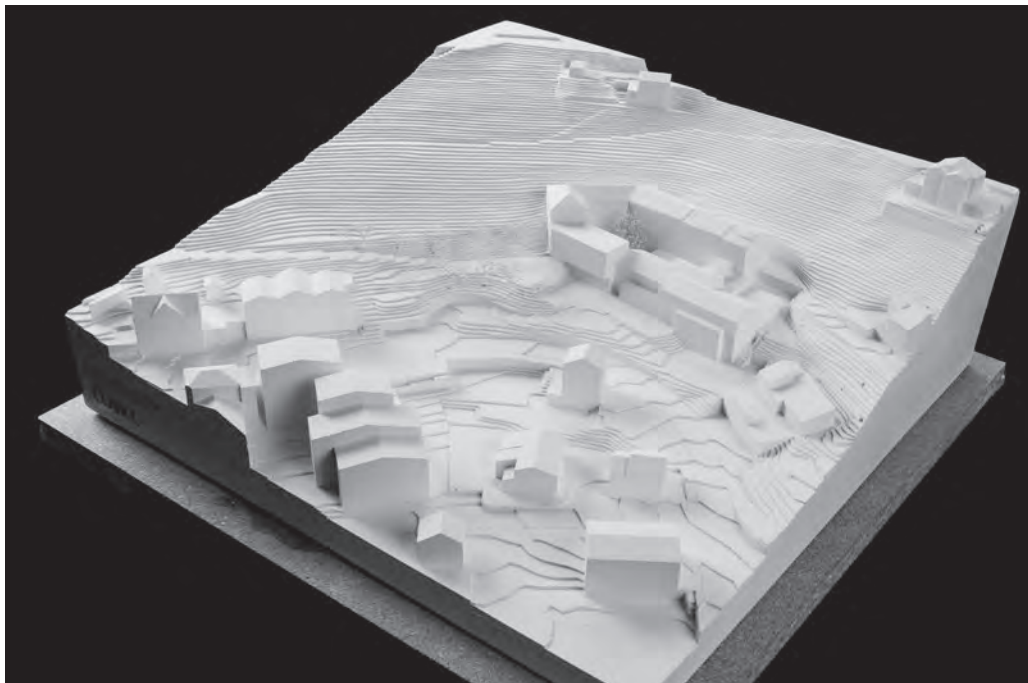
Collaborateurs:

Olivier Cheseaux, Alexandre Rey, Nicolas Indermitte
Sebastien Vitre, Elodie Gillioz

EDITECH SA, AYENT

Collaborateurs:

Camillo Ravaioli, Olivier Dessimoz, Lydia Chavaudra



N°10 COUR C

ÉVÉQUOZ FERREIRA ARCHITECTES, SION

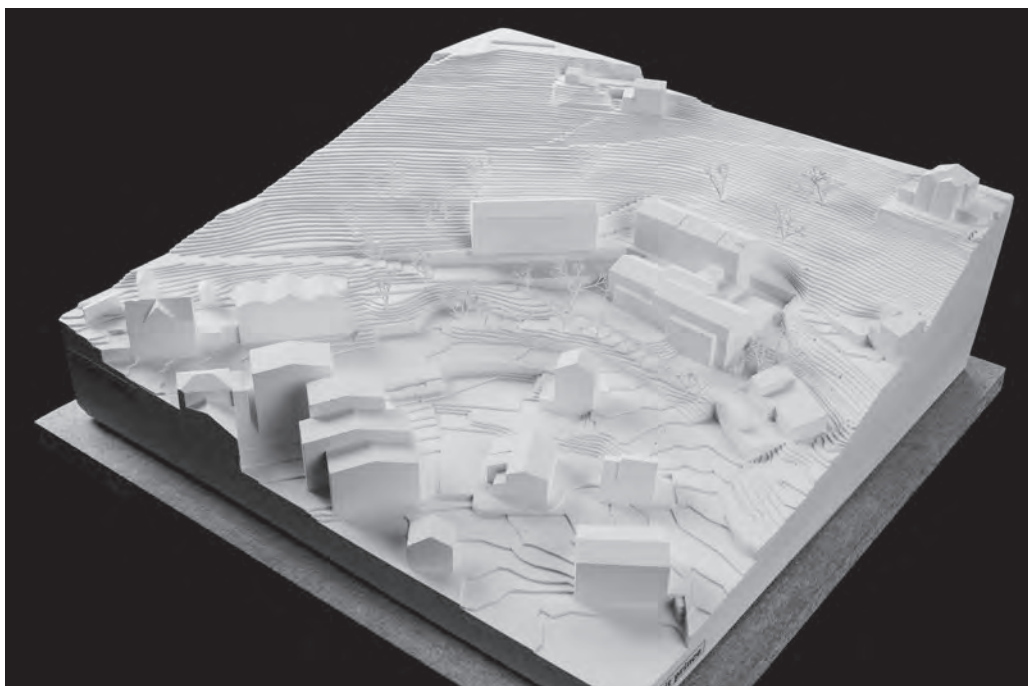
Collaborateurs:

Isabelle Evequoz, Nuno Ferreira, Gilian Sabatier, Alice Gras, Jonas Chauvet, Daniela Andrade, Karen Muller

LATTION BRUCHEZ INGÉNIEURS SA, MURAZ

Collaborateurs:

Eric Lattion, Pierre Bruchez, Grégoire Bruchez
Médéric Berguerand, Garry Francey, Damien kaltenrieder, Lois Besson



N°11 LE PETIT PRINCE

MEYER ARCHITECTURE + TAARA ARCHITECTURE, SION

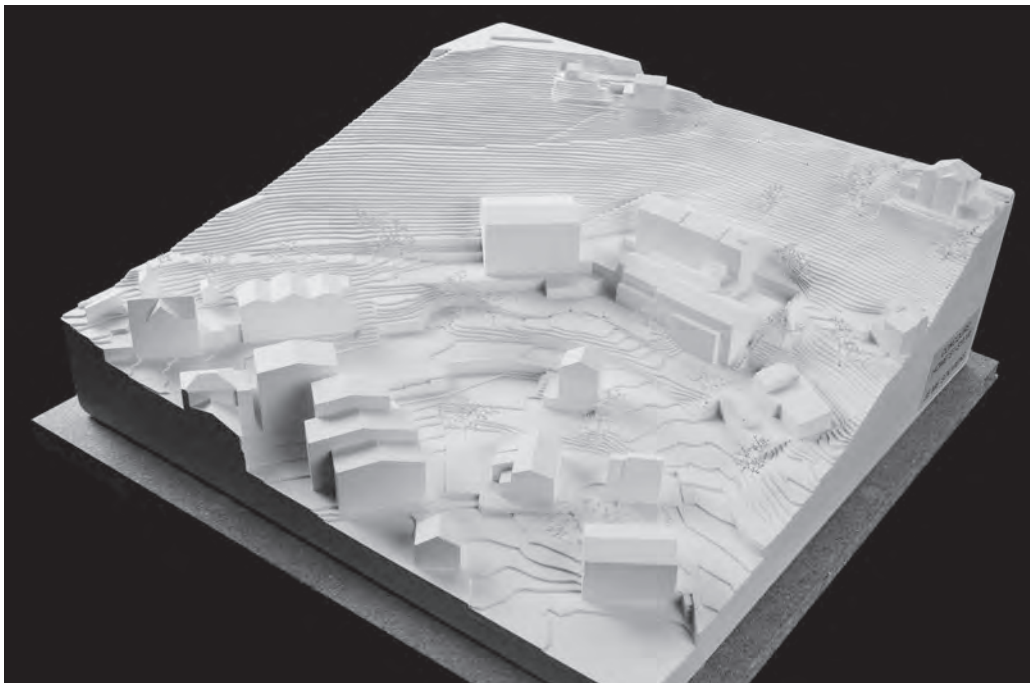
Collaborateurs:

François Meyer, Hugues Michaud, Erik Bonerfält, Nicolas Baillifard

CHARPENTE CONCEPT, NAX

Collaborateurs:

Thomas Büchi, Claude Ethenoz, Gregorio Bonadio



N°12 JE ME SOUVIENS

JEREMIE JOBIN ARCHITECTE, LAUSANNE

Collaborateurs:

Jérémie Jobin, STRATUS (image 3D)

STRUCTURNAME SÀRL, GENÈVE

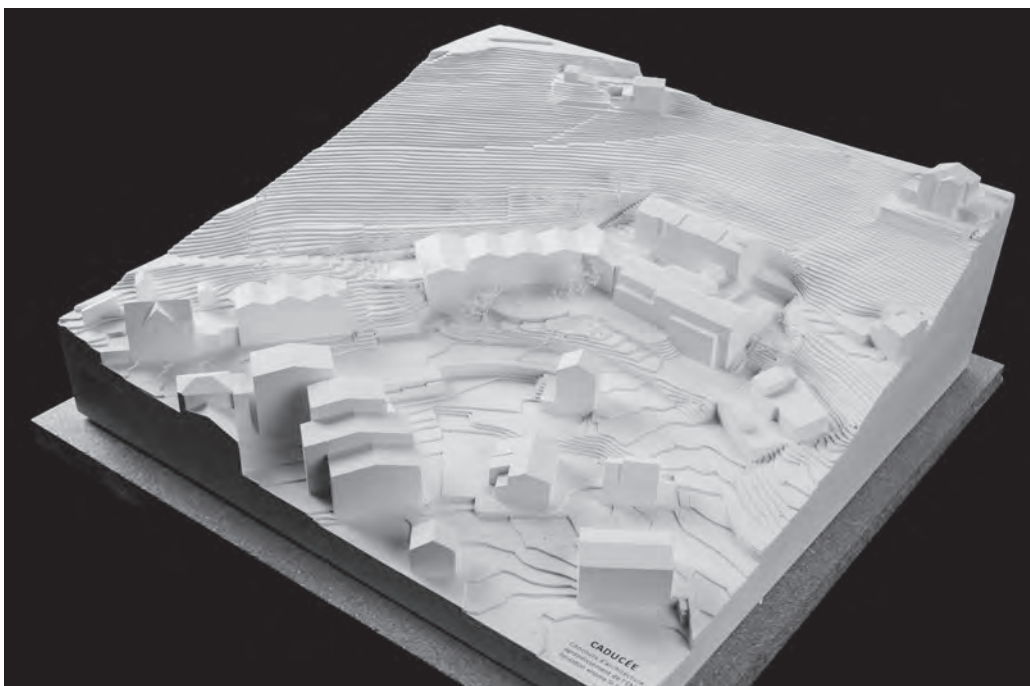
Collaborateurs:

Damien Dreier, Luis Borges

APAAR SÀRL, GENÈVE

Collaborateurs:

Thomas Bollinger, Raphaël Niogret, Séraphin Hirtz,
Nathalie Mongé



N°13 CADUCEE

STUDIOV9, BIENNE

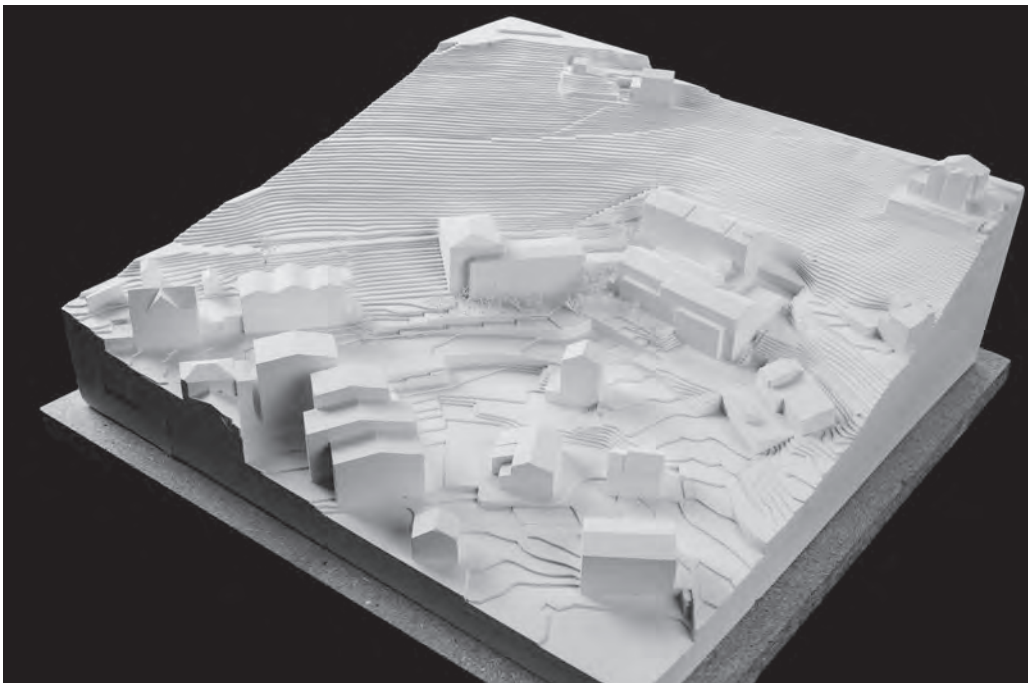
Collaborateurs:

Bastien Jeandrevin, Tanguy Poffet, Sacha Rouiller,
Roberto Mazza

STUDIO MA ASSOCIATI SAGL, LUGAGGIA

Collaborateur:

Michele Anselmini



N°14 EN CATIMINI

O&C ARCHITECTES + JONATHAN BELLON ARCHITECTURE
MONTHEY + TROISTORRENTS

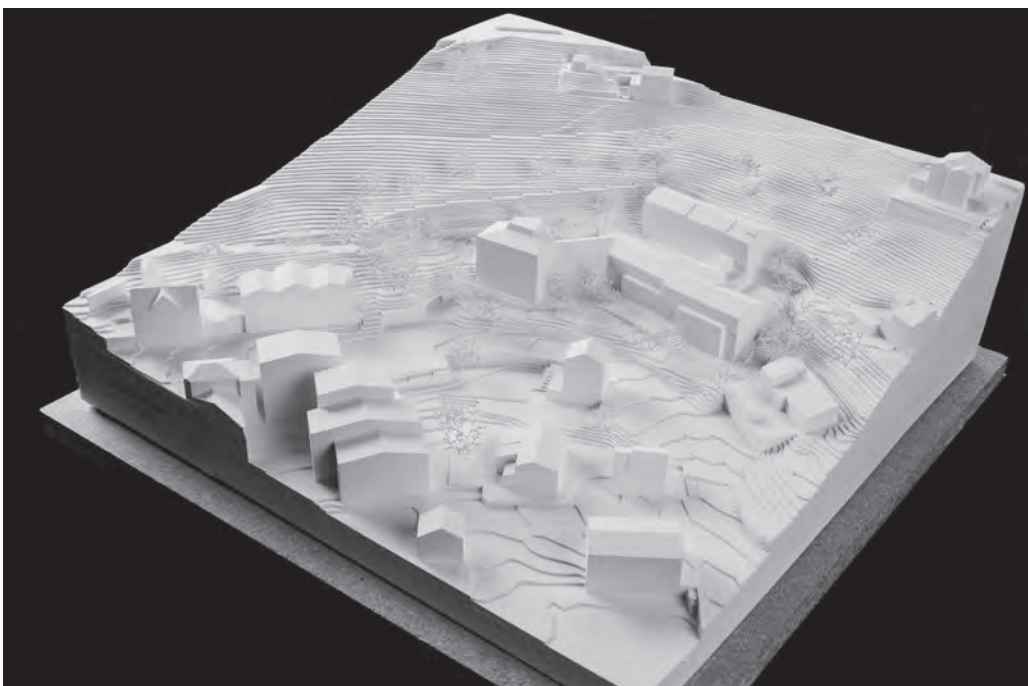
Collaborateurs:

Oliveira Bruno, Boukhechina Malik, Jonathan Bellon

PIERRE KURMANN SÀRL, MONTHEY

Collaborateur:

Pierre Kurmann



N°15 DYSON

ATELIER MARCH SA, GENÈVE

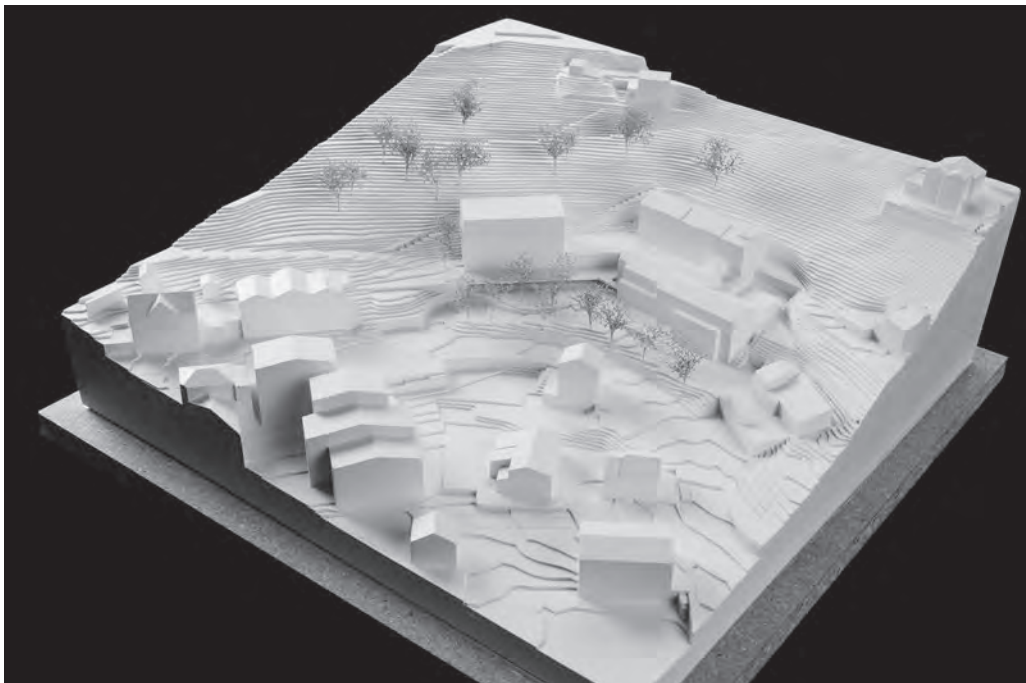
Collaborateurs:

Juan Madrinan, François Dulon, Sébastien Aeschlimann
Mathias Gommier, Marine Lhermet, Nicolas Piel, Nicolas Moser

GEX & DORTHE INGÉNIEURS CONSULTANTS SÀRL, BULLE

Collaborateurs:

Jacques Dorthe, Arnaud Dorthe



N°16 VERS LES BECS

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES, DELÉMONT

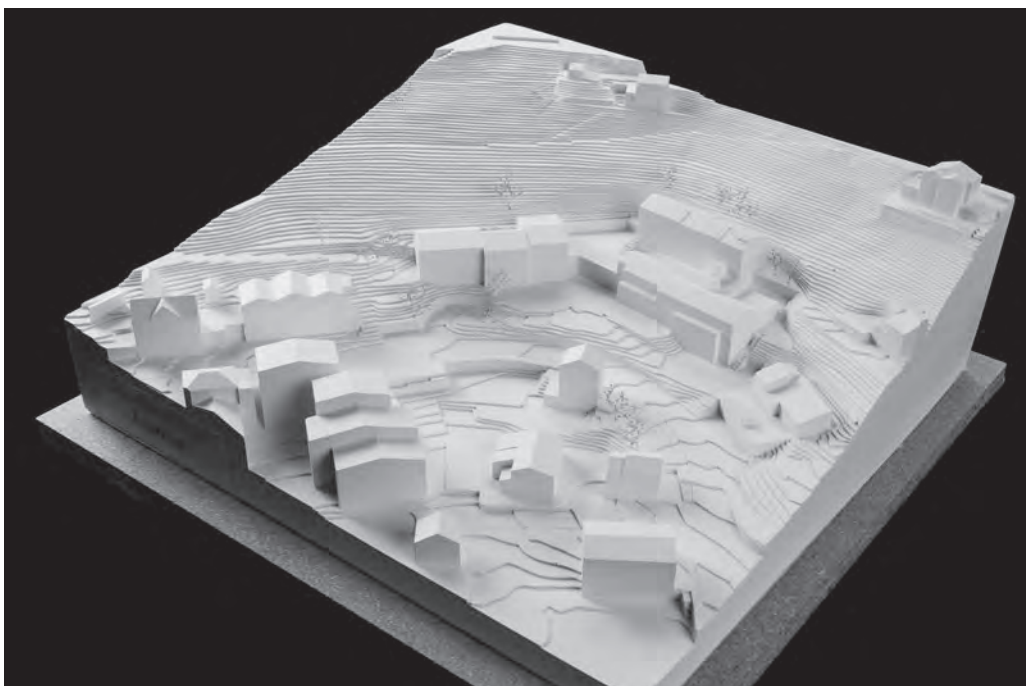
Collaborateurs:

Mélanie Baptista, Cornelius Thiele, Toufiq Ismail-Meyer,
Diego Comamala

SIGI INGÉNIERIE SA, GENÈVE

Collaborateurs:

Sébastien Gal, Mohamed Gherras, Maher Kamoun



N°17 À CŒUR JOIE

SIEGRIST THEUBET ARCHITECTES SÀRL, BIENNE

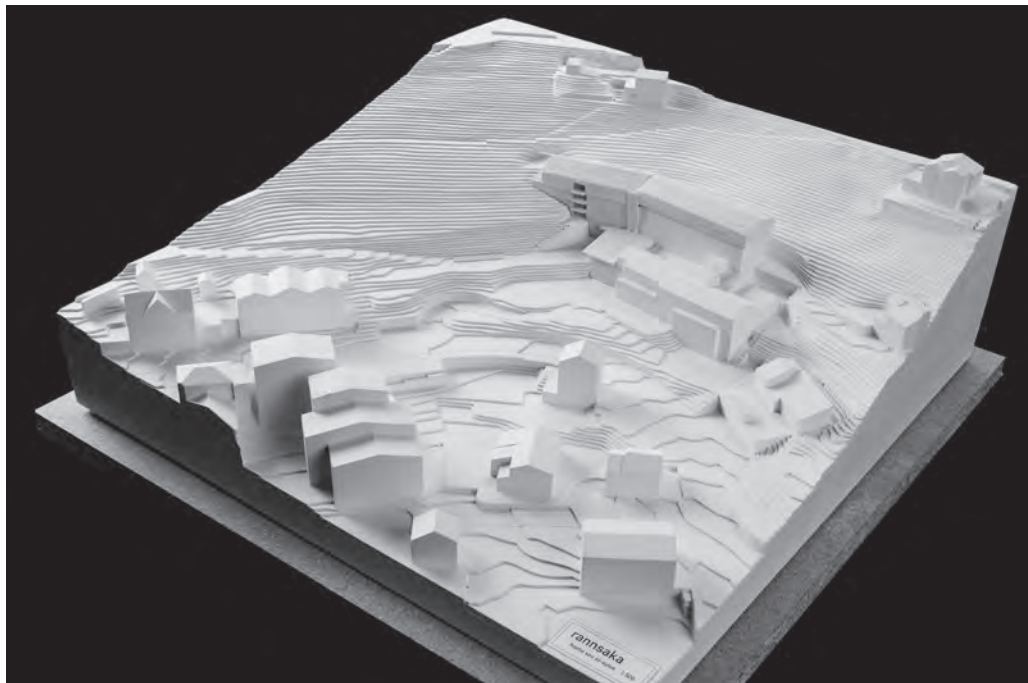
Collaborateurs:

Mariela Siegrist, Nadège Theubet, Giulia Sarah Bacci

WEL CONSULTING SÀRL, ORVIN

Collaborateurs:

Stéphane Beney, Fabrice Weber, Pedro Magdalena
César Soares, Ahmed Al Gizani



N°18 RANNSAKA

ARCHITECTES ASSOCIÉS – LE CARRÉ VERT, CRESSIER

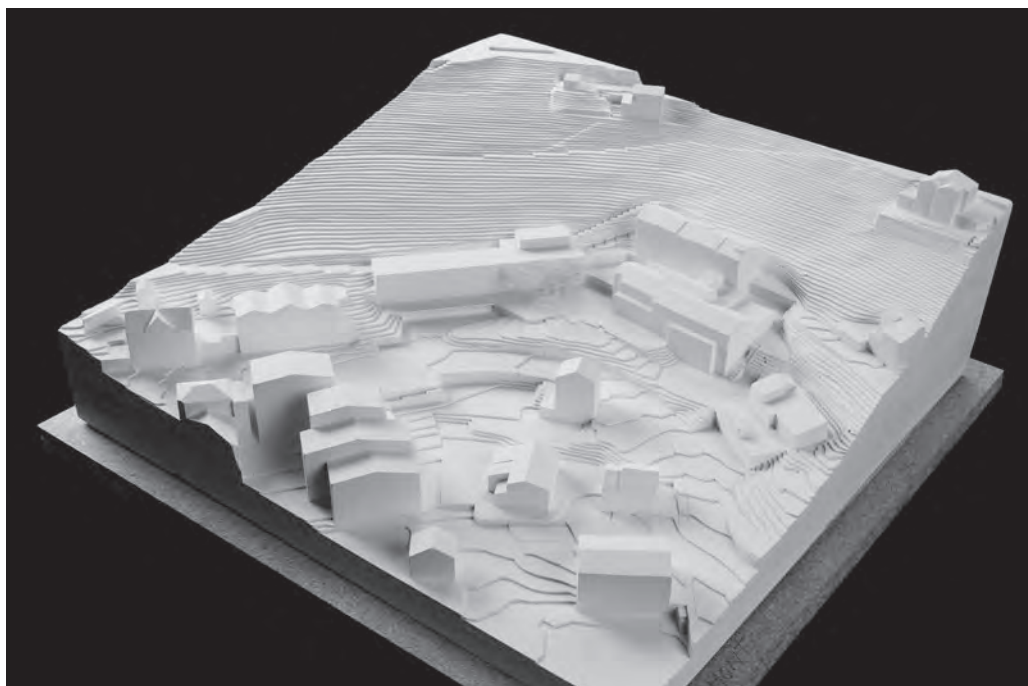
Collaborateurs:

Laurent Demarta, Fatemeh Barooei-Demarta, Pierre Monnier,
Alessia Clerc

CURTY & ASSOCIÉS, CORBIERES

Collaborateur:

Christopher Curty



N°19 VERLAMONT

RUDAZ - RUDAZ, SION

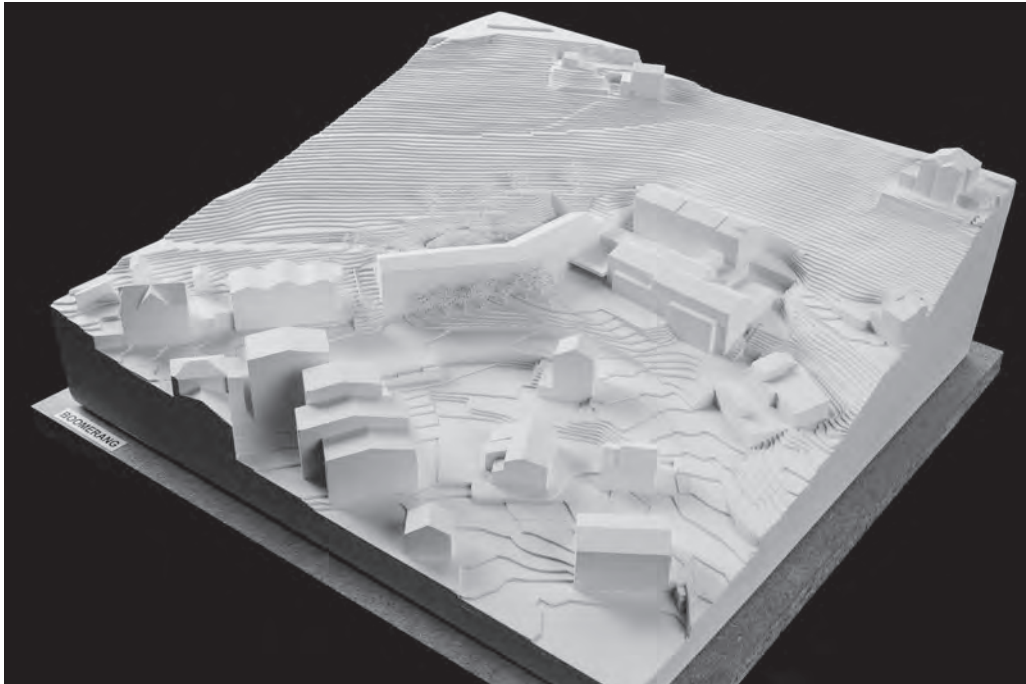
Collaborateurs:

Jean-Christophe Rudaz, Thierry Rudaz, Christian Darioli,
Mireille Lagger

TEKNICO SÀRL, BEX

Collaborateur:

Nicolas Kohli



N°20 BOOMERANG

MCBD ARCHITECTES , GENÈVE

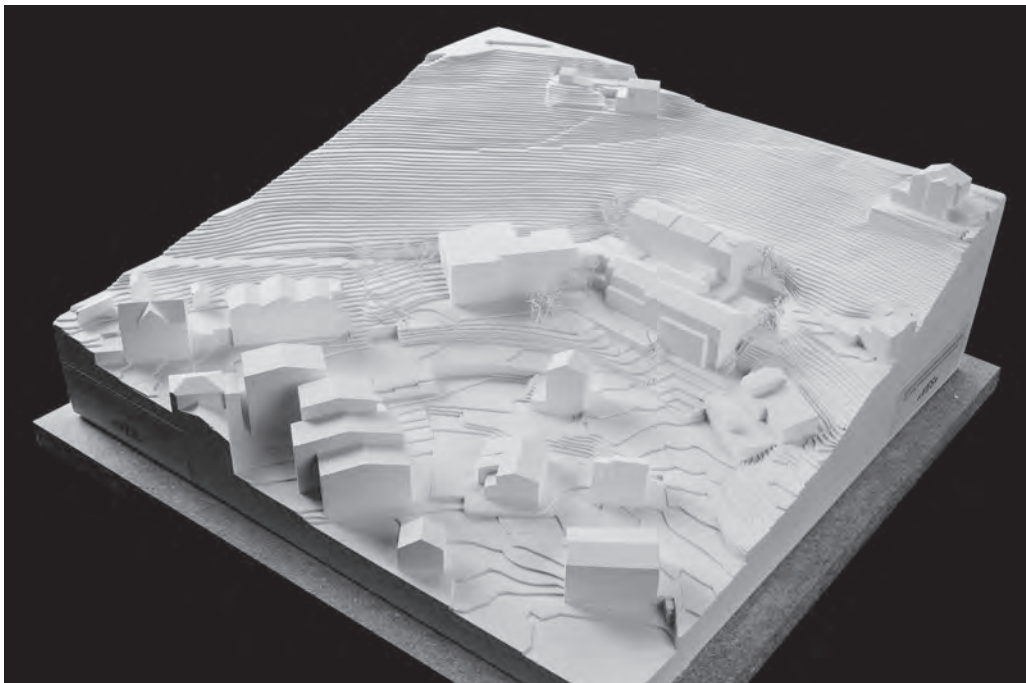
Collaborateurs:

Bernard Delacoste, Marcel Croubalian, Sara dell'Osa

NCO-ING SA, MONTHEY

Collaborateur:

Nicolas Corger



N°21 VES

ANDRE CAMPOS + JOANA MENDES ARQUITECTOS
LDA, PORTO

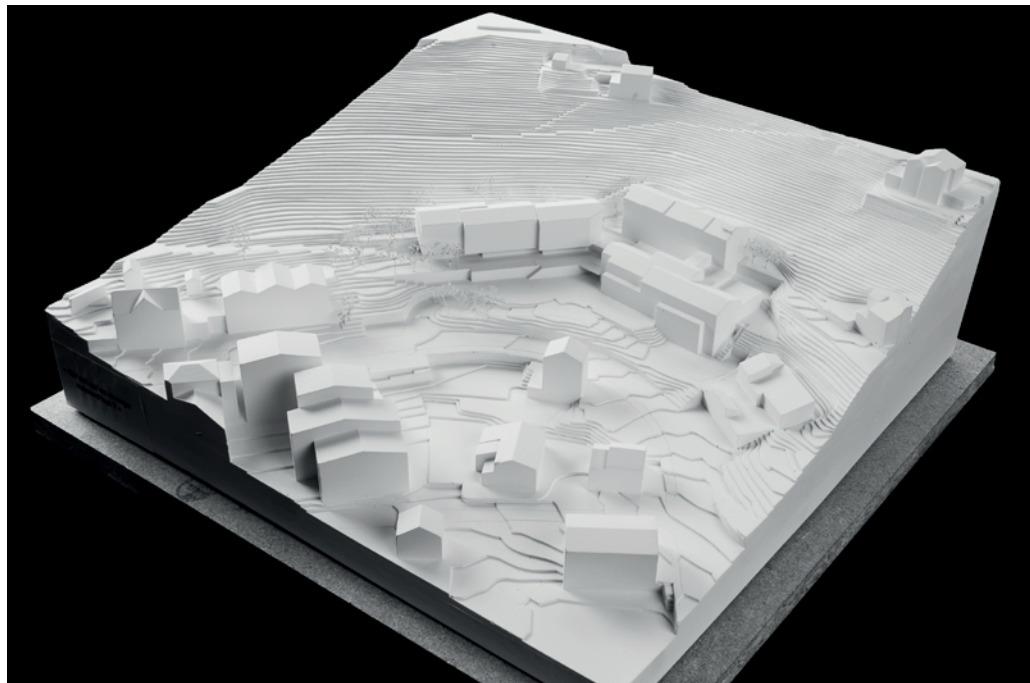
Collaborateurs:

André Campos, Joana Mendes, Joao Mota, Joao Teixeira,
Afonso Cabral

PROAFA SERVICOS DE ENGENHARIA SA,
VILA NOVA DE GAIA

Collaborateurs:

Rui Furtado, Marco Carvalho, Paulo Silva



N°22 QU'EST-CE QU'ON MANGE AUJOURD'HUI ?

QUAI F ATELIER D'ARCHITECTES SÀRL, LAUSANNE

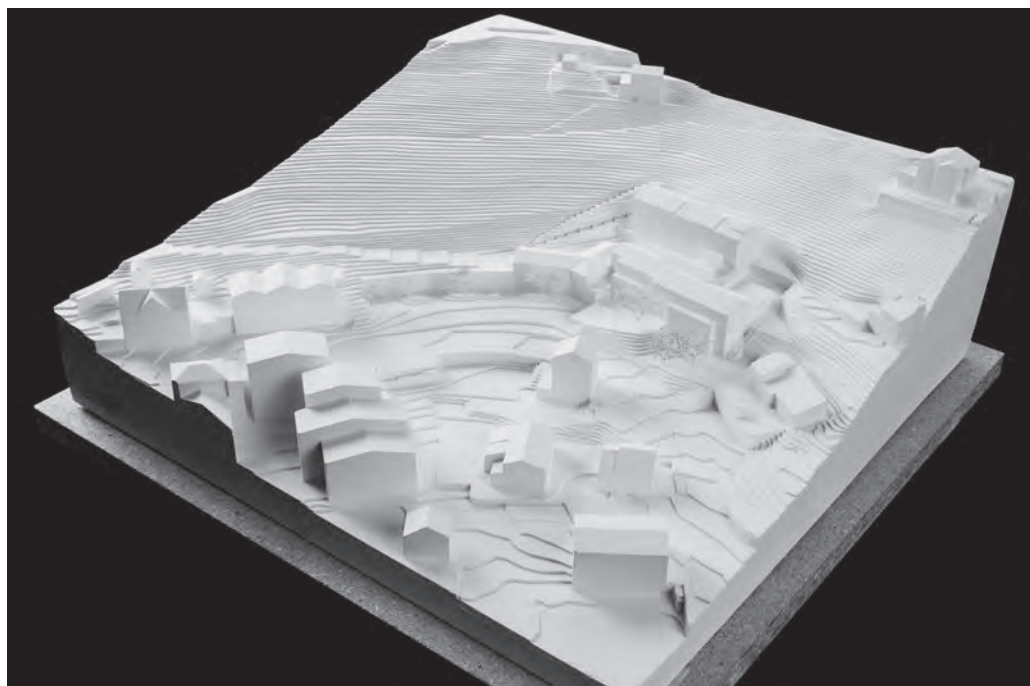
Collaborateurs:

Anabela Fonseca, Victor Ferreira

PERRET-GENTIL SA, YVERDON-LES-BAINS

Collaborateur:

Pedro da Costa



N°23 EN HAUT DESSUS, EN BAS DESSOUS

TRANSVERSAL ARCHITECTES, LAUSANNE

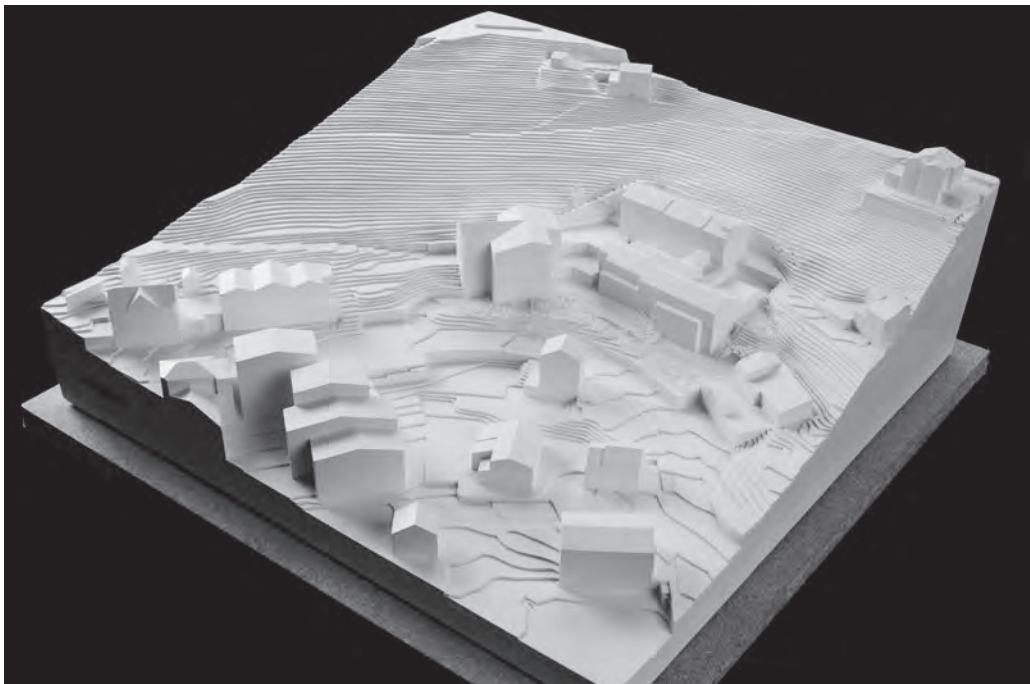
Collaborateurs:

Xavier Marlaire, Eléonore Ambroise

SOLLERTIA MONTHEY SA, MONTHEY

Collaborateurs:

Lionel Brochellaz, Ricardo Teixeira



N°24 LE BERGER

EIDO ARCHITECTES SÀRL, YVERDON-LES-BAINS

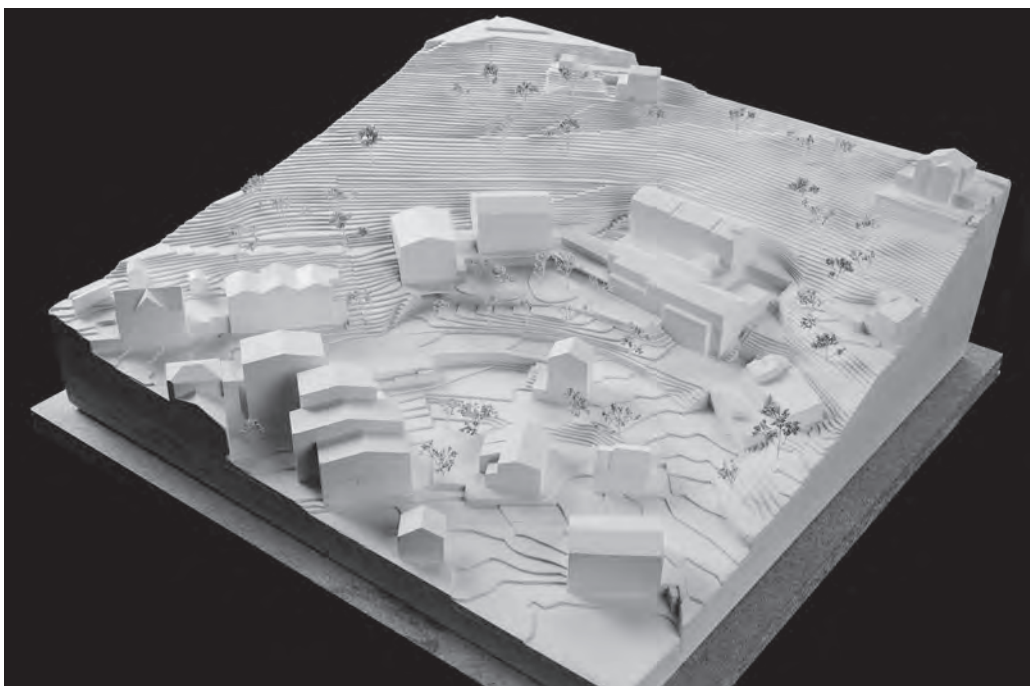
Collaborateurs:

David Eichenberger, Diogo Dos Santos, Mathieu Oppliger,
Vanessa Delessert, Gaël Nicolet

INGENI SA, FRIBOURG

Collaborateurs:

Lionel Bussard, Cristobal Plaza, Hugo da Cunha



N°25 TOFFEE

ATELIER BALAN SEMADENI, GENÈVE

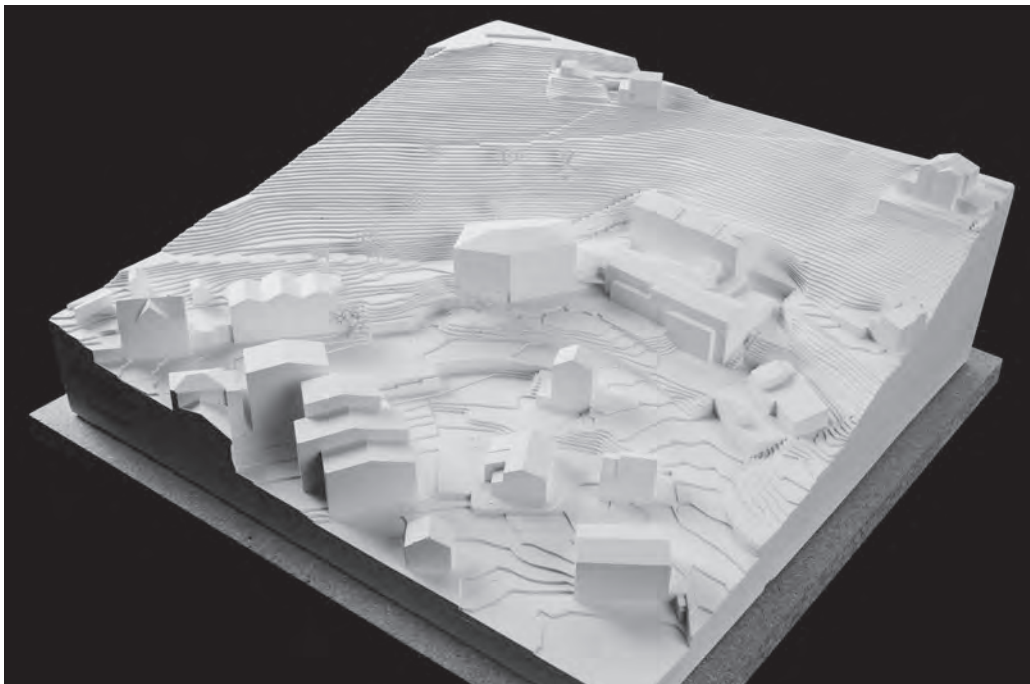
Collaborateurs:

Stefana Balan Semadeni, Ruben Semadeni,
Nicolas Waechter

PACHO RODRIGUEZ DIAZ SÀRL, CAROUGE

Collaborateurs:

Gustavo F. Rodriguez, MiCAD Sàrl



N°26 LA PROMENADE

SC ARCHITECTES + TANGRAM DESIGN, LAUSANNE

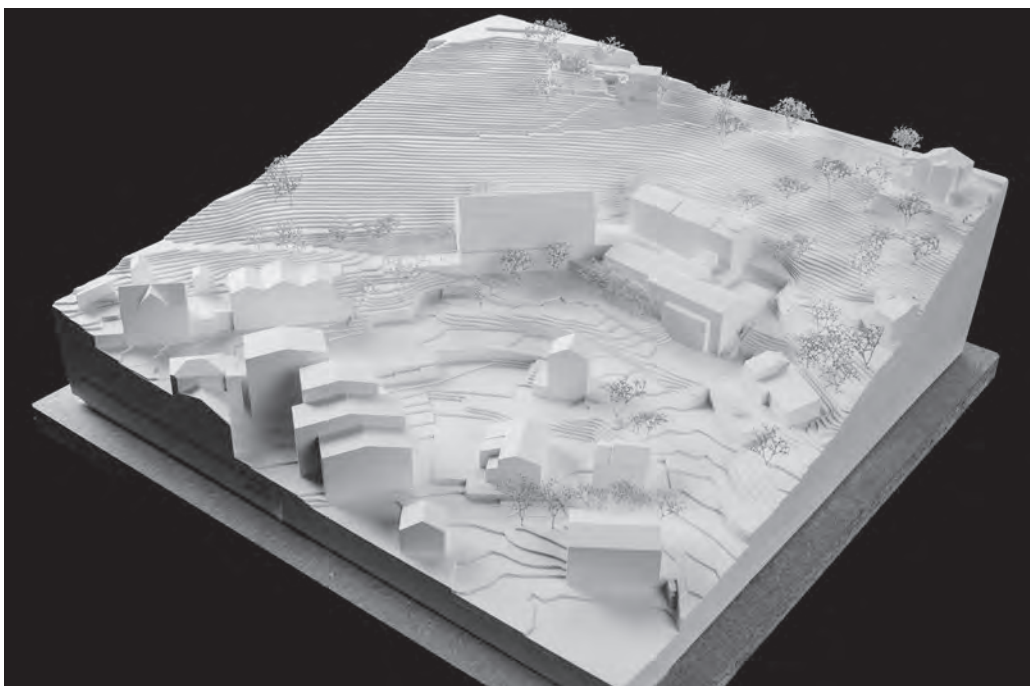
Collaborateurs:

Sylvain Carera, Fred Hatt, Noemi Redondo, Christelle Paroz

MARTINS INGENIEURS CONSEILS, PUIDOUX

Collaborateurs:

Bruno Martins, Suleidy Perez-Cortes, Tristan Mottier



N°28 ALINE

BONNARD + WOEFFRAY, MONTHEY

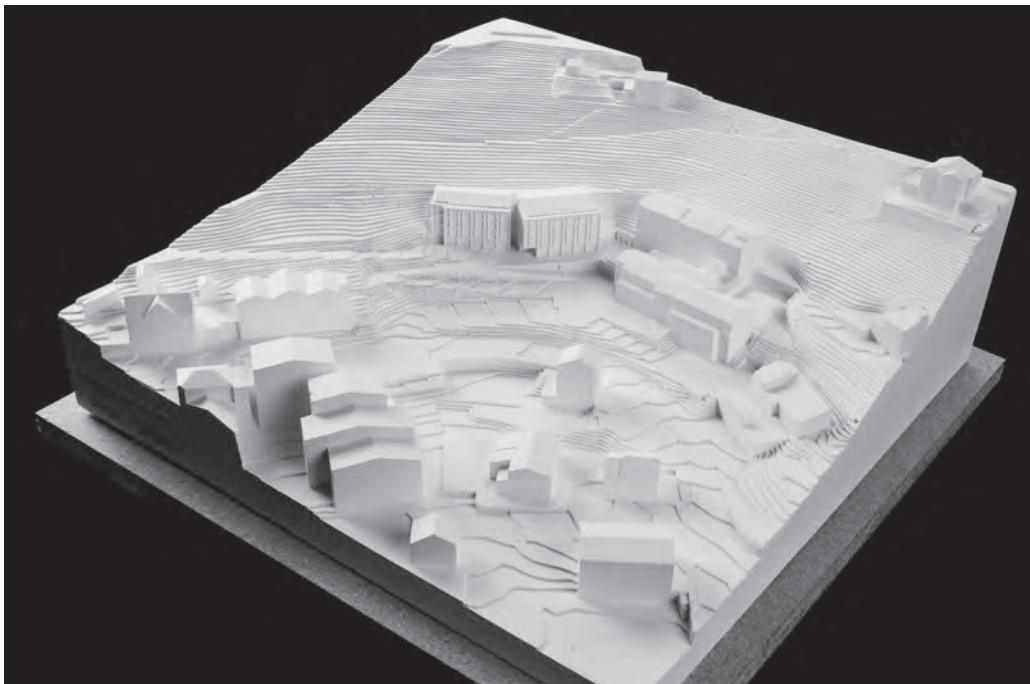
Collaborateurs:

Diogo Marquês, Loris Boschetti, Arcangelo Barman

KURMANN CRETTON INGÉNIEURS SA, MONTHEY

Collaborateurs:

Roberto Peruzzi, Alexandre Schmid



N°30 CÂLIN

FPA ARCHITECTES, MEYRIN

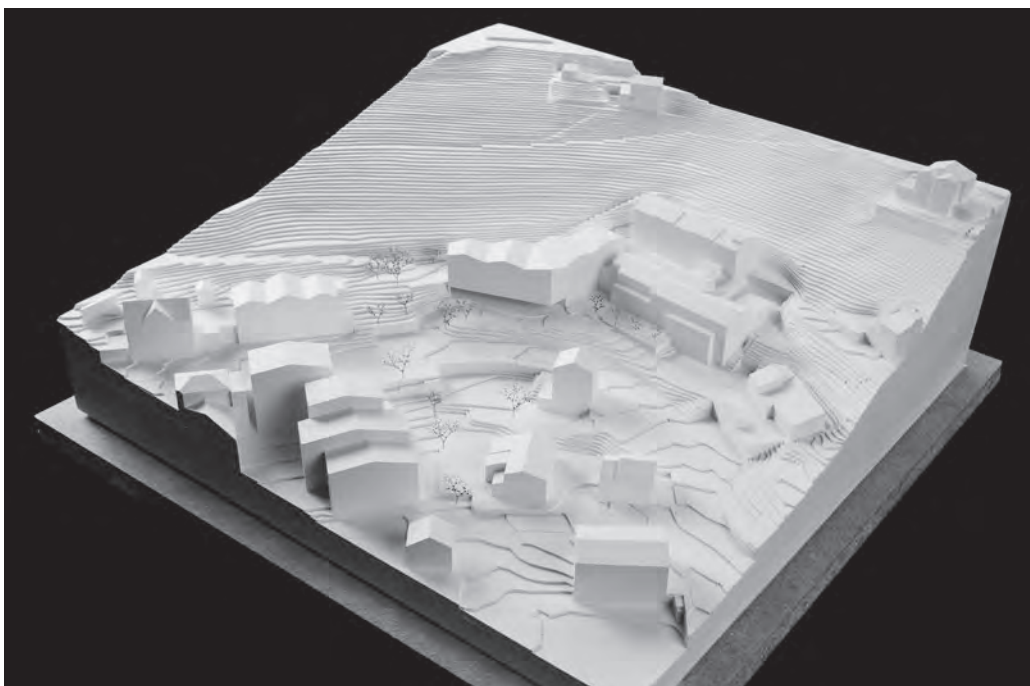
Collaborateurs:

Luis Pena, Tiago Figueiredo, Uli Amos, Lucas Amos,
Ines Morao, Marisa Oliveira, Rita Duarte, Bernardo Vinagre

STRENG ENGENHARIA DE ESTRUTURAS LDA,
MATOSINHOS

Collaborateur:

Alipio Ferreira



N°31 DONNE-MOI DES AILES

SARA GELIBTER ARCHITECTE, BIENNE

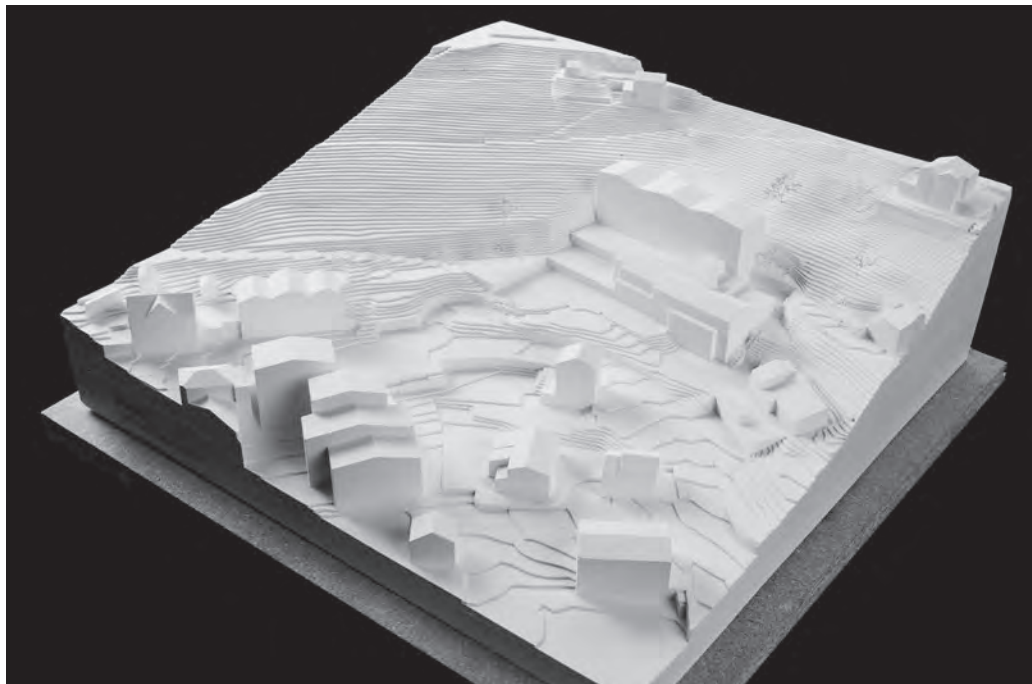
Collaborateurs:

Epp Erard, Sara Gelibter

AFRY SUISSE SA, BRIG

Collaborateurs:

Stefan Zenhäusern, Sébastien Durieux



N°33 **BUZZ**

STENDARDO MENNINGEN ARCHITECTES, LES ACACIAS

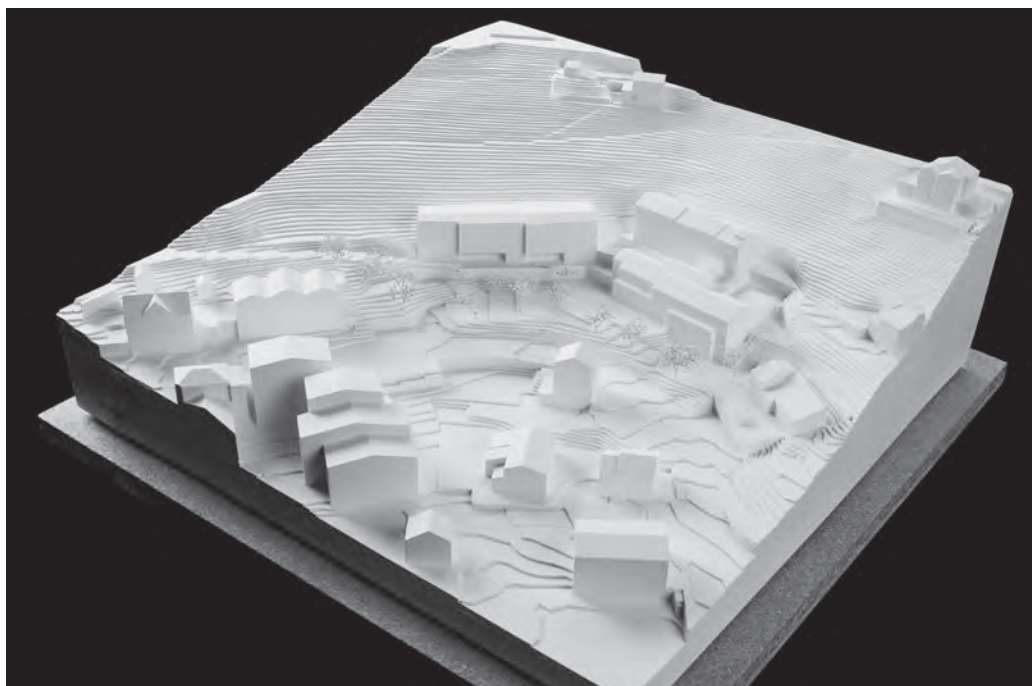
Collaborateurs:

Adrien Menningen, Daniele Stendardo, Sylvère Menningen,
Angel Lallana Díez-Canseco, Blanca Perez

VERSO INGÉNIERIE SÀRL, LES ACACIAS

Collaborateurs:

Silvio Scaramuzzino, Nicolas Sturzenegger



N°34 **EN CHEMIN**

EPONYM SÀRL, LAUSANNE

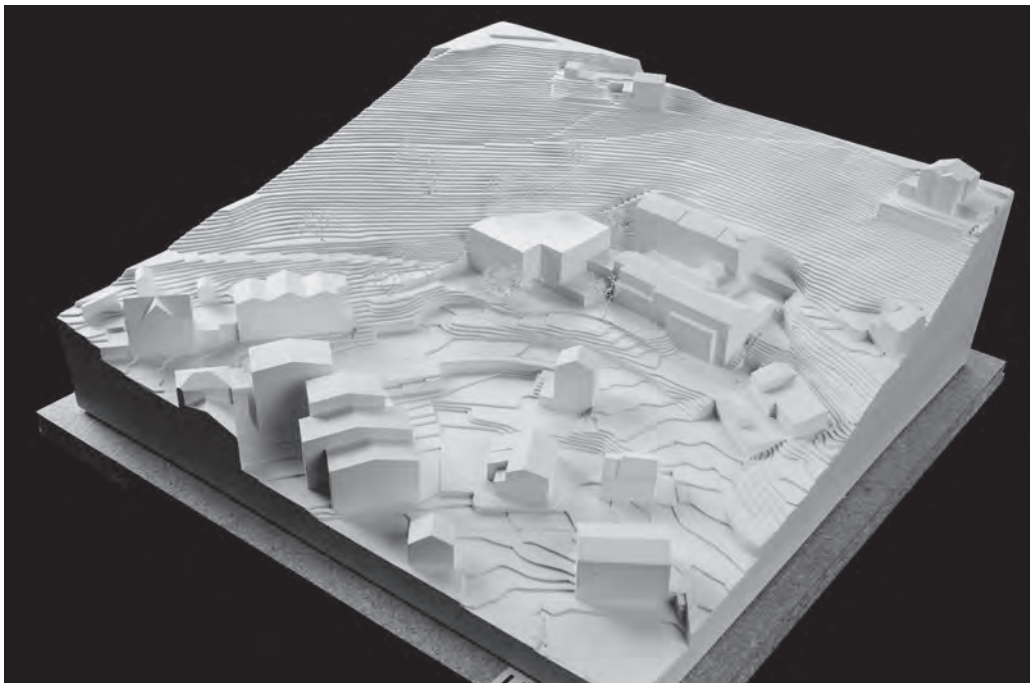
Collaborateurs:

Sara Monbaron, Baptiste Wenger

BOIS INITIAL SA, MORGES

Collaborateur:

Reto Emery



N°35 IKIGAI

NICOLA GIULIANI, GENÈVE

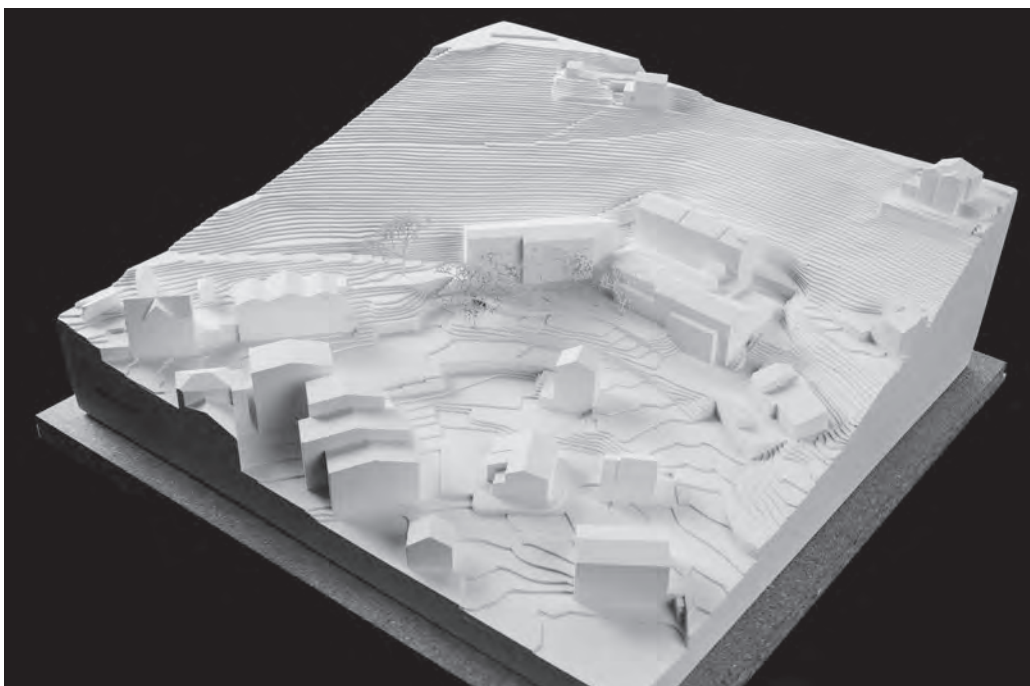
Collaborateur:

Nicola Giuliani

RICARDO JORGE CALDAS CARDOSO, COINTRIN

Collaborateur:

Ricardo Jorge Caldas Cardoso



N°36 PAPILLON

3BM3 ATELIER D'ARCHITECTURE SA, CAROUGE

Collaborateurs:

Carmelo Stendardo, Florelle Merouze, Vincent Girod,
Tommaso Clément

T-INGENIERIE SA, GENÈVE

Collaborateurs:

Charles Babel, Davide Palma

